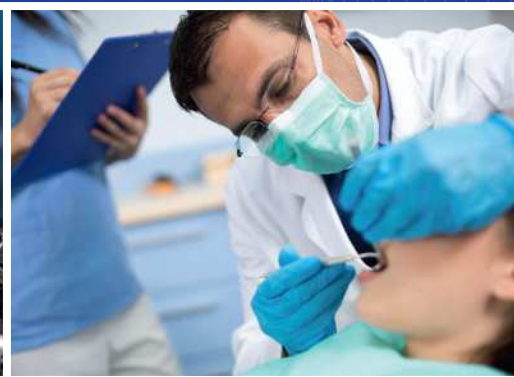
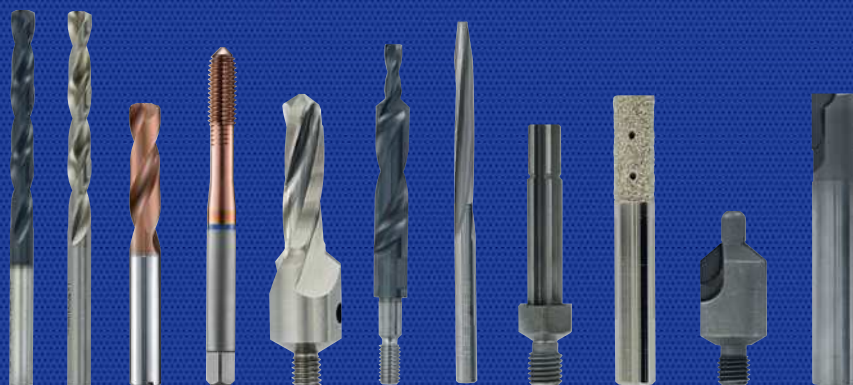




RAPPORT FINANCIER ANNUEL



#2021



Rapport Financier Annuel 2021

Sommaire détaillé

	Page
<u>A - Comptes consolidés</u>	1
I - Etat de la situation financière.....	2
II - Etat du résultat net consolidé.....	3
III - Etat des autres éléments du résultat global.....	3
IV - Tableau des variations des capitaux propres consolidés.....	4
V - Tableau des flux de trésorerie.....	5
VI - Annexe aux comptes consolidés.....	6
I - Règles et méthodes comptables.....	7
II - Notes sur le bilan et le compte de résultat	20
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	37
<u>B - Comptes sociaux</u>	43
I - Bilan	43
II - Compte de résultat	44
III - Principes et méthodes comptables.....	44
IV - Notes sur le bilan et le compte de résultat	48
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels.....	59
<u>C - Rapport de gestion</u>	65
I - Données relatives aux comptes consolidés.....	67
II - Données relatives à la société mère.....	73
III - Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.....	78
IV - Information extra-financière	81
<u>D - Rapport sur le gouvernement d'entreprise</u>	91
I - Composition et fonctionnement du conseil d'administration.....	91
II - Gouvernance.....	92
<u>E - Consolidated financial statements 2021</u>	95
I - Consolidated Income statement.....	95
II - Consolidated Balance sheet	96
Statutory auditors' report on the consolidated financial statements.....	97



TIVOLY FRANCE



TIVOLY FFDM



TIVOLY NECO
ESPAGNE



TIVOLY MEXIQUE



TIVOLY DERBYLINE
ETATS-UNIS



TIVOLY
ELITE TOOLING-ROTHERHAM



TIVOLY
TIVELON-CHINE

COMPTES CONSOLIDÉS 2021



A - Comptes consolidés

Au 31 décembre 2021 les comptes consolidés du groupe Tivoly sont présentés conformément aux principes et méthodes définis par le référentiel international IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'union européenne.

Ils présentent en milliers d'euros :

- L'état de la situation financière
- L'état du résultat net consolidé
- L'état des autres éléments du résultat global
- L'état de variation des capitaux propres consolidés
- Le tableau des flux de trésorerie
- Les annexes aux comptes consolidés.

Ils sont présentés comparativement avec les comptes consolidés au 31 décembre 2020 (également établis aux normes IFRS).

Les états financiers consolidés présentent la situation comptable de Tivoly et de ses filiales (le "Groupe").

Organisé à Paris le 15 mars 2022, le conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ils seront approuvés par l'assemblée générale du 29 juin 2022.

I - Etat de la situation financière

Actif	Notes	2021	2020
Goodwill	II / 1.1	5 243	5 232
Autres immobilisations incorporelles	II / 1.1	2 320	2 752
Total immobilisations incorporelles		7 563	7 983
Terrains	II / 1.2	1 012	1 004
Constructions	II / 1.2	3 116	3 892
Installations techniques	II / 1.2	8 761	9 739
Autres immobilisations corporelles	II / 1.2	2 840	2 914
Total immobilisations corporelles		15 728	17 549
Actifs financiers	II / 1.3	1 078	1 039
Actifs d'impôts différés	II / 8	2 733	2 662
Total actif non courant		27 102	29 233
Stocks et en-cours	II / 2.1	27 634	23 950
Clients et autres débiteurs	II / 2.2	13 602	13 331
Autres créances	II / 2.2	4 754	4 873
Dérivés actifs à moins d'un an	II / 2.2	278	31
Trésorerie et équivalents de trésorerie	II / 2.3	14 924	22 157
Total actif courant		61 192	64 342
Total de l'actif		88 293	93 575

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.

Passif	Notes	2021	2020
Capital social	II / 3.1	11 080	11 080
Réserves liées au capital	II / 3.1	6 051	6 051
Réserves et report à nouveau	II / 3.1	14 287	16 094
Ecart de conversion	II / 3.2	565	(306)
Cash Flow Hedge	II / 10.4.2	60	(36)
Résultat de l'exercice		2 966	(1 637)
Capitaux propres attribuables au groupe		35 009	31 246
Participations ne donnant pas le contrôle - Réserves		335	352
Participations ne donnant pas le contrôle - Résultat		20	(56)
Total Participations ne donnant pas le contrôle		355	296
Total capitaux propres		35 365	31 542
Provisions	II / 4	3 204	3 767
Passifs d'impôts différés	II / 8	66	425
Emprunts et dettes financières	II / 5.1	17 385	23 866
Total Passif non courant		20 654	28 059
Provisions	II / 4	6	20
Emprunts et dettes financières	II / 5.1	7 520	11 986
Mobilisation de créances commerciales	II / 5.1	0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	II / 5.2	24 749	21 970
Total Passif courant		32 275	33 975
Total des capitaux propres et du passif		88 293	93 575

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.

II - Etat du résultat net consolidé

Au 31 décembre	Notes	2021	2020
Revenu	I / 11.1	80 734	68 944
Autres produits d'exploitation		340	242
Achats consommés		(29 467)	(26 569)
Variation stocks produits finis		(788)	(940)
Autres charges externes		(11 616)	(10 417)
Impôts et taxes		(857)	(959)
Charges de personnel		(31 841)	(29 006)
Subventions d'exploitation		2 099	3 704
Amortissements des immobilisations		(4 702)	(4 840)
Autres charges de gestion courante		(502)	(818)
Autres produits de gestion courante		28	97
Résultat opérationnel courant		3 426	(563)
Autres produits et charges opérationnels	II / 6	0	0
Résultat opérationnel		3 426	(563)
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	II / 7	0	0
Coût de l'endettement financier brut	II / 7	(364)	(274)
Autres charges financières	II / 7	(405)	(1 338)
Autres produits financiers	II / 7	871	450
Charge d'impôt sur le résultat	II / 8	(542)	31
Résultat		2 986	(1 693)
Résultat attribuable à la société mère		2 966	(1 637)
Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		20	(56)
Résultat par action	I / 14	2,69	(1,48)
Résultat dilué par action	I / 14	2,69	(1,48)

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.

III - Etat des autres éléments du résultat global

	Notes	2021	2020
Résultat		2 986	(1 693)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :			
- Avantages au personnel		677	74
- Effets fiscaux des produits et charges non comptabilisés en résultat / avantages au personnel		(182)	(21)
		495	53
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat :			
- Ecart de conversion		907	(517)
- Instruments financiers		131	(46)
- Effets fiscaux des produits et charges non comptabilisés en résultat		(34)	12
		1 004	(550)
Résultat global de l'exercice		4 485	(2 191)

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.

IV - Tableau des variations des capitaux propres consolidés

Notes	Capital	Réserves liées au capital	Résultat et réserves consolidés	Cash flow Hedge	Actions propres	Ecarts de conversion	Capitaux propres - Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux Propres
Au 31 décembre 2019	11 080	6 051	16 504	(3)	0	370	34 002	392	34 394
Ecarts de conversion II / 3.2			0			(526)	(526)	9	(517)
Instruments financiers IFRS 9 II / 10				(33)			(33)	(0)	(34)
Éléments susceptibles d'être reclassés en résultat	0	0	0	(33)	0	(526)	(560)	9	(550)
Avantage au personnel			53				53	(0)	53
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	0	0	53	0	0	0	53	(0)	53
Autres éléments du résultat global	0	0	53	(33)	0	(526)	(507)	9	(498)
Résultat de l'exercice			(1 637)				(1 637)	(56)	(1 693)
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	0	0	(1 584)	(33)	0	(526)	(2 144)	(47)	(2 191)
Actions propres			47				47		47
Autres			150			(150)	0		0
Engagement de rachat de minoritaires			0				0		0
Variations de périmètre			3			0	3	(44)	(41)
Augmentations de capital			0				0		0
Dividendes versés			(663)				(663)	(5)	(668)
Au 31 décembre 2020	11 080	6 051	14 457	(37)	0	(306)	31 246	296	31 542
Ecarts de conversion II / 3.2			0			871	871	35	907
Instruments financiers IFRS 9 II / 10				95			95	2	97
Éléments susceptibles d'être reclassés en résultat	0	0	0	95	0	871	966	38	1 004
Avantage au personnel			493				493	2	495
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	0	0	493	0	0	0	493	2	495
Autres éléments du résultat global	0	0	493	95	0	871	1 459	39	1 499
Résultat de l'exercice			2 966				2 966	20	2 986
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	0	0	3 460	95	0	871	4 426	59	4 485
Actions propres			(55)				(55)		(55)
Autres			0			0	0		0
Engagement de rachat de minoritaires			0				0		0
Variations de périmètre			0			0	0	0	0
Augmentations de capital			0				0		0
Dividendes versés			(607)				(607)	0	(607)
Au 31 décembre 2021	11 080	6 051	17 255	58	0	565	35 009	355	35 365

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.

V - Tableau des flux de trésorerie

	Notes	2021	2020
Opérations d'exploitation			
Résultat		2 986	(1 693)
Amortissements des immobilisations		4 702	4 840
Dotation et reprise sur provision pour risques et charges		(61)	328
Résultat de cession d'immobilisations		(0)	53
Incidence des instruments dérivés et autres instruments similaires		(192)	50
Produits n'ayant pas donné lieu à un encaissement		(140)	0
Charge d'impôt		209	(31)
Coût de l'endettement financier net		(175)	399
Autres charges non décaissées		0	206
Variation du besoin en fonds de roulement		(558)	4 040
Intérêts payés		(465)	(496)
Impôt sur le résultat payé		(974)	(395)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		5 872	7 301
Opérations d'investissement			
Intérêts reçus		256	97
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(82)	(38)
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(1 834)	(1 398)
Produit de cession d'immobilisations corporelles		0	3
Acquisition de minoritaires et de filiale, nette de trésorerie acquise		0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(1 659)	(1 336)
Opérations de financement			
Augmentation de capital dans les filiales		0	0
Encaissements provenant de nouveaux emprunts		568	17 284
Remboursements d'emprunts		(10 780)	(2 880)
Remboursement dettes de loyers IFRS16		(1 011)	(1 123)
Variation des mobilisations de créances		0	(2 508)
Augmentation de pourcentage d'intérêts sans prise de contrôle		0	0
Dividendes versés		(607)	(668)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(11 830)	10 107
Impact des variations de taux de change		385	(246)
Augmentation (diminution) totale de la trésorerie		(7 233)	15 826
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	II / 2.3	22 148	6 323
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	II / 2.3	14 915	22 148
Augmentation (diminution) totale de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(7 233)	15 826

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.

	2021	2020
Variation des stocks	(3 134)	3 549
Variation des créances clients	(80)	389
Variation des dettes fournisseurs	788	1 894
Variation créances et dettes fiscales et sociales	1 057	279
Variation des autres créances et dettes	811	-2071
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	(558)	4 040

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.

VI - Annexe aux comptes consolidés

Faits significatifs de l'exercice

Le 25 janvier 2021, le titre TIVOLY a été transféré du marché réglementé Euronext à Euronext Growth. Euronext Growth propose un fonctionnement simplifié, plus adapté à la taille et aux besoins du Groupe, tout en lui permettant de continuer à bénéficier de l'attrait des marchés financiers.

A partir du 3 septembre 2021, la société Tivoly a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2018, 2019 et 2020 qui a donné lieu en date du 24 février 2022 à une procédure de régularisation pour un montant total d'impôts sur les sociétés de 99 milliers d'euros incluant 3 milliers d'euros d'intérêts de retard, entièrement comptabilisés dans les comptes de la société Tivoly au 31 décembre 2021. Cette régularisation fiscale donne lieu à un complément de participation des salariés aux résultats pour les exercices 2019 et 2020 à hauteur de respectivement 44 milliers d'euros et -2 milliers d'euros, entièrement provisionné au titre de l'exercice 2021.

S'agissant du PGE (« Prêt Garanti par l'Etat »), la société Tivoly a décidé début 2021 de rembourser 5 000 milliers d'euros à échéance (avril 2021) et de rembourser les 6 000 milliers d'euros restants sur une durée de 5 ans à compter d'avril 2021. La filiale FFDM-Tivoly a quant à elle décidé de conserver 100% de son PGE de 3600 milliers d'euros, de faire appel au moratoire supplémentaire de 12 mois et de le rembourser à partir de 2022 sur une période de 4 ans.

La filiale FFDM-Tivoly a enregistré une charge de 545 milliers d'euros au 30 juin 2021 liée à un changement d'estimation de la valorisation des stocks. Ce changement a été opéré dans le cadre d'une harmonisation des règles de valorisation de la filiale FFDM-Tivoly avec les règles du groupe.

Le 22 janvier 2021 la filiale Tivoly Inc. a obtenu un second prêt de 1708 milliers de dollars US au titre du Paycheck Protection Program Loan (PPP). Ce prêt, qui courait sur 5 ans et portait un taux d'intérêt annuel de 1% faisait suite à un premier prêt obtenu en 2020, entièrement abandonné en 2020. Le 27 septembre 2021 ce second prêt de 1708 milliers de dollars US ainsi que les intérêts courus y afférents de 11 milliers de dollars US ont été entièrement abandonnés au profit de la société Tivoly Inc.

Les mesures prises par les gouvernements à travers le monde afin de lutter contre l'épidémie de Covid-19 avaient perturbé les activités du Groupe Tivoly en 2020 - en particulier son activité Industrie – avec des impacts sur les états financiers consolidés de l'exercice 2020.

Malgré la persistance de certains effets de la crise sanitaire, l'exercice 2021 s'avère en nette amélioration par rapport à l'exercice précédent, même si le niveau d'activité dans l'Industrie n'est pas encore revenu à un niveau « pré-crise ». La résilience du business model de Tivoly basé sur les activités complémentaires *Consumer* et *Industry* joue ainsi pleinement son rôle.

Evènements postérieurs à la clôture

Le 3 février 2022, Peugeot Frères Industrie et la famille Tivoly ont annoncé entrer en négociations exclusives en vue de l'acquisition par Peugeot Frères Industrie d'une participation majoritaire dans Holding Tivoly, actionnaire majoritaire de Tivoly, ainsi que l'acquisition en direct auprès de certains membres de la famille Tivoly d'actions TIVOLY. En cas de réalisation de l'acquisition, Holding Tivoly déposera une offre publique d'achat simplifiée sur la totalité des actions Tivoly.

Le 15 mars 2022, conformément aux accords préliminaires du 3 février 2022, les opérations suivantes ont donc été réalisées sur la base d'un prix de 42,05 euros par action Tivoly S.A :

- i. Acquisition par Peugeot Frères Industrie de 8 401 actions ordinaires de Holding Tivoly auprès des membres de la Famille Tivoly, correspondant à 78,08 % du capital et des droits de vote de Holding Tivoly, qui elle-même détient 777 307 actions ordinaires de Tivoly S.A. (représentant à ce jour environ 70,15 % de son capital social et 77,78% de ses droits de vote théoriques), le solde des actions de Holding Tivoly restant détenues par Monsieur Jean-François Tivoly ; et
- ii. Acquisition hors marché par Holding Tivoly de 32.806 actions ordinaires Tivoly S.A. détenues en direct par certains membres de la famille Tivoly, correspondant à 2,96% de son capital social et 1,67% de ses droits de vote théoriques.

Peugeot Frères Industrie, qui détient donc à présent indirectement 73,12% du capital de Tivoly S.A., déposera courant avril 2022 via Holding Tivoly un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant le solde du capital de Tivoly S.A. au même prix de 42,05 euros par action (l'« **Offre** »).

Le prix de l'Offre de 42,05 euros par action extériorise une prime de +106,1% par rapport au dernier cours de clôture avant l'annonce de l'entrée en négociations exclusives (3 février 2022), de +111,5% par rapport au cours de clôture sur la moyenne pondérée par les volumes des trois derniers mois précédant cette annonce, et de +105,6% par rapport au cours de clôture sur la moyenne pondérée par les volumes des six derniers mois précédant cette annonce. Le prix final de l'Offre a été ajusté à la hausse par rapport à l'estimation donnée dans le communiqué de presse en date du 3 février 2022 en fonction de certains éléments de dette nette et de BFR de Tivoly S.A. au 31 décembre 2021, désormais disponibles.

Si les conditions réglementaires sont remplies à l'issue de l'Offre, Holding Tivoly a l'intention de demander la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire des titres de Tivoly S.A aux mêmes conditions financières que celles de l'Offre.

Préalablement à l'acquisition de ce bloc, le conseil d'administration de Tivoly S.A. a, lors de sa réunion du 15 mars 2022, désigné le cabinet CROWE HAF représenté par Monsieur Olivier Grivillers en qualité d'expert indépendant (l'« **Expert Indépendant** »), en application de l'article 261-1 I et II du règlement général de l'AMF, étant précisé que l'AMF a confirmé sa non-opposition à cette nomination. Lors de cette même séance, le conseil d'administration a apporté à l'unanimité son soutien au principe de l'Offre, étant précisé qu'il sera amené à rendre un avis motivé après l'émission de son rapport par l'Expert Indépendant. Le rapport de l'Expert Indépendant et l'avis motivé du conseil d'administration de Tivoly S.A. figureront dans le projet de note en réponse qui sera établi par Tivoly S.A. et soumis au visa de l'AMF selon les modalités prévues par la réglementation applicable.

En conséquence de la réalisation de l'acquisition de ce bloc, la composition du conseil d'administration de Tivoly S.A. a par ailleurs été modifiée afin de tenir compte de la nouvelle configuration de son actionnariat. Ce dernier est désormais composé de sept (7) membres au total, à savoir : Monsieur Jean-François Tivoly, Madame Isabelle Duranthon, Holding Tivoly, représentée par Monsieur Thibault Martin-Dondo, Monsieur Edouard Tivoly, Monsieur Frédéric Villain, Madame Camille Volant et Madame Sophie Vernier-Reiffers. Jean-François Tivoly reste Président Directeur-Général de Tivoly S.A. le temps qu'une dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général soit mise en place, conformément aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Il restera ensuite durablement impliqué dans la conduite de la société comme Président du conseil d'administration.

Le conflit en Ukraine survenu à la fin du mois de février 2022 constitue un événement postérieur au 31 décembre 2021 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2021, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2021 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences. Il n'est toutefois pas envisagé d'impact significatif pour la société au regard de son activité.

Aucun autre fait marquant ou événement post-clôture utile à la compréhension des comptes n'a été identifié.

I - Règles et méthodes comptables

Tivoly est une entreprise qui est domiciliée en France. Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »). Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 15 mars 2022, ils ne seront définitifs qu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra le 29 juin 2022.

1 - Méthodes et principes comptables

Les comptes consolidés du Groupe Tivoly ont été établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) tels qu'adoptés dans l'Union Européenne.

Les informations financières consolidées sont présentées en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs, dont notamment les instruments financiers dérivés comptabilisés à leur juste valeur.

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, la direction du Groupe Tivoly doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

Les estimations concernent principalement :

- Les tests de dépréciation des actifs immobilisés puisqu'ils sont basés sur des flux de cash flows futurs estimés, des hypothèses de taux de croissance, de rentabilité et d'actualisation (cf. partie II note 1 1.1).
- La détermination du caractère recouvrable des impôts différés actifs.
- La détermination des obligations en matière de retraite et autres avantages au personnel (hypothèses actuarielles).

La direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont élaborées sur la base d'informations disponibles ou de situations existantes à la date d'arrêté des états financiers consolidés au 31 décembre 2021. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existantes à cette date, notamment compte tenu du contexte actuel lié à la Covid-19 entraînant un certain degré d'incertitude sur le futur, les montants qui figureront dans les futurs états financiers de notre Groupe pourraient différer significativement des estimations actuelles.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de l'exercice du changement s'il n'affecte que cet exercice ou au cours de l'exercice du changement et des exercices ultérieurs si ceux-ci sont également affectés par le changement.

Les règles et méthodes comptables appliquées par le groupe dans les états financiers consolidés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB endossés par l'Union Européenne, applicables au 1^{er} janvier 2021:

- Modifications d'IFRS 4 – Report de l'application IFRS 9
- Modifications d'IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 – Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2.
- Mise à jour par l'IFRIC (Comité d'interprétation des normes IFRS) des règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite impactant l'IAS19.

Conformément à la nouvelle méthode de calcul imposée par l'IFRIC (Comité d'interprétation des normes IFRS) et validée fin mai 2021 par l'IAS Board impactant l'IAS19, la Société a décidé d'adopter la nouvelle méthode de répartition des droits à prestation de ses régimes à prestations définies en vertu desquels une indemnité n'est due que si le salarié est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonnée à un certain nombre d'années de services consécutives.

Les autres normes et interprétations n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB endossés par l'Union Européenne, mais d'application ultérieure :

- Modifications d'IFRS 3 – Références au cadre conceptuel
- Modifications d'IAS 37 – Coûts d'exécution d'un contrat

- Améliorations annuelles - 2018-2020 (uniquement pour les amendements relatifs à IFRS 9 et IFRS 16).

Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore endossés par par l'Union Européenne :

- IFRS 17 –Contrats d'assurance, y compris amendements publiés le 25/06/20
- Modifications d'IAS 1 -Classement des passifs en tant que courants ou non courants
- Améliorations annuelles -2018-2020 (pour les amendements relatifs à IFRS 1 et IAS 41)
- Modifications d'IAS 16 –Revenus pré-utilisation d'un actif corporel

Le groupe n'a pas appliqué ces nouvelles normes par anticipation.

Le processus de détermination des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes, amendements et interprétations sur les comptes consolidés du Groupe est en cours.

2 - Périmètre et méthodes de consolidation

2.1 - Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2021 est le suivant :

Raison sociale	Siège social	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation	Numéro identification	
Tivoly	Tours en Savoie	France	100,00	IG	FR 56 076 120 021
FFDM Tivoly	Bourges	France	98,81	IG	FR 23 723 720 140
Tivoly Inc.	Derby Line	Etats-Unis	100,00	IG	56-1628 422
Neco	Elorrio	Espagne	99,73 (a)	IG	ES A 48 675 870
Compania Filial de Ermua SA (CFE)	Elorrio	Espagne	100,00	IG	ES A 48 425 318
Tivelon Trading	Shanghai	Chine	89,00 (c)	IG	9131000068405114XT
Tivelon Packaging	Shanghai	Chine	89,00 (c)	IG	91310000798981644E
Tivelon Company	Hong Kong	Chine	89,00	IG	1082964
Tivelon Tools Packaging Manufacturing	Changshu	Chine	89,00 (c)	IG	91320581MA1T56JU54
Tivoly Tool Manufacturing	Changshu	Chine	89,00 (c)	IG	91320581MA1T56C56E
Elite Tooling	Rotherham	Royaume-Uni	100,00	IG	GB 646 738 403
Tivoly DF	Mexico	Mexique	99,73 (b)	IG	TDF150611PYA

(a) Détention indirecte par l'intermédiaire de CFE de 99,73 %

(b) Détention indirecte par l'intermédiaire de Neco de 99,73 %

(c) Détention indirecte par l'intermédiaire de Tivelon Company de 89,00%

IG Intégration globale

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leur exercice social au 31 décembre.

2.2 - Méthodes de consolidation

Filiale

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les filiales sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels individuels, retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le groupe.

Le Groupe ne dispose ni de co-entreprises, ni d'activités conjointes ni de sociétés sur lesquelles il exercerait une influence notable.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

3 - Méthodes de conversion des éléments en devises (IAS21)

3.1 - Conversion des opérations en devises

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis au cours de clôture, et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

3.2 - Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les actifs et passifs d'une activité à l'étranger, y compris les écarts d'acquisitions et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros au cours de change moyen de l'exercice (dans la mesure où il approche les cours de change à la date de transaction). Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en capitaux propres à la rubrique « écarts de conversion ».

Les états financiers hors zone euro ont été convertis de la manière suivante :

un euro	Clôture	Moyen
Dollar US	1,133	1,183
Dollar HK	8,840	9,193
Livre Sterling	0,840	0,860
Yuan Chinois	7,195	7,628
Peso Mexicain	23,144	23,985

4 - Actifs non courants

4.1 - Goodwill

Comptabilisation initiale

Le classement et le traitement comptable des regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1er janvier 2004 n'ont pas été modifiés pour la préparation du bilan d'ouverture du Groupe en IFRS au 1er janvier 2004.

L'écart d'acquisition est calculé par différence entre la juste valeur de la contrepartie remise et la somme des actifs et des passifs existants et éventuels de la société acquise évalués individuellement à leur juste valeur. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en charge. Le Groupe a opté pour la méthode du goodwill partiel (limitation à la quote-part acquise par le Groupe).

Dans tous les cas, le goodwill négatif résultant de l'acquisition est comptabilisé immédiatement en résultat.

Suivi ultérieur

A compter de la date d'acquisition, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises. Ultérieurement, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des dépréciations représentatives des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti mais est soumis à des tests de pertes de valeur à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment quand il existe des indicateurs qu'il a pu perdre de la valeur.

La dépréciation des goodwill est irréversible.

4.2 - Autres immobilisations incorporelles

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un nouveau modèle en vue de sa production, sont comptabilisées en tant qu'immobilisations si le Groupe peut démontrer, que les critères requis par la norme IAS 38 sont atteints, notamment, la faisabilité technique du produit, l'existence d'un marché, et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée des frais généraux. Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les frais de développement sont amortis sur leur durée d'utilité.

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été identifiées par le Groupe dans le cadre de l'acquisition du groupe FFDM en 2016 et ont une durée d'utilité finie, notamment les relations clients, sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur diminuée du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les marques identifiées par le Groupe dans le cadre de l'acquisition du groupe FFDM, qui ont une durée d'utilité indéfinie, sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur, diminuée du cumul des pertes de valeur.

4.3 - Immobilisations corporelles

Actifs dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût historique correspond au prix payé qui inclut les coûts d'acquisition liés.

Il a été retenu pour les bâtiments un ou plusieurs composants en fonction de la nature des bâtiments et de la durée d'utilisation effective des composants. Il en a été de même en ce qui concerne les installations industrielles constituant un ensemble immobilisé (machine, logiciel, matériel informatique) lorsque ces éléments ont des durées d'utilités différentes.

Dans le cadre de la première adoption des normes IFRS, et conformément à IFRS 1, le Groupe Tivoly a choisi de mettre à la juste valeur ses terrains et constructions à la date de transition et d'utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. La juste valeur de ces immobilisations à la date de transition a été déterminée sur la base d'une valeur de marché estimée à partir de rapports d'experts indépendants.

L'amortissement est calculé de manière linéaire en fonction des composants et sur la durée d'utilisation effective de l'actif reflétant le rythme de consommation des avantages économiques futurs attendus de chaque actif.

Les durées d'amortissements généralement retenues sont les suivantes :

	Durée	Mode
Constructions *	15 à 30 ans	Linéaire
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 8 ans	Linéaire
Autres immobilisations corporelles	4 à 10 ans	Linéaire

* Chez Tivoly : jusqu'à 30 ans

Chez Tivoly Inc : jusqu'à 25 ans

4.4 - Dépréciation des actifs immobilisés

Les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont soumis à un test de dépréciation systématique à chaque clôture annuelle et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur. Les autres actifs immobilisés font également l'objet d'un test de dépréciation chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur

recouvrable qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif à moins que l'actif ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs. Dans ce cas, qui concerne notamment les goodwill, la valeur recouvrable est déterminée au niveau de l'UGT. Le Groupe Tivoly a retenu cinq UGT qui correspondent au regroupement de certaines de ses unités opérationnelles présentant des synergies de marché et de flux de trésorerie.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif ou de l'UGT. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec le budget et les plans d'affaires les plus récents approuvés par la direction du Groupe. Le taux d'actualisation avant impôt retenu reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif (ou à l'UGT).

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, cette perte de valeur est enregistrée en résultat et est imputée en priorité aux goodwill.

Reprise de la perte de valeur

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il existe une indication que la perte de valeur n'existe plus ou a diminué et s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

5 - Actifs courants

5.1 - Stocks et en-cours

Matières premières et approvisionnements

Les matières premières et approvisionnements sont évalués au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur nette de réalisation. Le coût d'acquisition est évalué au coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Marchandises

Les marchandises sont valorisées soit au coût moyen pondéré soit au prix fournisseur corrigé des variances et majoré de frais accessoires fixés à un certain pourcentage de ce prix d'achat. Ce pourcentage est recalculé chaque année en fonction des frais réels engagés.

La valeur nette de réalisation est appréciée à partir d'indices de perte de valeur et après analyses prenant en compte notamment les produits qui ne figurent plus sur le catalogue ou les produits sans consommation.

En-cours de production et produits finis

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à un coût standard de production, qui comprend le coût des matières consommées ainsi que les charges directes et indirectes de production. La valeur nette de réalisation est déterminée de la même manière que pour les marchandises (cf. ci-dessus.)

Dépréciation

Le groupe Tivoly applique une dépréciation sur la valeur des stocks sans consommation.

5.2 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

6 - Instruments financiers

6.1 - Créances commerciales

Les créances clients et autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur. Sur la base d'une analyse au cas par cas, des dépréciations sont constituées en appliquant le modèle de dépréciation des pertes attendues (valeur actuelle des insuffisances de paiement, déterminées sur une base probabilisée, qui seront générées par des défauts attendus au cours de 12 prochains mois ou sur la durée de vie de l'actif financier).

Les programmes de mobilisations de créances commerciales sont maintenus dans les créances et dans l'endettement à court terme lorsque, après analyse du contrat, les risques sur les créances commerciales ne sont pas transférés en substance aux organismes de financement.

6.2 - Autres Instruments financiers

Le Groupe Tivoly utilise des instruments financiers dérivés de change dans le but de couvrir les risques liés aux variations de change qui peuvent survenir dans le cadre de ses opérations courantes. Les instruments de change sont composés de contrats à terme, de termes activant à échéance et de termes progressifs (ou accumulateurs) de dollars US et de yuans contre Euros. Ces contrats ont pour objectif de couvrir les paiements effectués en dollars US et en yuans aux fournisseurs de marchandises.

L'ensemble des instruments financiers dérivés est comptabilisé au bilan et évalué à la juste valeur conformément à IFRS9.

La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat sauf lorsque les instruments dérivés répondent aux critères de la comptabilité de couverture, la comptabilisation du profit ou de la perte en résultant est alors comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et accumulée dans la réserve de couverture pour la partie efficace (voir note (a) ci-dessous).

(a) Instruments financiers entrant dans une relation de couverture

La couverture de flux de trésorerie a pour objectif de se couvrir contre le risque de variation de flux de trésorerie attaché à des actifs ou des passifs comptabilisés ou à une transaction prévue hautement probable qui affecterait le résultat. La partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, accumulée dans la réserve de couverture et sera rapportée au résultat au fur et à mesure que les flux de trésorerie couverts se réaliseront. La partie inefficace de la couverture est directement enregistrée en compte de résultat.

La couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non encore comptabilisé et qui affecterait le résultat. La variation de juste valeur de l'élément couvert est enregistrée en compte de résultat et est compensée, à l'inefficacité près, par la comptabilisation en résultat des variations symétriques de juste valeur des instruments financiers utilisés en couverture.

Lors de la mise en place d'une relation de couverture désignée, le Groupe réunit une documentation structurée décrivant l'objectif de l'entité en matière de gestion des risques et sa stratégie de couverture. Il documente également le lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, y compris s'il est attendu que les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture se compensent.

Lorsque la couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture ou que l'instrument de couverture est vendu, arrive à maturité, est résilié ou est exercé, le Groupe cesse de pratiquer la comptabilité de couverture à titre prospectif. Lorsque le Groupe cesse d'appliquer la comptabilité de couverture à une couverture de flux de trésorerie, le montant cumulé en réserve de couverture et en réserve de coût de couverture demeure en capitaux propres, pour la couverture d'une transaction entraînant la comptabilisation d'un actif non financier, jusqu'à être inclus dans le coût de l'élément non financier lors de sa comptabilisation initiale ou, pour les autres couvertures des flux de trésorerie, jusqu'à être reclassé en résultat de la ou des périodes auxquelles les flux de trésorerie attendus couverts impactent le résultat.

Si les flux de trésorerie futurs couverts ne sont plus susceptibles de se produire, les montants précédemment cumulés dans la réserve de couverture et la réserve de coût de couverture sont immédiatement reclassés en résultat.

La méthode appliquée aux informations comparatives présentées pour 2021 est similaire à celle appliquée en 2020.

(b) Instruments financiers n'entrant pas dans une relation de couverture

Les variations de juste valeur sur les produits dérivés ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont enregistrées en résultat.

6.3 - Actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants incluent principalement des dépôts de garantie. Ils sont évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

7 - Actions propres

Les opérations concernant les actions propres sont comptabilisées directement en capitaux propres. Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en variation des capitaux propres.

8 - Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'à la fin de la période concernée, le Groupe Tivoly a une obligation légale, réglementaire, contractuelle ou implicite résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Régimes d'avantages au personnel

Conformément aux lois et pratiques de chacun des pays dans lesquels le Groupe Tivoly opère, le Groupe Tivoly participe à, ou maintient éventuellement des plans d'avantages au personnel qui assurent aux salariés remplissant les conditions requises le versement de retraites, une assistance médicale et des indemnités de départ en retraite.

La quasi-totalité des employés du Groupe Tivoly bénéficie de prestations de retraite au travers de régimes à cotisations ou à prestations définies qui sont intégrés aux régimes locaux de sécurité sociale, ou gérés via des régimes de couverture du Groupe Tivoly.

Les régimes à prestations définies peuvent être financés par des placements dans différents instruments, tels que des contrats d'assurance ou des titres de capitaux propres et de placement obligataires, à l'exclusion des actions du Groupe Tivoly.

Pour les régimes à prestations définies, les obligations de retraite sont déterminées par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte la probabilité du maintien du personnel dans le Groupe Tivoly jusqu'au départ en retraite, l'évolution prévisible de la rémunération future et un taux d'actualisation approprié pour chacun des pays dans lesquels le Groupe Tivoly a mis en place un régime de retraite. De ce fait, le Groupe Tivoly comptabilise des actifs et des passifs au titre des retraites, ainsi que la charge nette correspondante sur toute la durée estimée de service des employés.

En outre, le Groupe Tivoly applique les règles suivantes :

- Le Groupe Tivoly évalue à leur juste valeur les actifs dédiés à la couverture des régimes et déduit ces actifs des provisions enregistrées au bilan ;
- Les gains et pertes actuariels sont immédiatement reconnus en autres éléments du résultat global et ne seront jamais recyclés en résultat.
- Le coût des services passés résultant de la modification ou de la réduction de régime est intégralement comptabilisé en résultat, en dépenses de personnel.

Enfin, les médailles du travail font également l'objet de la comptabilisation d'une provision calculée selon une méthode actuarielle. Il s'agit d'autres avantages à long terme, déterminés selon les mêmes modalités que les avantages postérieurs à l'emploi, sauf quelques particularités dont les écarts actuariels ou le coût des services passés, comptabilisés directement en charges.

9 - Dettes fournisseurs et autres créiteurs courants

Les dettes fournisseurs et autres créiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

10 - Dettes financières

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

11 - Compte de résultat

Comme le permet la norme IAS1 « Présentation des états financiers », le Groupe présente le compte de résultat par nature.

11.1 - Définition des produits de l'activité

La norme IFRS 15 constitue le cadre de référence permettant de déterminer si des produits sont à comptabiliser, pour quel montant et quand ils doivent l'être.

Le Groupe tire l'essentiel de son chiffre d'affaires de la vente d'outils coupants.

L'ensemble des créances client est inclus dans le poste « Clients et autres débiteurs ». Les passifs sur contrats concernent essentiellement les paiements d'avance reçus des clients ou des avoirs clients à établir par le Groupe, ainsi que des produits expédiés aux clients pour lesquels le transfert du contrôle n'a pas eu lieu avant la clôture.

Le chiffre d'affaires est évalué à partir de la contrepartie spécifiée dans un contrat signé avec un client. Le Groupe comptabilise les produits correspondants lors du transfert de contrôle d'un bien à son client.

Le produit est comptabilisé au moment de la livraison des biens et de leur acceptation par le client dans ses locaux ou au moment où les biens quittent les entrepôts des entités du Groupe, en fonction de l'incoterm appliqué.

Le montant du chiffre d'affaires comptabilisé est retraité des retours et ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités. Le Groupe revoit son estimation de retours à chaque date de publication de ses comptes et actualise ses passifs en conséquence.

11.2 - Résultat financier

Le coût de l'endettement financier brut inclut les intérêts sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux effectif.

Les produits et charges financières regroupent principalement les différences de change, et les profits et pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le compte de résultat.

12 - Impôt

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ; auquel cas il est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global également.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, (ii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et (iii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure

où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Ces impôts différés, actif ou passif, résultent pour l'essentiel :

- de l'annulation des provisions à caractère fiscal telles que les provisions réglementées,
- du retraitement des biens faisant l'objet de contrats de location,
- du retraitement des profits internes sur stocks,
- des différences temporelles entre bilans sociaux et fiscaux,
- des crédits d'impôts,
- des reports fiscaux déficitaires.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

La capacité du groupe à recouvrer ses impôts différés actifs relatifs aux déficits reportables et autres crédits d'impôts est appréciée par la direction à la clôture de chaque exercice en tenant compte des prévisions de résultats fiscaux futurs définis dans le plan d'affaires. Ces projections s'appuient sur des hypothèses relevant du jugement de la direction.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif sera réglé, sur la base des taux d'impôts locaux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés actifs et passifs sont, pour la présentation au bilan, compensés par entité fiscale.

La Contribution Economique Territoriale (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises et Cotisation Foncière des Entreprises) est classée en charges d'exploitations.

13 - Paiements en actions : options de souscription d'actions accordées au personnel

Il n'existe pas de plan de paiements en actions en cours sur 2021 (ni sur 2020).

14 - Résultat par action et instruments dilutifs

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions détenues par le Groupe (actions propres). Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur 2021 est de 1 107 990 (identique à 2020). Le nombre d'actions propres au 31 décembre 2021 est de 6 068 (contre 4 098 au 31 décembre 2020). Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat par action est de 1 101 921 au 31 décembre 2021 (contre 1 103 892 en 2020).

15 - Subventions

Les subventions publiques sont reconnues en résultat au fur et à mesure des coûts engagés dans la mesure où il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues. Les subventions qui couvrent en totalité ou partiellement le coût d'un actif sont comptabilisées en résultat de façon systématique sur la durée d'utilité de l'actif.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en subvention.

Les allocations pour activités partielles liées au COVID-19 sont également comptabilisées en subvention, car traitées conformément à IAS 20, avec une présentation en Subventions (conformément à la méthode appliquée par le groupe par le passé).

Ce poste inclut également :

- le prêt de 1708 milliers de dollars US au titre du Paycheck Protection Program Loan (PPP) obtenu en février 2021 par Tivoly, Inc. et transformé en octobre 2021 en subvention (« Forgiveness ») par l'Etat Fédéral Américain (montant identique à 2020).

16 - Information sectorielle

Le Groupe dispose d'un seul métier: il conçoit, produit, et commercialise des outils coupants pour l'industrie, la grande distribution et le médical.

Le Groupe identifie et présente des secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne à la direction générale qui est le principal décideur opérationnel du Groupe.

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liées aux transactions avec d'autres composantes du Groupe. Le résultat opérationnel du secteur est régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel (la direction générale chez Tivoly) afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances. Des informations financières distinctes sont disponibles pour cette composante.

Les performances du Groupe sont principalement suivies par la direction générale à partir des performances des différentes entités juridiques qui ont donc pour la plupart été identifiées comme des secteurs opérationnels distincts. Le cas échéant, des secteurs opérationnels ainsi définis qui présentent des caractéristiques économiques similaires sont agrégés. Sur cette base, le Groupe a identifié 5 secteurs à présenter, comme décrits ci-après, qui correspondent aux entités juridiques du Groupe. Ces entités juridiques du Groupe offrent des produits et des services similaires dans des zones géographiques distinctes.

Les entités juridiques de chacun des secteurs présentés du Groupe sont les suivantes :

- Tivoly, FFDM Tivoly (France)
- Neco, CFE, Tivoly DF (Espagne et Amérique Latine)
- Tivoly Inc. (Etats-Unis)
- Elite Tooling (Grande Bretagne)
- Tivelon Packaging, Tivelon Trading, Tivelon company, Tivelon Tools Packaging Manufacturing et Tivoly Tool Manufacturing (Chine)

17 - Détermination de la juste valeur

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations nécessitent de déterminer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées pour des besoins d'évaluation ou d'informations à fournir, selon les méthodes suivantes. Des informations complémentaires sur les hypothèses retenues pour déterminer les justes valeurs sont indiquées, le cas échéant, dans les notes spécifiques à l'actif ou au passif concerné.

Immobilisations incorporelles

La juste valeur des brevets et marques acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises repose sur les paiements actualisés de redevances estimées qui ont été évités du fait de l'acquisition du brevet ou de la marque. La juste valeur des autres immobilisations incorporelles repose sur les flux de trésorerie actualisés attendus de l'utilisation et de la vente éventuelle des actifs.

Immobilisations corporelles

La juste valeur des immobilisations corporelles comptabilisées suite à un regroupement d'entreprises repose sur les valeurs de marché. La valeur de marché d'un immeuble est le montant estimé auquel cet actif pourrait être échangé à la date de l'évaluation, après des actions de marketing appropriées, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale, en dehors de toute contrainte particulière. La valeur de marché des installations, équipements et agencements repose sur les prix de marché affichés pour des éléments similaires.

Stocks

La juste valeur des stocks acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est déterminée sur la base des prix de vente estimés dans le cours normal de l'activité, diminués des coûts estimés d'achèvement et de vente, et d'une marge raisonnable pour rémunérer l'effort requis pour achever et vendre les stocks.

Placement en titres de capitaux propres et d'emprunts

La juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par le résultat et des actifs à la juste valeur par les autres éléments du résultat global est déterminée par référence à leur cours acheteur coté à la date de clôture.

Clients et autres débiteurs

La juste valeur des clients et autres débiteurs, est estimée sur la base de leur valeur nominale historique car l'effet d'actualisation est considéré comme négligeable.

Dérivés

La juste valeur des contrats de change à terme repose sur leur prix coté sur le marché, s'il est disponible. Si aucun prix coté sur un marché n'est disponible, la juste valeur est estimée en actualisant la différence entre le prix forward contractuel et le prix forward actuel pour l'échéance résiduelle du contrat, en utilisant un taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations d'Etat).

Passifs financiers non dérivés

La juste valeur, qui est déterminée pour les besoins des informations à fournir, repose sur la valeur des flux de trésorerie futurs générés par le remboursement du principal et des intérêts, actualisée aux taux d'intérêt du marché à la date de clôture. S'agissant des contrats de location financement, le taux d'intérêt du marché est déterminé par référence à des contrats de location similaires.

18 – Contrats de location

Le groupe applique la norme IFRS16 depuis 2019.

A la signature d'un contrat, le Groupe détermine si celui-ci constitue, ou contient, un contrat de location. Un contrat qui constitue ou contient un contrat de location accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée, en échange d'une rémunération. Pour évaluer si un contrat accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, le Groupe se fonde sur la définition d'un contrat de location donnée par IFRS 16.

Ce principe s'applique aux contrats signés à partir du 1er janvier 2019.

En tant que preneur

A la date de commencement ou de modification d'un contrat comportant une composante location, le Groupe alloue la rémunération prévue au contrat à chaque composante location sur la base de leur prix individuel relatif. Toutefois, pour les contrats de location de biens immobiliers, le Groupe a choisi de ne pas séparer les composantes services mais de comptabiliser toutes les composantes comme une seule composante de nature locative.

Le Groupe comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers à la date d'entrée en vigueur du contrat de location. L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, c'est-à-dire au montant initial de la dette de loyers retraitée de tout paiement de loyers déjà effectué à la date de début du contrat, augmenté des charges initiales directes éventuellement supportées et d'une estimation des coûts de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de ce dernier ou du site où il se trouve, moins tout avantage incitatif à la location éventuellement perçu.

L'actif « droit d'utilisation » est ensuite amorti sur une base linéaire du début à la fin du contrat de location, sauf si ce dernier prévoit un transfert au Groupe de la propriété de l'actif sous-jacent au terme du contrat ou si le coût de l'actif « droit d'utilisation » tient compte du fait que le Groupe exercera une option d'achat. Dans ce cas, l'actif « droit d'utilisation » sera amorti sur la durée de vie utile de l'actif sous-jacent, déterminée sur la même base que celle des immobilisations corporelles. De plus, l'actif « droit d'utilisation » verra sa valeur régulièrement revue à la baisse en cas de pertes pour dépréciation et fera l'objet d'ajustements au titre de certaines réévaluations de la dette de loyers.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, au taux d'emprunt marginal du Groupe. C'est ce dernier taux que le Groupe emploie généralement comme taux d'actualisation.

Le Groupe détermine son taux d'emprunt marginal à partir des taux d'intérêt accordés par différentes sources de financement externes et procède à certains ajustements pour tenir compte des conditions du contrat et du type d'actif loué.

Les paiements de loyers pris en compte pour l'évaluation de la dette de loyers se composent :

- des loyers fixes, y compris les loyers fixes en substance ;
 - des loyers variables indexés sur un indice ou un taux, initialement mesurés sur la base de l'indice ou du taux en question à la date de début du contrat ;
 - des montants payables au titre de la garantie de valeur résiduelle ; et
 - du prix d'exercice d'une option d'achat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer, des loyers payés au cours de la période de renouvellement si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer une option de prolongation et des pénalités de résiliation anticipées du contrat de location, à moins que le Groupe ne soit raisonnablement certain de ne pas résilier le contrat par anticipation.
- La dette de loyers est évaluée à la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs dû à un changement d'indice ou de taux, en cas de réévaluation par le Groupe du montant attendu au titre de la garantie de valeur résiduelle, si le Groupe revoit ses probabilités d'exercer une option d'achat, de prolongation ou de résiliation, ou en cas de révision d'un loyer fixe en substance.

Lorsqu'une dette de loyers est ainsi réévaluée, la valeur comptable de l'actif « droit d'utilisation » est ajustée en conséquence ou bien l'ajustement est porté au compte de résultat si la valeur comptable de l'actif « droit d'utilisation » a été réduite à zéro.

Le Groupe présente dans les immobilisations corporelles les actifs « droit d'utilisation » ne correspondant pas à la définition d'immeubles de placement, tandis que la dette de loyers est comptabilisée au poste « Emprunts et dettes financières » de l'état de la situation financière.

Contrats de location de courte durée et portant sur des actifs de faible valeur

Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser d'actif « droit d'utilisation » ni de dette de loyers sur les contrats de location d'actifs de faible valeur et sur les contrats de location de courte durée, y compris les équipements informatiques. Le Groupe comptabilise les loyers acquittés dans le cadre de ces contrats en charges, sur une base linéaire pendant la durée du contrat.

II - Notes sur le bilan et le compte de résultat

1 - Actif non courant

1.1 - Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre	2019	Ecart de conversion	Reclasse-ments	Modificati ons de périmètre	Augmen- tations	Diminutions	2020
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0	0
Frais de développement	280	0	0	0	0	0	280
Brevets, licences, marques, logiciels	2 592	0	21	0	34	53	2 593
Brevets, licences, logiciels IFRS16	1 612	0	0	0	0	0	1 612
Clientèle	2 569	0	0	0	0	0	2 569
Autres immos incorporelles	704	(47)	(75)	0	4	0	587
Valeurs brutes hors goodwill	7 757	(47)	(54)	0	38	53	7 641
Goodwill	5 241	(9)	0	0	0	0	5 232
Valeurs brutes	12 998	(56)	(54)	0	38	53	12 872
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0	0
Frais de développement	280	0	0	0	0	0	280
Brevets, licences, marques, logiciels	1 166	0	0	0	188	14	1 340
Brevets, licences, logiciels IFRS16	1 612	0	0	0	0	0	1 612
Clientèle	914	0	0	0	245	0	1 160
Autres immos incorporelles	469	(31)	0	0	60	0	498
Amortissements hors goodwill	4 441	(31)	0	0	493	14	4 889
Valeurs nettes	8 557						7 983

Au 31 décembre	2020	Ecart de conversion	Reclasse-ments	Modificati ons de périmètre	Augmen- tations	Diminutions	2021
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0	0
Frais de développement	280	0	0	0	0	0	280
Brevets, licences, marques, logiciels	2 593	0	0	0	66	15	2 644
Brevets, licences, logiciels IFRS16	1 612	0	(65)	0	0	0	1 547
Clientèle	2 569	0	0	0	0	0	2 569
Autres immos incorporelles	587	21	(4)	0	16	0	619
Valeurs brutes hors goodwill	7 641	21	(69)	0	82	15	7 659
Goodwill	5 232	11	0	0	0	0	5 243
Valeurs brutes	12 872	32	(69)	0	82	15	12 902
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0	0
Frais de développement	280	0	0	0	0	0	280
Brevets, licences, marques, logiciels	1 340	(0)	0	0	203	15	1 528
Brevets, licences, logiciels IFRS16	1 612	0	(65)	0	0	0	1 547
Clientèle	1 160	0	0	0	245	0	1 405
Autres immos incorporelles	498	19	0	0	63	0	579
Amortissements hors goodwill	4 889	19	(65)	0	511	15	5 339
Valeurs nettes	7 983						7 563

Les goodwill se répartissent de la manière suivante :

UGT rattachée	2 021	2 020
Chine	1 244	1 244
Espagne et Amérique Latine	1 165	1 165
Etats-Unis	154	154
Grande Bretagne	172	161
France	2 508	2 508
Total	5 243	5 232

Le goodwill passe de 5 232 milliers d'euros en 2020 à 5 243 milliers d'euros en 2021 soit une diminution de 11 milliers d'euros (impact de la conversion au taux de clôture du goodwill rattaché à Elite Tooling en Grande Bretagne).

L'évaluation des UGT a été réalisée sur la base de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie futurs sont ceux qui ressortent des plans d'affaires à cinq ans préparés par la société. Le taux d'actualisation a été déterminé à partir du coût du capital de la société et s'élève à 10,2 % (après impôts) pour l'UGT France, 10,6 % pour l'UGT Espagne & Amérique Latine, 10,6 % pour l'UGT Chine, 10,2 % pour l'UGT Etats-Unis et 10,5 % pour l'UGT Grande Bretagne.

Les hypothèses clés sous-tendant les principaux tests d'impairment des goodwill sont les suivantes :

UGT	Croissance moyenne du CA à moyen terme (par an)	Taux de résultat d'exploitation après impôt attendu à terme (en % du CA)	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation
Espagne & Amérique Latine	10,7%	11,9%	1,7%	10,60%
USA	8,4%	3,7%	2,3%	10,20%
Grande Bretagne	44,4%	10,8%	2,0%	10,50%
France	2,1%	6,0%	1,3%	10,20%
Chine	5,2%	4,5%	2,0%	10,60%

Compte tenu de ces tests, aucune dépréciation ne s'est avérée nécessaire.

Analyse de sensibilité des tests d'impairment des goodwill au 31 décembre 2021 :

Concernant la Grande Bretagne, le taux d'actualisation devrait augmenter de 13,2 points ou le taux de résultat d'exploitation après impôt attendu à terme baisser de 10,8 points pour rendre la valeur recouvrable de l'UGT égale à la valeur comptable.

Concernant l'Espagne / Amérique Latine et la France, le taux d'actualisation devrait augmenter de respectivement 4,9 et 12,7 points ou le taux de résultat d'exploitation après impôt attendu à terme baisser de respectivement 4,7 et 4,9 points pour rendre les valeurs recouvrables des UGT égales aux valeurs comptables.

Concernant la Chine, le taux d'actualisation devrait augmenter de 3,6 points ou le taux de résultat d'exploitation après impôt attendu à terme baisser de 1,8 points pour rendre la valeur recouvrable de l'UGT égale à la valeur comptable.

Concernant le taux de croissance à l'infini, les résultats des tests d'impairment sont peu sensibles à la variation de cette hypothèse-clé. Pour la Grande Bretagne, l'Espagne et l'Amérique Latine, la France et la Chine, une variation raisonnablement possible (taux de croissance à l'infini nul), n'entraînerait pas de dépréciation à constater.

Concernant les Etats Unis, la valeur recouvrable de l'UGT est sensiblement égale à la valeur comptable. Toute variation des hypothèses-clé pourrait entraîner une dépréciation des actifs de l'UGT.

1.2- Immobilisations corporelles

Au 31 décembre	2019	Ecart de conversion	Reclasse-ments	Modifications de périmètre	Augmen-tations	Diminutions	2020
Terrains	1 013	(9)	0	0	0	0	1 004
Constructions	4 015	(82)	0	0	142	0	4 075
Constructions IFRS16	5 508	(39)	0	0	62	17	5 514
Installations techniques	54 715	(1 464)	223	0	1 136	292	54 318
Installations techniques IFRS16	11 805	0	0	0	0	0	11 805
Autres immobilisations corporelles	6 092	(57)	58	0	184	1	6 275
Autres immobilisations corporelles IFRS16	1 432	(2)	0	0	231	0	1 660
Immobilisations en cours	702	(3)	(15)	0	569	567	685
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	277	0	(211)	0	0	66	0
Valeurs brutes	85 558	(1 656)	54	0	2 324	944	85 336
Constructions	2 778	(41)	0	0	260	0	2 997
Constructions IFRS16	1 971	(8)	0	0	753	17	2 699
Installations techniques	44 118	(1 325)	0	0	2 277	288	44 782
Installations techniques IFRS16	11 272	0	0	0	330	0	11 602
Autres immobilisations corporelles	4 149	(38)	0	0	401	1	4 511
Autres immobilisations corporelles IFRS16	871	(1)	0	0	325	0	1 196
Amortissements	65 160	(1 413)	0	0	4 347	306	67 787
Valeurs nettes	20 398						17 549

Au 31 décembre	2020	Ecart de conversion	Reclasse-ments	Modifications de périmètre	Augmen-tations	Diminutions	2021
Terrains	1 004	8	0	0	0	0	1 012
Constructions	4 075	75	0	0	73	0	4 222
Constructions IFRS16	5 514	139	0	0	0	0	5 653
Installations techniques	54 318	1 354	0	0	1 418	602	56 488
Installations techniques IFRS16	11 805	0	0	0	0	0	11 805
Autres immobilisations corporelles	6 275	119	11	0	118	32	6 491
Autres immobilisations corporelles IFRS16	1 660	2	0	0	169	665	1 167
Immobilisations en cours	685	23	(6)	0	1 282	1 072	912
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0	0	0	0	15	0	15
Valeurs brutes	85 336	1 721	4	0	3 074	2 371	87 764
Constructions	2 997	41	0	0	247	0	3 285
Constructions IFRS16	2 699	35	0	0	740	0	3 475
Installations techniques	44 782	1 222	0	0	2 333	602	47 734
Installations techniques IFRS16	11 602	0	0	0	196	0	11 798
Autres immobilisations corporelles	4 511	58	0	0	398	32	4 935
Autres immobilisations corporelles IFRS16	1 196	2	0	0	277	665	809
Amortissements	67 787	1 358	0	0	4 191	1 300	72 036
Valeurs nettes	17 549						15 728

1.3 - Actifs financiers non courants

Au 31 décembre	2019	Ecart de conversion	Reclasse-ments	Modifications de périmètre	Acquisitions	Diminutions	2020
Titres de participation et créances rattachées	8	0	0	0	0	7	1
Prêts	317	0	0	0	213	0	529
Avances et dépôts	785	(0)	0	0	20	101	704
Dérivés actifs à plus d'un an	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs brutes	1 110	(0)	0	0	232	108	1 234
Dépréciation	49	0	0	0	195	49	195
Valeurs nettes	1 061						1 039

Au 31 décembre	2020	Ecart de conversion	Reclasse-ments	Modifications de périmètre	Acquisitions	Diminutions	2021
Titres de participation et créances	1	0	0	0	0	0	1
Prêts	529	0	0	0	19	0	548
Autres immobilisations financières (1)	0	0	308	0	0	0	308
Avances et dépôts	704	0	0	0	0	288	416
Dérivés actifs à plus d'un an	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs brutes	1 234	0	308	0	19	288	1 273
Dépréciation	195	0	0	0	0	0	195
Valeurs nettes	1 039						1 078

(1).Reclassement de la provision pour avantage au personnel de Tivoly Inc, la valeur actuelle des actifs du régime étant supérieure à la valeur actuelle de l'engagement au 31-12-2021 pour un montant de 308 milliers d'euros.

2 - Actif courant

2.1 - Stocks et en-cours

Au 31 décembre	2021	2020
Matières premières et approvisionnements	6 327	3 222
En-cours de production	2 129	1 848
Produits finis	12 874	13 971
Marchandises	9 974	8 331
Valeurs brutes	31 305	27 372
Dépréciation matières premières et approvisionnements	238	90
Dépréciation produits finis	2 645	2 677
Dépréciation marchandises	787	655
Total dépréciation	3 670	3 422
Valeurs nettes	27 634	23 950

2.2 - Clients et autres débiteurs

Au 31 décembre	2021	2020
Clients et autres débiteurs	14 600	14 272
Autres créances (1)	4 804	4 903
Dérivés actifs à moins d'un an	278	31
Valeurs brutes	19 681	19 206
Dépréciation	1 048	971
Valeurs nettes	18 633	18 235

(1) Le poste « Autres créances » inclut l'équivalent de 470 milliers d'euros (3381 milliers de yuans) de dépôts bloqués sur des comptes à terme par la filiale chinoise Tivelon Trading contre 1109 milliers d'euros en 2020 (1000 milliers de dollars et 2378 milliers de yuans).

L'encours non échu des créances commerciales cédées en garantie par les sociétés du Groupe s'élève à 9178 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 9261 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Ce montant est inclus dans le poste « Clients et autres débiteurs ».

2.3 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre	2021	2020
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	14 924	22 157
Découverts bancaires	(8)	(9)
Total	14 915	22 148
Trésorerie nette au tableau de flux de trésorerie	14 915	22 148

3 - Information sur les capitaux propres

3.1 - Capital de Tivoly

Le capital de 11 079 900 euros identique à 2020, est constitué de 1 107 990 actions au nominal de 10 euros.

Au 31 décembre 2021, la société possède 6068 titres d'auto contrôle. Des dividendes ont été versés pour un montant de 607 milliers d'euros en 2021.

3.2 - Ecart de conversion

Les écarts de conversion se rapportant au Groupe se décomposent au 31 décembre 2021 de la manière suivante :

Au 31 décembre	2021	2020
Ecarts de conversion sur filiales hors zone euro	565	(306)
Total	565	(306)

Les écarts de conversion concernent les filiales américaine, anglaise, chinoises et mexicaine (soit +503 milliers d'euros concernant le dollar US, -31 milliers d'euros concernant la livre, +239 milliers d'euros concernant le yuan, +64 milliers d'euros concernant le dollar HK et -210 milliers d'euros concernant le peso mexicain).

4 – Provisions

Au 31 décembre	2020	Ecart de conversion	Modifications de périmètre	Reclassement	Augmentations	Diminutions Montants utilisés au cours de l'exercice	Diminutions Montants non utilisés au cours de l'exercice	2021
Autres provisions pour risques	123	0	0	0	0	60	0	63
Provision pour retraite et autres avantages au personnel (1)	3 644	(6)	0	308	92	80	817	3 141
Autres provisions pour charges	0	0	0	0	0	0	0	0
Total provisions non courantes	3 767	(6)	0	308	92	140	817	3 204
Provisions pour litiges	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions	20	0	0	0	0	14	0	6
Total provisions courantes	20	0	0	0	0	14	0	6
Total provisions	3 787							3 210

(1). Reclassement de la provision pour avantage au personnel de Tivoly Inc en autres immobilisations financières, la valeur actuelle des actifs du régime étant supérieure à la valeur actuelle de l'engagement au 31-12-2021 pour un montant de 308 milliers d'euros.

Avantages au personnel

Les avantages au personnel comptabilisés pour un montant total de 3 141 milliers d'euros au 31 décembre 2021 recouvrent les éléments suivants:

- Provisions pour indemnités de départ en retraite (Voir détail ci-dessous) **3038**
- Provision pour médailles du travail **103**

Conformément à la nouvelle méthode de calcul imposée par l'IFRIC (Comité d'interprétation des normes IFRS) et validée fin mai 2021 par l'IAS Board impactant l'IAS19, la Société a décidé d'adopter la nouvelle méthode de répartition des droits à prestation de ses régimes à prestations définies en vertu desquels une indemnité n'est due que si le salarié est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonnée à un certain nombre d'années de services consécutives.

Pour rappel, jusqu'alors la Société étalait son engagement de manière linéaire sur l'ensemble de la période d'emploi des salariés. L'adoption de la nouvelle méthode de répartition lui permettra d'étaler l'engagement uniquement de la date à laquelle chaque année de services compte pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond.

Ce changement de méthode sur la valorisation des engagements de retraite a conduit à une reprise partielle des provisions existantes pour Tivoly et FFDM. Ces impacts sont comptabilisés dans les capitaux propres.

Le montant de l'engagement pour Tivoly s'élève à 2 233 milliers d'euros au 31 décembre 2021 par rapport à 2 414 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Le montant de l'engagement au 31 décembre 2020, recalculé selon la nouvelle méthode est de 2 308 milliers d'euros, soit un impact de -106 milliers d'euro sur les capitaux propres.

Le montant de l'engagement pour FFDM s'élève à 805 milliers d'euros au 31 décembre 2021 par rapport à 947 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Le montant de l'engagement au 31 décembre 2020, recalculé selon la nouvelle méthode est de 843 milliers d'euros, soit un impact de -104 milliers d'euro sur les capitaux propres.

Tivoly Inc ne remplit pas les critères et n'est donc pas concernée par cette mise à jour.

Tivoly Inc dispose d'un « *plan 401(k)* » à cotisations définies. Les dépenses de ce plan ont représenté

Comptes consolidés (en milliers d'euros)

un montant de 149 milliers de dollars US en 2021 contre 131 milliers de dollars US en 2020.

Les actifs du régime du plan de retraite de la filiale américaine sont composés pour 3/5 d'actions et pour 2/5 d'obligations et d'équivalents de trésorerie. Le rendement attendu des actifs du régime (3 %) est égal au taux d'actualisation, conformément à IAS 19 révisée.

Sur l'exercice 2021 le rendement effectif des actifs du régime a été de +11,9% comparé à 14,4% en 2020.

La valeur actuelle des actifs du régime étant supérieure à la valeur actuelle de l'engagement au 31-12-2021 pour un montant de 308 milliers d'euros, le montant de la provision a été reclassée en autres immobilisations financières.

Au 31 décembre	France	Etats-Unis	2020 Total	France	Etats-Unis	2021 Total
Valeur actuelle de l'engagement au 31 décembre	3 362	3 171	6 533	3 038	2 882	5 920
Valeur actuelle des actifs du régime au 31 décembre	0	(2 994)	(2 994)	0	(3 190)	(3 190)
Reclassement en autres immobilisations financières					308	
Provision comptabilisée au bilan (IAS 19 révisée)	3 362	177	3 539	3 038	0	3 038
Mouvements intervenus sur l'exercice :						
Provision au 1er janvier (post IAS 19 révisée)	3 263	311	3 574	3 362	177	3 539
Impact changement de méthode IFRIC			0	(209)		(209)
Coût des services rendus	177	0	177	164	0	164
Coût des services antérieurs	0	0	0	0	0	0
Coût de l'actualisation	25	92	117	11	79	91
Rendement attendu des actifs du régime	0	(72)	(72)	0	(84)	(84)
Contributions au plan	0	0	0	0	(140)	(140)
Effets des liquidations	(166)	0	(166)	(156)	0	(156)
Ecarts actuariels	62	(136)	(74)	(134)	(333)	(467)
Effet de la variation du taux de change	0	(18)	(18)	0	(6)	(6)
Reclassement en autres immobilisations financières					308	308
Provision au 31 décembre	3 362	177	3 539	3 038	0	3 038
Principales hypothèses utilisées :						
Taux d'actualisation (inflation comprise)	0,35%	2,75%		1,00%	3,00%	
Taux d'augmentation des salaires (au-delà de l'inflation)	0,00%	N/A		0,00%	N/A	
Taux de rendement attendus des actifs du régime	N/A	2,75%		N/A	3,00%	

Analyse de sensibilité des provisions pour indemnités de départ en retraite :

En France, une variation de +0,50 pt du taux d'actualisation conduirait à une diminution de la provision au 31 décembre 2021 de -107 milliers d'euros. Une variation de -0,50 pt du taux d'actualisation conduirait à une augmentation de la provision au 31 décembre 2021 de +148 milliers d'euros.

Aux Etats Unis, une variation de +0.5 % du taux d'actualisation conduirait à une diminution de la provision au 31 décembre 2021 de 140 milliers de dollars US tandis qu'une variation de -0.5 % du taux d'actualisation conduirait à une augmentation de la provision au 31 décembre 2021 de 146 milliers de dollars US. En outre, pour le calcul de la provision, les actifs du régime sont évalués à leur juste valeur correspondant à leur valeur de marché au 31 décembre 2021.

5 - Dettes

5.1 - Dettes financières

5.1.1 - Etat des dettes financières en fonction de leur nature

Au 31 décembre	2021	2020
Mobilisations de créances commerciales	0	0
Découverts bancaires	8	9
Autres emprunts auprès des établissements de crédit	22 305	32 570
Dettes de loyer - IFRS16	2 329	3 057
IFRS 9 - Instruments financiers	41	117
Autres emprunts et dettes financières divers	221	99
Total des dettes (1)	24 904	35 852
(1) Dettes en milliers de dollars US (Tivoly Inc)	1 218	1 721

5.1.2 - Etat des dettes financières en fonction de leur échéance

	2021	A moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	A plus de 5 ans
Mobilisations de créances commerciales	0	0	0	0	0	0	0
Découverts bancaires	8	8	0	0	0	0	0
Autres emprunts auprès des établissements de crédit	22 305	6 433	5 784	4 560	3 346	1 798	384
Dettes de loyer - IFRS16	2 329	848	510	240	95	84	553
IFRS 9 - Instruments financiers	41	41	0	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes financières divers	221	189	32	0	0	0	0
Total des dettes	24 904	7 520	6 325	4 800	3 440	1 882	937

Variations des passifs issus des activités de financement (hors découverts bancaires)

	2020			Variation "non cash"	Ecart de change	2021
		Variation "cash"				
		Augmentations	Diminutions			
Mobilisations de créances commerciales	0		0			0
Autres emprunts auprès des établissements de crédit	32 570	450	(10 780)	(33)	98	22 305
Dettes de loyer - IFRS16	3 057		(1 011)	169	115	2 329
IFRS 9 - Instruments financiers	117			(76)		41
Autres emprunts et dettes financières divers	99	118		4		221
Total des dettes	35 767	568	(11 791)	64	213	24 896

Au cours de l'exercice 2021, le total des dettes (hors découverts bancaires) a diminué de 10,9 millions d'euros et s'établit à 24,9 millions d'euros. La partie cash de cette variation est de -11,2 millions d'euros (en net), de +0.3 millions d'euros pour la partie non cash et les écarts de change.

5.1.3 - Taux moyen d'emprunt 2021

	Base		A moins d'un an	A plus d'un an
Tivoly	Euribor 3 mois + marge	Fixe et variable	0,94%	0,94%
FFDM Tivoly	Euribor 3 mois + marge	Fixe et variable	0,95%	0,95%
Tivoly Inc	Taux fixe	Fixe	4,38%	4,38%
Neco	Euribor 12 mois + marge	Fixe et variable	1,16%	1,16%

Les contrats d'emprunts de Neco ne comportent pas de clauses de remboursement anticipé assis sur des ratios financiers (covenants).

Les contrats d'emprunts bancaires de Tivoly ne comportent pas de clauses de remboursement anticipé assis sur des covenants financiers.

Douze emprunts comportent une clause d'exigibilité anticipée au cas où les capitaux propres de la société deviendraient inférieurs à la moitié du capital social ou en cas de réduction de capital ou de perte supérieure à 50% du capital social.

Solde restant dû au 31 décembre 2021 sur ces emprunts : 5 142 milliers d'euros.

Le contrat de financement court terme (non utilisé) de la société Tivoly Inc comporte une clause de remboursement anticipé assise sur le respect d'un ratio financier.

Le calcul de ce ratio financier (rapport entre l'actif circulant et les dettes à court terme) doit être supérieur à 1,25.

Ce ratio était respecté au 31 décembre 2021. Le Groupe n'envisage pas de difficultés à respecter ce ratio dans les 12 prochains mois.

Les contrats financiers de la société Tivoly Inc sont également assortis d'autres conditions non financières qui sont respectées au 31 décembre 2021.

5.1.4 - Engagements financiers liés aux dettes

Engagements donnés

Dettes garanties par des sûretés réelles	
Tivoly	2 410
FFDM	542
Total	2 952

5.2 - Fournisseurs et autres créditeurs

Au 31 décembre	2021	2020
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 072	12 069
Dettes fiscales et sociales	7 203	6 013
Autres dettes	4 474	3 887
Total des autres dettes	24 749	21 970

La totalité de ces 24749 milliers d'euros a une échéance à moins d'un an.

Le poste autres dettes est constitué essentiellement d'avoirs clients à établir par Tivoly (3769 milliers d'euros).

6 - Autres produits et charges opérationnels

Il n'y a aucun « autre produits et charges opérationnels » pour l'année 2021.

7 - Résultat financier

Au 31 décembre	2021	2020
Autres intérêts et produits assimilés	256	106
Reprise financière aux provisions	0	49
Différences positives de change	615	296
Total des produits financiers	871	450
Coût de l'endettement financier brut	(364)	(274)
Autres intérêts et charges assimilées	(101)	(222)
Différences négatives de change	(303)	(921)
Dotation financière aux provisions	0	(195)
Total des charges financières	(768)	(1 612)
Résultat financier	103	(1 161)

8 - Impôt sur les bénéfices

Analyse de la charge d'impôt

Au 31 décembre	2021	2020
Résultat avant impôt	3 529	(1 724)
Charge d'impôt exigible	1 168	939
Charge (produit) d'impôt différé	(626)	(969)
Charge (produit) totale d'impôt	542	(31)
Taux Effectif d'Imposition	15,36%	1,79%

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et celle comptabilisée

Au 31 décembre	2021	2020
Résultat net (part du groupe)	2 966	(1 637)
Charge (produit) d'impôt	542	(31)
Participations ne donnant pas le contrôle	20	(56)
Résultat avant impôt	3 529	(1 724)
Charge d'impôt théorique	911	(472)
Éléments en rapprochement		
Autres différences permanentes	40	27
Subvention - Paycheck Protection Program Loan (PPP)	(405)	(419)
Ecart de taux impôt société	(119)	78
Prise en compte des changements des taux d'impôt futur	56	(3)
Provision impôt différés actif	0	329
Utilisation de créances d'impôts non préalablement reconnues	0	0
Crédit impôt recherche	(47)	(50)
Incidence badwill	0	0
Remboursement IS	0	0
Rappel IS	97	
Déficits reportables non-activés des filiales net des consommations non-activées	28	499
Divers	(19)	(19)
Produit (charge) nette d'impôt réel	542	(31)

Effet net des impôts sur la réserve d'évaluation des instruments financiers (IFRS 9)

Au 31 décembre	2021	2020
IFRS 9 - Instruments financiers	(34)	12
Charge (produit) d'impôt imputée sur les capitaux propres	(34)	12

Impôts différés au bilan

Les impôts différés actifs et passifs sont, pour la présentation au bilan, compensés par entité fiscale. Les sources d'impôts sont donc présentées en net.

Au 31 décembre	2021	2020
Actif d'impôt différé	2 733	2 662
Passif d'impôt différé	66	425
Impôt différé actif net	2 668	2 237
Source d'impôt différé au bilan		
Déficits reportables et crédit d'impôts	2 109	1 876
Différences temporelles	558	360
Total	2 668	2 237

Les déficits reportables et crédits d'impôts concernent essentiellement les filiales Espagnoles et FFDM.

L'horizon de recouvrement est de 10 ans pour les filiales Espagnoles et 5 ans pour FFDM, basé sur des hypothèses budgétaires revues chaque année.

Le montant des déficits reportables et des crédits d'impôts non activés est estimé à 1519 milliers d'euros.

9 - Informations sectorielles

La société a identifié 5 secteurs opérationnels correspondant essentiellement aux différentes entités juridiques du Groupe exerçant dans des zones géographiques distinctes (Cf. partie I, note 16).

Actifs et passifs sectoriels

Au 31 décembre	2021						2020					
	France	Etats-Unis	Espagne et Amérique Latine	Grande Bretagne	Chine	Total	France	Etats-Unis	Espagne et Amérique Latine	Grande Bretagne	Chine	Total
Actifs sectoriels	54 081	10 494	13 079	587	10 052	88 293	62 183	8 957	13 072	761	8 602	93 575
Passifs sectoriels	24 950	4 928	13 572	1 165	8 313	52 929	34 748	5 092	13 416	1 290	7 487	62 034

Investissements

Au 31 décembre	2021						2020					
	France	Etats-Unis	Espagne et Amérique Latine	Grande Bretagne	Chine	Total	France	Etats-Unis	Espagne et Amérique Latine	Grande Bretagne	Chine	Total
Investissements incorporels	76	0	0	0	6	82	32	0	6	0	0	38
Investissements corporels	565	454	726	0	88	1 834	1 125	65	202	0	6	1 398
Total investissements	641	454	726	0	93	1 915	1 157	65	208	0	6	1 436

Compte de résultat

Au 31 décembre	2021						2020					
	France	Etats-Unis	Espagne et Amérique Latine	Grande Bretagne	Chine	Total	France	Etats-Unis	Espagne et Amérique Latine	Grande Bretagne	Chine	Total
Revenu total	57 034	12 812	10 224	284	24 644	104 997	48 226	11 170	8 150	296	18 921	86 763
Revenu inter activités	(1 322)	(22)	(2 309)	(13)	(20 598)	(24 264)	(1 273)	0	(1 642)	(19)	(14 884)	(17 819)
Revenu sur clients externes	55 712	12 789	7 915	271	4 046	80 734	46 953	11 170	6 508	277	4 037	68 944
Amortissements	(3 114)	(362)	(849)	(97)	(279)	(4 702)	(3 252)	(419)	(806)	(94)	(269)	(4 840)
Résultat opérationnel	2 563	704	(55)	(102)	315	3 426	152	957	(1 478)	(112)	(83)	(563)
Résultat financier	332	(47)	(111)	(4)	(67)	103	(302)	(64)	(506)	(7)	(281)	(1 161)
Impôt sur les bénéfices	(868)	255	17	21	33	(542)	39	169	(301)	23	100	31
Résultat consolidé	2 027	912	(149)	(84)	281	2 986	(111)	1 062	(2 285)	(96)	(264)	(1 693)

10 - Gestion du risque financier

10.1 - Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues, incluant tous paiements, excluant l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

Le groupe dispose de lignes de crédit à court et moyen terme auprès de banques de première qualité, qui lui permettent de répondre aux besoins de financements de son développement.

Les dettes financières à moins d'un an s'établissent à 7520 milliers d'euros.

Le Groupe estime que son risque de liquidité est maîtrisé compte tenu des éléments suivants :

- Trésorerie disponible Groupe 14924 milliers d'euros.
- Lignes de crédit confirmées disponibles
 - Sur mobilisation de créances clients :

- Tivoly 9178 milliers d'euros.
- Neco 1050 milliers d'euros.
- Sur autorisation de découvert bancaire :
 - FFDM-Tivoly : 1800 milliers d'euros.
- Sur dettes fournisseurs Neco 2300 milliers d'euros.
- Tivoly Inc - line of credit 1500 milliers de dollars US (1 324 milliers d'euros)

10.2 - Risque de crédit

Comme toute société commerciale, Tivoly est confrontée aux risques clients qui portent principalement sur un risque toujours possible d'impayés de sa clientèle, et sur un risque plus conjoncturel de concentration des clients. Tivoly dispose d'une clientèle grands-comptes sur laquelle le risque d'irrécouvrabilité est faible.

Le client le plus important du groupe représente 9,2 % du chiffre d'affaires. Les cinq premiers clients du groupe représentent environ 27,9 % du chiffre d'affaires et les dix premiers clients représentent 39,4 % environ du chiffre d'affaires.

Tivoly, FFDM Tivoly et Neco sont les seules sociétés du Groupe à avoir une assurance-crédit. Cette couverture ne donne pas lieu à la comptabilisation d'instruments financiers dérivés.

Les valeurs comptables des actifs financiers représentent l'exposition maximale au risque de crédit. Les pertes de valeur sur les actifs financiers concernent uniquement les créances clients et sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les pertes sur créances clients sont de 39 milliers d'euros en 2021, elles étaient de 8 milliers d'euros en 2020.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Cependant, la Direction prend aussi en considération les facteurs pouvant avoir une influence sur le risque de crédit de la clientèle, notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité.

Le Groupe a défini une politique de crédit au terme de laquelle la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il puisse bénéficier des conditions de paiement et de livraison usuelles dans le Groupe. Pour ce faire, le Groupe a recours à des notations externes des assureurs crédit, si elles sont disponibles, aux états financiers, à des informations fournies par des organismes de crédit, à des données sectorielles et, dans certains cas, à des références bancaires. Pour chaque client, un seuil maximal d'encours client est mis en place et revu régulièrement. Toute vente dépassant ce seuil requiert l'approbation de la Direction Financière.

Le Groupe limite son exposition au risque de crédit lié aux créances clients en établissant un délai de paiement maximum allant de 30 jours à 120 jours.

Le Groupe n'exige pas de garantie au titre des créances clients et autres débiteurs. Il ne compte donc aucune créance clients et autres débiteurs, pour laquelle aucune perte de valeur ne serait comptabilisée en raison de la présence d'une garantie.

Le tableau ci-dessous donne la répartition par catégorie comptable des actifs et passifs financiers ainsi que la valeur de marché (ou juste valeur). Ce tableau n'inclut pas les actifs et passifs non financiers en particulier les goodwill, les immobilisations, les titres mis en équivalence, les impôts différés ainsi que les provisions.

Comptes consolidés (en milliers d'euros)

En milliers d'euros	Notes	Actifs évalués à la juste valeur par le résultat	Actifs évalués à la juste valeur par les OCI	Actifs au coût amorti	Passifs au coût amorti	Passifs évalués à la juste valeur par le résultat	Total de la valeur nette comptable	Valeur de marché (juste valeur)
Dépôts et cautionnements	II / 1.3			221			221	221
Autres immobilisations financières				308			308	308
Titres de participation non consolidées	II / 1.3			1			1	1
Actif de couverture de change	II / 10.4						0	0
Prêts	II / 1.3			548			548	548
Autres actifs financiers	II / 2.2						0	0
Actifs financiers non courants		0	0	1 078	0	0	1 078	1 078
Créances clients et autres débiteurs	II / 2.2			13 602			13 602	13 602
Dérivés actifs de couverture	II / 2.2	278					278	278
Trésorerie et équivalents de trésorerie	II / 2.3	14 924					14 924	14 924
Actifs financiers courants		15 201	0	13 602	0	0	28 803	28 803
Total actifs financiers		15 201	0	14 679	0	0	29 881	29 881
Emprunts Bancaires	II / 5.1				15 872		15 872	15 872
Put minoritaires	II / 5.1				0		0	0
Dettes de loyers IFRS16	II / 5.1				1 481		1 481	1 481
Autres passifs financiers non courants	II / 5.1				32		32	32
Passifs financiers non courants		0	0	0	17 385	0	17 385	17 385
Emprunts Bancaires	II / 5.1				6 433		6 433	6 433
Découverts bancaires	II / 5.1				8		8	8
Put minoritaires					0		0	0
Dettes de loyers IFRS16	II / 5.1				848		848	848
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	II / 5.2				13 072		13 072	13 072
Passif de couverture de change	II / 10.4				0	41	41	41
Autres dettes	II / 5.1/5.2				11 865		11 865	11 865
Passifs financiers courants		0	0	0	32 228	41	32 269	32 269
Total passifs financiers		0	0	0	49 612	41	49 653	49 653

Les méthodes de détermination des justes valeurs figurent dans le paragraphe I.17.

10.3 - Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capitaux propres solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. La direction générale prête attention au rendement des capitaux propres défini comme étant le résultat opérationnel divisé par les capitaux propres totaux. Elle veille également au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires.

10.4 - Risque de marché

10.4.1 - Risque de taux

L'endettement financier brut du Groupe s'élève à 24904 milliers d'euros au 31 décembre 2021, dont 22806 milliers d'euros en Europe, 1083 milliers d'euros en Amérique du nord et 1015 milliers d'euros en Asie.

L'endettement financier net s'élève à 9981 milliers d'euros, compte tenu des 14924 milliers d'euros de trésorerie dont dispose le Groupe. Les dettes financières sont en partie à taux variable. Le taux variable comprend un taux de marché (Euribor 3 mois, 6 mois ou 1 an pour la zone euro, Libor pour la zone dollar US, ...) augmenté d'une marge de crédit prise par la banque.

10.4.2 - Risque de change

Une partie des achats - essentiellement en provenance Chine - et une partie des ventes hors Groupe (essentiellement au départ de l'Espagne) sont réglés en dollars US, en yuans ou en Pesos Mexicains.

Comptes consolidés (en milliers d'euros)

Les achats en dollars US et yuans réalisés par Tivoly France et les ventes en dollars US réalisées par Tivelon font l'objet de couvertures de change pour partie.

Une variation de +/- 5 % du cours de ces trois devises aurait un impact de +/- 615 milliers d'euros sur le niveau du résultat.

Le prix d'achat effectif est incorporé dans nos prix de revient et répercuté au mieux dans nos prix de vente.

Les instruments financiers sont composés de contrats à terme, de termes activant à échéance et de termes progressifs (ou accumulateurs) de dollars US et de yuans contre euros. Ces contrats ont pour objectif de couvrir les paiements effectués en dollars US et en yuans aux fournisseurs de marchandises.

Le montant total du notionnel de ces instruments financiers s'élève à 11 335 milliers d'euros (à échéance 2022). Leurs cours à échéance varient entre 1,1364 et 1,2415 pour l'EUR/USD et de 7.42 à 7,9525 pour l'EUR/CNY.

Le tableau ci-dessous donne une description du nominal des opérations de couverture de taux et de change :

	Inférieur à 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Instruments dérivés actifs qualifiés de couverture							
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	5 630	0	0	0	0	0	5 630
Dérivés de couverture de juste valeur	0	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés passifs qualifiés de couverture							
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	5 705	0	0	0	0	0	5 705
Dérivés de couverture de juste valeur	0	0	0	0	0	0	0

Le portefeuille d'instruments financiers dérivés évalué à la juste valeur est le suivant au 31 décembre 2021 :

	31/12/2021	Taux	Change	Autres	01/01/2021
Dérivés actifs					
Dérivés actifs - couverture de flux de trésorerie	278	0	278	0	31
Dérivés actifs - couverture de juste valeur	0	0	0	0	0
Dérivés actifs - à la juste valeur par le résultat	0	0	0	0	0
Dérivés passifs					
Dérivés passifs - couverture de flux de trésorerie	41	0	41	0	117
Dérivés passifs - couverture de juste valeur	0	0	0	0	0
Dérivés passifs - à la juste valeur par le résultat	0	0	0	0	0

La juste valeur des instruments financiers, calculée par un cabinet d'experts agréés est généralement déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales.

Les instruments financiers au 31 décembre 2021 sont des couvertures de flux de trésorerie.

Les montants comptabilisés sur la période conduisent, après impôts différés, à une augmentation des Réserves Cash-flow Hedge de 97 milliers d'euros et une augmentation du résultat de 142 milliers d'euros.

11 - Parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- les relations commerciales,
- les prestations de services,
- les relations dans le cadre de la convention de trésorerie Groupe, entre la société mère et ses filiales intégrées dans le périmètre de consolidation et entre filiales intégrées. Les flux de

résultat ainsi que les soldes de bilan à la clôture sont éliminés en consolidation.

Les parties liées comprennent aussi la société Holding Tivoly (qui contrôle Tivoly SA) ainsi que les membres des organes de direction.

11.1 - Organes de direction

Montant global des rémunérations allouées en 2021 au titre de leur mandat aux membres du :

- **Conseil d'administration** : 87.5 milliers d'euros

Il n'y a aucun avantage à court et à long terme, ni avantage postérieur à l'emploi, ni paiement en actions, ni indemnités de fin contrat en ce qui concerne les principaux dirigeants.

11.2 - Autres transactions avec les parties liées

Les montants facturés en 2021 par Holding Tivoly aux différentes sociétés du groupe représentent un montant de 1274 milliers d'euros.

12 – Effectifs

Au 31 décembre	Tivoly	FFDM Tivoly	Tivoly Inc	Neco	Tivoly DF	Elite Tooling	Tivoly Tools / Tivelon	Total 2021	Total 2020
Cadres et représentants	57	24	14	5	1	2	9	112	112
Agents de maîtrise et techniciens	23	39	18	0	0	0	0	80	80
Employés et ouvriers	146	66	83	78	5	2	37	417	413
Total effectifs rémunérés (a)	226	129	115	83	6	4	46	609	605
(a) effectifs hors intérimaires, hors longue maladie et congés spéciaux.									
Intérimaires	6	0	0	3	0	0	56	65	72

13 – Contrats de location

Le Groupe a pris en location des terrains et bâtiments, des installations techniques, des équipements de bureaux informatiques et des véhicules. Les contrats ont une durée qui varie entre de 1 et 15 ans et comportent une option de renouvellement après cette date.

Les principaux contrats de location de terrain et de bâtiments ont été conclus il y a plusieurs années. Ces contrats de location étaient précédemment qualifiés de location simple selon IAS 17.

Le Groupe loue également des équipements de production dans le cadre de différents contrats de location précédemment qualifiés de location-financement selon IAS 17.

Le Groupe loue des équipements informatiques dans le cadre de contrats de location d'une durée d'un à trois ans. Il s'agit de contrats de location de courte durée et/ou portant sur des biens de faible valeur. Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser d'actif « droit d'utilisation » ni de dette de loyers au titre de ces contrats.

Les informations ci-après présentent les contrats de location auxquels le Groupe est partie en tant que preneur.

Actifs de « droit d'utilisation »

L'actif « droit d'utilisation » relatif aux biens immobiliers loués qui ne correspondent pas à la définition d'immeubles de placement est présenté au poste des immobilisations corporelles.

Comptes consolidés (en milliers d'euros)

	Constructions	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	2 814	203	465	3 482
Ecart de conversion	104	0	1	105
Ajouts à l'actif « droit d'utilisation »	0	0	169	169
Charge de dépréciation pour l'exercice	740	196	277	1 213
Décomptabilisation de l'actif « droit d'utilisation »	0	0	0	0
Solde au 31 Décembre 2021	2 178	7	357	2 542

Montants comptabilisés en résultat

Contrats de location selon IFRS 16	2 021
Intérêts sur les dettes de loyers	78
Charges liées aux contrats de location de courte durée	92
Charges liées aux contrats de location portant sur des actifs de faible valeur, hors contrats de location de courte durée	20
Contrats de location selon IFRS 16	2 020
Intérêts sur les dettes de loyers	92
Charges liées aux contrats de location de courte durée	89
Charges liées aux contrats de location portant sur des actifs de faible valeur, hors contrats de location de courte durée	13

Montants comptabilisés en flux de trésorerie

Contrats de location selon IFRS 16	2 021
Total des sorties de trésorerie imputables aux contrats de location	1 011

14. Honoraires des commissaires aux comptes.

Nous communiquons ci-après les honoraires des commissaires aux comptes en charge du contrôle des comptes sociaux et consolidés de Tivoly au titre de leur mission ainsi que les honoraires des autres commissaires aux comptes des sociétés consolidées du Groupe :

Montants HT en milliers d'euros	2021	2020
Audit		
KPMG Audit (Tivoly)	51	63
BBM (Tivoly)	39	50
Casteja Audit et Conseil (FFDM Tivoly)	19	19
ZDCPA (TivolyTools / Tivelon)	0	6
Mazars (Tivoly Tools / Tivelon)	15	
Mc Solley, Mc Coy & Co (Tivoly Inc)	36	40
Ernst & Young (Neco)	25	26
Allotts chartered accountants (Elite Tooling)	6	5
Total	191	209



KPMG Audit
51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France



BBM & Associés
65B, boulevard des Alpes
38240 Meylan
France

Tivoly S.A.
**Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2021
Tivoly S.A.
266, route Portes de Tarentaise - 73790 Tours-en-Savoie
Ce rapport contient 6 pages
Référence : xxx-xxx



KPMG Audit
51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France



BBM & Associés
65B, boulevard des Alpes
38240 Meylan
France

Tivoly S.A.

Siège social : 266, route Portes de Tarentaise - 73790 Tours-en-Savoie
Capital social : €.11 079 900

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société Tivoly S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Tivoly S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Goodwill

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des goodwill selon les modalités décrites dans la note « 4.4 - Dépréciation des actifs immobilisés » de la partie « I – Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 1.1. - Immobilisations incorporelles de la partie « II – Notes sur le bilan et le compte de résultat » de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.

Impôt différé actif

La note « 12 - Impôt » de la partie « I – Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes consolidés précise les modalités d'évaluation et de comptabilisation des impôts différés actifs. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à vérifier que la note « 8 - Impôt sur les bénéficiaires » de la partie « II – Notes sur le bilan et le compte de résultat » de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Lyon, le 15 avril 2022

Meylan, le 15 avril 2022

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

BBM & Associés

Rémi Vinit-Dunand
Associé

Antoine Sirand
Associé

Vincent Bouvier
Associé



Tivoly S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
15 avril 2022

COMPTES SOCIAUX 2021



B - Comptes sociaux

I - Bilan au 31 décembre 2021

Actif	Montants bruts	Amorts ou provisions	2021	2020
			Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles	6 209	1 124	5 085	5 159
Terrains	458	0	458	458
Constructions	1 964	1 856	108	80
Installations techniques	12 954	10 408	2 546	2 646
Autres immobilisations corporelles	4 134	3 413	721	867
Immobilisations en cours	337	0	337	623
Immobilisations financières	29 672	3 401	26 271	29 222
Total actif immobilisé	55 728	20 202	35 526	39 056
Stocks	13 666	767	12 900	9 164
Clients et comptes rattachés	8 949	117	8 832	9 232
Autres créances	1 754	98	1 655	1 393
Disponibilités et autres valeurs mobilières	5 315		5 315	14 287
Comptes de régularisation	1 024		1 024	1 137
Total actif circulant	30 708	982	29 726	35 214
Total de l'actif	86 436	21 184	65 252	74 270

Passif	2021	2020
	Capital social	11 080
Prime d'émission	6 051	6 051
Réserves et report à nouveau	17 298	16 200
Résultat de l'exercice	(545)	1 705
Provisions réglementées	610	502
Total capitaux propres	34 495	35 538
Autres fonds propres	0	0
Provision pour risques et charges	211	367
Dettes financières	13 373	22 384
Mobilisation de créances commerciales	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	7 966	8 428
Autres dettes	9 208	7 553
Total dettes	30 547	38 364
Total du passif	65 252	74 270

II - Compte de résultat au 31 décembre 2021

Au 31 décembre	2021	2020
Chiffre d'affaires net	50 530	44 358
Variation stocks produits finis	403	(806)
Production immobilisée	12	0
Subvention d'exploitation & autres produits	1 173	1 082
Produits d'exploitation	52 118	44 634
Achats consommés	(20 656)	(17 502)
Autres charges externes	(12 028)	(11 080)
Valeur ajoutée	19 434	16 052
Impôts et taxes	(485)	(569)
Frais de personnel	(12 620)	(10 477)
Excédent Brut d'Exploitation	6 329	5 007
Autres charges, autres produits de gestion courante	(345)	(195)
Dotation aux amortissements et provisions	(1 816)	(1 825)
Résultat d'exploitation	4 168	2 987
Résultat financier	(3 209)	(235)
Résultat courant avant impôt	959	2 752
Résultat exceptionnel	(110)	(161)
Résultat avant impôt	849	2 590
Participation des salariés	(339)	(149)
Impôt sur les bénéfices	(1 055)	(737)
Résultat de l'exercice	(545)	1 705

III - Principes et méthodes comptables

1 - Principes comptables

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur résultant des dispositions des articles L.123-12 à L.123-28 du code du Commerce et du plan comptable général défini par le règlement ANC n° 2018-07 du 10 décembre 2018, modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au nouveau plan comptable générale.

2 - Méthodes comptables

2.1- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées :

- de progiciels acquis et amortis sur une durée de 12 à 60 mois, suivant leur nature.
- de fonds commercial, correspondant d'une part à un fonds réévalué d'origine Tivoly et d'autre part à des fonds Deltal, SFPP et Triplex acquis par fusion absorption.

Conformément à la nouvelle directive comptable européenne (2013/34/UE) et au règlement ANC n°2015-06, le fonds commercial est présumé avoir une durée illimitée. Ce fonds n'est pas amorti dans les comptes sociaux, mais il est soumis à un test de dépréciation annuel. Les éventuelles dépréciations des fonds commerciaux sont désormais définitives, sans reprise possible, selon la nouvelle rédaction de l'article 214-19 du PCG.

- de la marque Triplex.

2.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production (hors frais financiers).

Les valeurs comptables des actifs corporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur.

2.2.1 - Constructions

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Pour les immeubles d'exploitation, la société a retenu cette approche en prenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants :

	Durée	Mode
Gros-œuvre & couverture	20 ans	Linéaire
Charpente	25 ans	Linéaire
Aménagements associés aux constructions	15 ans	Linéaire

2.2.2 – Autres immobilisations corporelles

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées estimées d'utilité des biens considérés :

	Durée	Mode
Matériel industriel	7 ans	Linéaire
Installations & agencements	10 ans	Linéaire
Matériel de bureau	5 ans	Linéaire
Mobilier	10 ans	Linéaire

2.3 - Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition.

Une provision est constituée lorsque leur valeur d'acquisition est supérieure à leur valeur d'utilité.

Celle-ci est appréciée :

- soit par rapport à la quote-part détenue dans les capitaux propres des filiales concernées,
- soit en utilisant une méthode basée sur les cash-flows futurs actualisés, c'est-à-dire en additionnant la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif ou de la filiale concernée. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec le budget et les plans d'affaires les plus récents approuvés par la direction du Groupe. Le taux d'actualisation avant impôt retenu reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques liés à l'actif (ou à la filiale).

2.4 - Stocks et en cours

Matières premières et approvisionnements

La valeur brute des matières premières et des approvisionnements correspond au coût d'achat (prix d'achat et frais accessoires).

En cours de production et produits finis

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à un coût standard de production, qui comprend le coût des matières consommées ainsi que les charges directes et indirectes de production.

Marchandises

Les marchandises sont valorisées au prix fournisseur majoré de frais accessoires fixés à un certain pourcentage de ce prix d'achat. Ce pourcentage est recalculé chaque année en fonction des frais réels engagés.

Dépréciation

La société applique une dépréciation comptable sur la valeur des stocks sans consommation.

- Les produits sans consommation depuis deux ans sont dépréciés à 50 %.
- Les produits sans consommation depuis trois ans sont dépréciés à 90 %.

2.5 - Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Certaines créances sont éventuellement dépréciées, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date de clôture des comptes.

Le poste clients fait l'objet d'une couverture par assurance - crédit tant sur la France que sur l'export. Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change du 31 décembre 2021. Les écarts de change en découlant sont portés en écart de conversion à l'actif et au passif du bilan.

La politique du groupe est de se couvrir contre le risque de change par des contrats de change à terme en dollar US et yuans. Le résultat de couverture est reconnu de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert que représentent les transactions futures d'achat.

Les variations de valeur des positions ouvertes isolées sont inscrites au bilan et les pertes de change latentes sont provisionnées.

2.6 - Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation avérée (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'un événement passé, et dont le montant ou l'échéance n'est pas fixé de façon précise.

2.7 - Engagement en matière de retraite

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Le montant de l'engagement figure dans les engagements financiers.

Méthode retenue : méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte la probabilité du maintien du personnel au sein de Tivoly jusqu'au départ en retraite, l'évolution prévisible de la rémunération future et un taux d'actualisation approprié.

Conformément à la dernière mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 du 07/13/2013 modifiée le 05/11/2021, la Société a décidé d'adopter la nouvelle méthode de répartition des droits à prestation de ses régimes à prestations définies en vertu desquels une indemnité n'est due que si le salarié est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonné à un certain nombre d'années de services consécutives.

2.8 - Faits marquants

Le 25 janvier 2021, le titre TIVOLY a été transféré du marché réglementé Euronext à Euronext Growth. Euronext Growth propose un fonctionnement simplifié, plus adapté à la taille et aux besoins du Groupe, tout en lui permettant de continuer à bénéficier de l'attrait des marchés financiers.

A partir du 3 septembre 2021, la société Tivoly a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2018, 2019 et 2020 qui a donné lieu en date du 24 février 2022 à une procédure de régularisation pour un montant total d'impôts sur les sociétés de 99 milliers d'euros incluant 3 milliers d'euros d'intérêts de retard, entièrement comptabilisés dans les comptes de la société Tivoly au 31 décembre 2021. Cette régularisation fiscale donne lieu à un complément de participation bénéficiaire pour les exercices 2019 et 2020 à hauteur de respectivement 44 milliers d'euros et -2 milliers d'euros, entièrement provisionné au titre de l'exercice 2021.

S'agissant du PGE (« Prêt Garanti par l'Etat »), la société Tivoly a décidé début 2021 de rembourser 5000 milliers d'euros à échéance (avril 2021) et de rembourser les 6 000 milliers d'euros restants sur une durée de 5 ans à compter d'avril 2021.

La société a procédé à la dépréciation de la totalité des prêts et intérêts courus consentis par Tivoly à sa filiale Compania Filial de Ermua (CFE) pour un montant de 3101 milliers d'euros en principal et 50 milliers d'euros en intérêts courus. Ces prêts – au nombre de 14 – ont été conclus entre 2003 et 2011 et portent tous une durée de remboursement de 10 ans avec un moratoire de 5 ans. Sur l'ensemble de cette période seul un remboursement de 125 milliers d'euros est intervenu en juin 2019. Au 31 décembre 2021, l'ensemble des prêts étaient échus. La filiale étant dans l'incapacité de rembourser sur le court terme les prêts et les intérêts y afférents, la société a par conséquent procédé à leur dépréciation. Pour mémoire, les titres de la filiale Compania Filial de Ermua (CFE) ont fait l'objet d'une dépréciation de 300 milliers d'euros au titre de l'exercice 2020. Cette dépréciation a été maintenue en l'état au 31 décembre 2021.

Les mesures mises en place par l'entreprise pour s'adapter à la crise sanitaire du COVID-19 ont perduré au cours de l'exercice 2021. Compte tenu d'une forte activité dans le Bricolage, ainsi que sur le marché des fournitures industrielles et maintenance, et des premiers signes de reprise dans l'Industrie sur le dernier quadrimestre de l'exercice, le recours au chômage partiel est sporadique en 2021.

Malgré la persistance de certains effets de la crise sanitaire, le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 s'avère en nette amélioration par rapport à l'exercice précédent, même si le niveau d'activité dans l'Industrie n'est pas encore revenu à un niveau « pré-crise ». La résilience du business model de Tivoly basé sur les activités complémentaires *Consumer* et *Industry* joue ainsi pleinement son rôle.

2.9 - Evènements post-clôture

Le 3 février 2022, Peugeot Frères Industrie et la famille Tivoly ont annoncé entrer en négociations exclusives en vue de l'acquisition par Peugeot Frères Industrie d'une participation majoritaire dans Holding Tivoly, actionnaire majoritaire de Tivoly, ainsi que l'acquisition en direct auprès de certains membres de la famille Tivoly d'actions TIVOLY. En cas de réalisation de l'acquisition, Holding Tivoly déposera une offre publique d'achat simplifiée sur la totalité des actions Tivoly.

Le 15 mars 2022, conformément aux accords préliminaires du 3 février 2022, les opérations suivantes ont donc été réalisées sur la base d'un prix de 42,05 euros par action Tivoly S.A :

- i. Acquisition par Peugeot Frères Industrie de 8 401 actions ordinaires de Holding Tivoly auprès des membres de la Famille Tivoly, correspondant à 78,08 % du capital et des droits de vote de Holding Tivoly, qui elle-même détient 777 307 actions ordinaires de Tivoly S.A. (représentant à ce jour environ 70,15 % de son capital social et 77,78% de ses droits de vote théoriques), le solde des actions de Holding Tivoly restant détenues par Monsieur Jean-François Tivoly ; et
- ii. Acquisition hors marché par Holding Tivoly de 32.806 actions ordinaires Tivoly S.A. détenues en direct par certains membres de la famille Tivoly, correspondant à 2,96% de son capital social et 1,67% de ses droits de vote théoriques.

Peugeot Frères Industrie, qui détient donc à présent indirectement 73,12% du capital de Tivoly S.A., déposera courant avril 2022 via Holding Tivoly un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant le solde du capital de Tivoly S.A. au même prix de 42,05 euros par action (l' « Offre »).

Le prix de l'Offre de 42,05 euros par action extériorise une prime de +106,1% par rapport au dernier cours de clôture avant l'annonce de l'entrée en négociations exclusives (3 février 2022), de +111,5%

par rapport au cours de clôture sur la moyenne pondérée par les volumes des trois derniers mois précédant cette annonce, et de +105,6% par rapport au cours de clôture sur la moyenne pondérée par les volumes des six derniers mois précédant cette annonce. Le prix final de l'Offre a été ajusté à la hausse par rapport à l'estimation donnée dans le communiqué de presse en date du 3 février 2022 en fonction de certains éléments de dette nette et de BFR de Tivoly S.A. au 31 décembre 2021, désormais disponibles.

Si les conditions réglementaires sont remplies à l'issue de l'Offre, Holding Tivoly a l'intention de demander la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire des titres de Tivoly S.A aux mêmes conditions financières que celles de l'Offre.

Préalablement à l'acquisition de ce bloc, le conseil d'administration de Tivoly S.A. a, lors de sa réunion du 15 mars 2022, désigné le cabinet CROWE HAF représenté par Monsieur Olivier Grivillers en qualité d'expert indépendant (l'« **Expert Indépendant** »), en application de l'article 261-1 I et II du règlement général de l'AMF, étant précisé que l'AMF a confirmé sa non-opposition à cette nomination. Lors de cette même séance, le conseil d'administration a apporté à l'unanimité son soutien au principe de l'Offre, étant précisé qu'il sera amené à rendre un avis motivé après l'émission de son rapport par l'Expert Indépendant. Le rapport de l'Expert Indépendant et l'avis motivé du conseil d'administration de Tivoly S.A. figureront dans le projet de note en réponse qui sera établi par Tivoly S.A. et soumis au visa de l'AMF selon les modalités prévues par la réglementation applicable.

En conséquence de la réalisation de l'acquisition de ce bloc, la composition du conseil d'administration de Tivoly S.A. a par ailleurs été modifiée afin de tenir compte de la nouvelle configuration de son actionariat. Ce dernier est désormais composé de sept (7) membres au total, à savoir : Monsieur Jean-François Tivoly, Madame Isabelle Duranthon, Holding Tivoly, représentée par Monsieur Thibault Martin-Donoz, Monsieur Edouard Tivoly, Monsieur Frédéric Villain, Madame Camille Volant et Madame Sophie Vernier-Reiffers. Jean-François Tivoly reste Président Directeur-Général de Tivoly S.A. le temps qu'une dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général soit mise en place, conformément aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Il restera ensuite durablement impliqué dans la conduite de la société comme Président du conseil d'administration.

Le conflit en Ukraine survenu à la fin du mois de février 2022 constitue un événement postérieur au 31 décembre 2021 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2021, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2021 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences. Il n'est toutefois pas envisagé d'impact significatif pour la société au regard de son activité.

Aucun autre fait marquant ou événement post-clôture utile à la compréhension des comptes n'a été identifié.

IV – Notes sur le bilan et le compte de résultat

1 - Actif immobilisé

1.1 - Immobilisations incorporelles

	Au 31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2021
Marques, brevets et logiciels (a)	2 968	66	(15)	3 019
Frais de recherche & développement	13	0	0	13
Fonds commercial (b)	3 135	0	0	3 135
Immobilisations incorporelles en cours	4	38	0	42
Valeurs brutes	6 121	104	(15)	6 209
Marques, brevets et logiciels	(948)	(178)	15	(1 111)
Frais de recherche & développement	(13)	0	0	(13)
Amortissements & provisions	(961)	(178)	15	(1 124)
Valeurs nettes	5 160	(74)	0	5 086

- a) Ce poste inclut la marque Triplex, reprise par Tivoly, suite à la fusion avec Triplex (1 741K€).
La valorisation de la marque a été réalisée selon la méthode des redevances en prenant en compte un taux de redevance de 7%, un taux de croissance à long terme de 2% et un taux d'actualisation de 10%. Il n'existe pas d'indice de pertes de valeur au 31 décembre 2021.
- b) Les résultats du test de dépréciation annuel réalisé par la société, ne montrent pas de nécessité de déprécier le fonds commercial au 31 décembre 2021.

1.2 - Immobilisations corporelles

	Au 31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2021
Terrains	458	0	0	458
Constructions	1 906	58	0	1 964
Installations techniques, matériel et outillage	12 417	537	0	12 954
Autres immobilisations corporelles	4 101	46	(13)	4 134
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations en cours	623	100	(387)	337
Valeurs brutes	19 504	742	(399)	19 846
Constructions	(1 826)	(30)	0	(1 856)
Installations techniques, matériel et outillage	(9 771)	(637)	0	(10 408)
Autres immobilisations corporelles	(3 234)	(192)	13	(3 413)
Amortissements	(14 831)	(859)	13	(15 676)
Valeurs nettes	4 674	(117)	(387)	4 170

1.3 - Immobilisations financières

	Au 31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2021
Titres de participation	23 746	0	0	23 746
Créances rattachées(a)	5 298	137	0	5 435
Autres immobilisations financières	154	20	0	173
Autres dépôts de garantie	324	0	(7)	317
Valeurs brutes	29 522	157	(7)	29 672
Titres de participation	(300)	0	0	(300)
Créances rattachées	0	(3 101)	0	(3 101)
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
Provisions	(300)	(3 101)	0	(3 401)
Valeurs nettes	29 222	(2 944)	(7)	26 271
(a) à moins d'un an	5 298			2 334
à plus d'un an	0			3 101

CFE

Tivoly détient 100% de CFE, une holding détenant les titres de la société NECO. Le montant des titres s'élève à 11 062 milliers d'euros. Une provision pour dépréciation des titres de cette filiale a été constatée à hauteur de 300 milliers d'euros, compte tenu de la valeur d'utilité de NECO au 31 décembre 2020, déterminée sur la base de flux futurs de trésorerie actualisés. Cette provision de 300 milliers d'euros est maintenue au 31 décembre 2021.

FFDM Tivoly

Tivoly a acquis pendant le 4ème trimestre 2016, 92,26 % de FFDM, société holding détenant 100% de la société FFDM Pneumat et basée à Bourges. Le 30 avril 2018, Tivoly poursuit son projet initial d'acquisition par le rachat d'un bloc de 11 949 actions en déshérence portant ainsi la participation de Tivoly dans FFDM à 98,18%. Le 21 décembre 2018, FFDM Pneumat absorbe sa société mère FFDM dans un souci de rationalisation des structures juridiques. L'ensemble post-fusion prend la

dénomination FFDM Tivoly. En 2019, Tivoly poursuit son rachat de minoritaires pour 4514 actions portant ainsi la participation de Tivoly dans FFDM Tivoly à 98.24%. En 2020, Tivoly acquière 43475 titres auprès d'un minoritaire. La participation est de 98.81% dans FFDM Tivoly au 31 décembre 2021.

Le montant des titres FFDM Tivoly détenus au 31 décembre 2021 est de 6 621 milliers d'euros auquel s'ajoutent 298 milliers d'euros de frais liés à cette acquisition.

Tivelon HK

Tivoly détient 88,9956% de Tivelon Hong Kong, société Holding, détenant 100% des sociétés Tivelon Trading et Tivelon Packaging basées à Shanghai, ainsi que Tivelon Tools Packaging Manufacturing et Tivoly Tool Manufacturing basées à Changshu. Le montant des titres détenus au 31 décembre 2021 s'élève à 2 324 milliers d'euros auquel s'ajoutent 123 milliers d'euros de frais liés à cette acquisition.

Elite Tooling

Tivoly détient 100 % de la société Elite Tooling Ltd. Le montant des titres s'élève à 1 055 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Tivoly Inc.

Tivoly détient 100 % de la société Tivoly Inc. Le montant des titres s'élève à 2 264 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Valeur d'utilité des filiales

L'évaluation de la valeur des filiales a été réalisée principalement sur la base de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie futurs sont ceux qui ressortent des plans d'affaires à cinq ans préparés par la société et approuvés par la direction. Le taux d'actualisation a été déterminé à partir du coût du capital de la société Tivoly. Sur la base de cette analyse une provision pour dépréciation des titres de la filiale CFE a été constatée au 31 décembre 2020 pour un montant de 300 milliers d'euros. Cette provision est maintenue à la fin de l'exercice 2021. Les titres des autres filiales n'ont pas à être dépréciés.

Les hypothèses clés sous-tendant le calcul de la valeur d'utilité sont les suivantes :

UGT	Croissance moyenne du CA à moyen terme (par an)	Taux de résultat d'exploitation après impôt attendu à terme (en % du CA)	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation
Espagne & Amérique Latine	10,7%	11,9%	1,7%	10,60%
USA	8,4%	3,7%	2,3%	10,20%
Grande Bretagne	44,4%	10,8%	2,0%	10,50%
France	2,1%	6,0%	1,3%	10,20%
Chine	5,2%	4,5%	2,0%	10,60%

Analyse de sensibilité de la valeur d'utilité au 31 décembre 2021 :

Les valeurs d'utilité des titres de participation des sociétés espagnoles et de la Grande Bretagne sont sensiblement égales à leurs valeurs comptables. Une augmentation du taux d'actualisation ou une dégradation des hypothèses de croissance à l'infini et de rentabilité attendue à terme entraînerait une dépréciation des titres.

Concernant les USA, les sociétés chinoises (sous-groupe Tivelon), ainsi que la France, la valeur d'utilité de ces UGT est très peu sensible aux hypothèses retenues, que ce soit en termes de taux d'actualisation ou de progression du CA.

2 - Stocks

	31/12/2021	31/12/2020
Matières premières	1 477	902
En-cours	414	382
Produits intermédiaires	338	320
Produits finis	3 872	3 518
Marchandises	7 566	4 812
Montant brut	13 666	9 934
Dépréciation	(767)	(770)
Montant net	12 900	9 164

3 - Actif circulant

	31/12/2021	31/12/2020
Valeur brute		
Créances clients	8 949	9 343
- dont créances clients représentées par des effets de commerce	311	405
Autres créances	1 754	1 423
Charges constatées d'avance	985	958
- dont factures fournisseurs relatives à des marchandises non reçues	666	663
Total	11 687	11 724
Dépréciation	(215)	(141)
Montant net	11 471	11 584

Toutes les créances sont à moins d'un an, à l'exception des créances sur clients douteux (117K€ au 31/12/21)

4 - Disponibilités et autres valeurs mobilières

	31/12/2021	31/12/2020
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	5 315	14 287
Total	5 315	14 287
Provision pour dépréciation des valeurs mobilières	0	0
Montant net	5 315	14 287

5 - Capitaux propres

5.1 - Capital social

Le capital est constitué au 31 décembre 2021 de 1 107 990 actions au nominal de 10 euros. Le programme de rachat d'actions propres sous la forme d'un contrat de liquidité confié à Gilbert Dupont s'est poursuivi pendant l'exercice 2021.

A la clôture de l'exercice 2021, la société possédait 6 068 actions propres dans ce cadre pour un montant de 120 milliers d'euros. Au 31 décembre 2020, 4 098 actions figuraient dans les comptes de la société.

5.2 - Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Total capitaux propres
Au 01/01/2021	11 080	6 051	16 196	4	1 705	502	35 538
Dividendes versés					(607)		(607)
Augmentation capital							0
Affectation résultat 2020			1 100	(2)	(1 098)		(0)
Résultat de l'exercice 2021					(545)		(545)
Var des prov. réglementées						108	108
Au 31/12/2021	11 080	6 051	17 295	2	(545)	610	34 494

5.3 - Provisions réglementées

	Au 31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2021
Amortissements dérogatoires (a) (b)	502	138	30	610
	502	138	30	610

(a) Amortissements pratiqués sur la valeur de rachat du contrat de crédit bail immobilier d'un site de production. Du fait de la levée d'option dudit contrat intervenue en mai 2020, les amortissements dérogatoires sont pratiqués sur la durée résiduelle théorique d'amortissement de l'immeuble.

(b) Les frais d'acquisition des titres FFDM Tivoly font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

6 - Provisions pour risques et charges

	Au 31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2021
		Montants utilisés	Montants non utilisés	
Provisions pour litiges	0	0	0	0
Provisions pour risques	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	179	3	143	40
Provision pour impôts	0	0	0	0
Provision pour charges (a)	188	6	23	171
Total	367	9	165	211

(a) Les provisions pour charges correspondent à l'estimation des sommes à payer au titre des médailles du travail évaluées en fonction de l'ancienneté des salariés sur une base actuarielle. Il inclut également des provisions pour risques d'exploitation.
Méthode de calcul provision médailles du travail

Provision médailles du travail à la date de clôture de l'exercice = valeur actualisée des droits acquis à cette date X probabilité de rester dans l'entreprise jusqu'à l'octroi des médailles correspondant aux quatre échelons X probabilité de survie jusqu'à l'âge de la retraite.

7 - Etat des dettes

7.1 - Dettes financières

	31/12/2021	31/12/2020
Dettes financières (a)	13 373	22 384
Mobilisations de créances commerciales	0	0
Total dettes financières	13 373	22 384
A moins d'un an	5 389	9 894
Entre 1 et 2 ans	3 328	4 411
Entre 2 et 3 ans	2 252	3 359
Entre 3 et 4 ans	1 597	2 282
Entre 4 et 5 ans	784	1 621
A plus de cinq ans	24	817
Total dettes financières par échéance	13 373	22 384
(a) dont mouvements d'emprunts		
souscription (dont PGE: 11000K€)	0	11 423
remboursements	9 089	1 500

Les contrats d'emprunts bancaires de Tivoly ne comportent pas de clauses de remboursement anticipé assis sur des covenants financiers.

Douze emprunts comportent une clause d'exigibilité anticipée au cas où les capitaux propres de la société deviendraient inférieurs à la moitié du capital social ou en cas de réduction de capital ou de perte supérieure à 50% du capital social.

Solde restant dû au 31 décembre 2021 sur ces emprunts : 5142 milliers d'euros.

7.2 - Dettes d'exploitation

	31/12/2021	31/12/2020
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (a)	7 966	8 428
- dont dettes fournisseurs représentées par des effets de commerce	26	33
Dettes fiscales et sociales	5 026	3 877
Autres dettes (b)	4 181	3 676
Total autres dettes	17 173	15 980
A moins d'un an	17 173	15 980
(a) dont dettes fournisseurs libellées en monnaies étrangères		
USD	23	514
CNY	1767	954
GBP	1	0
(b) dont produits constatés d'avance	115	118

Les produits constatés d'avance sont composés de 115 K€ correspondants à des ventes dont le transfert des risques aura lieu sur l'exercice 2022, versus 118K€ au 31/12/20.

8 - Produits à recevoir - Charges à payer

8.1 - Produits à recevoir:

Postes du bilan concernés	31/12/2021
Clients et comptes rattachés	275
Autres créances	3
Total	278

8.2 - Charges à payer:

Postes du bilan concernés	31/12/2021
Dettes financières	29
Fournisseurs et comptes rattachés	2 493
Autres dettes	6 818
Total	9 340

9 - Entreprises liées

Les transactions avec les entreprises liées affectent les postes suivants au 31 décembre 2021 :

	Valeur brute	dont entreprises liées
<u>Bilan</u>		
Immobilisations financières	29 672	29 182
Créances clients et comptes rattachés	8 949	695
Débiteurs divers	1 754	48
Emprunts et dettes financières divers	978	922
Fournisseurs et comptes rattachés	7 966	1 964
<u>Compte de résultat</u>		
Produits financiers	342	176
Charges financières	3 552	3 150

Les entreprises liées sont composées :

- Des filiales de Tivoly (Elite Tooling, CFE, Tivoly Inc, Tivelon HK, FFDM Tivoly)
- Des filiales de Tivelon HK : Tivelon Trading, Tivelon Packaging, Tivelon Tools Packaging Manufacturing et Tivoly Tool Manufacturing.
- De la filiale de CFE (Neco)
- De la filiale de Neco (Tivoly DF)
- De la société Holding Tivoly, société mère de Tivoly.

Conformément au règlement ANC n°2010-02, nous précisons qu'il n'existe pas de transaction significative qui ne serait pas conclue à des conditions normales de marché, que ce soit avec des parties liées (au sens périmètre de consolidation) ou avec des actionnaires ou des membres du conseil d'administration.

10 - Chiffres d'affaires

	2021	en %	2020	en %
France	41 118	81%	35 887	81%
Union européenne, hors France	6 378	13%	5 838	13%
Autres pays	3 034	6%	2 633	6%
Total	50 530	100%	44 358	100%

11 - Résultat financier

	2021	2020
Dividendes reçus	0	393
Autres intérêts et produits	54	64
Reprise de provisions et transferts de charges	143	60
Différences positives de change (b)	145	101
Total produits financiers	342	617
Dotation financière aux amortissements et provisions (a)	3 153	459
Intérêts et charges	386	314
Différences négatives de change (b)	13	80
Total charges financières	3 552	853
Résultat financier	(3 209)	(235)

(a) dont 3150K€ de provision pour dépréciation du prêt CFE

(b) variations USD/EUR et CNY/EUR

12 - Résultat exceptionnel

2021	Produits	Charges	Net
Sur opérations de gestion	27	9	18
Sur opérations en capital	0	0	0
Amortissements et provisions	30	158	(128)
Résultat exceptionnel	57	167	(110)

13 - Impôt sur les bénéfices

13.1 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Résultat fiscal	Impôt	Résultat net comptable
Résultat courant	621	4 367	1 266	(646)
Résultat exceptionnel	(110)	(108)	(28)	(82)
Crédits d'impôt			(183)	183
	510	4 260	1 055	(545)

13.2 - Situation fiscale latente au 31 décembre 2021

	Base	Impôt à 25,83%
Accroissements de la future dette d'impôt		
Provisions réglementées		
Amortissements dérogatoires	610	158
	TOTAL	158
	610	158
Allègements de la future dette d'impôt		
Provisions pour charges non déductibles temporairement		
Provision pour congés payés	(1 280)	(331)
C3S	(49)	(13)
Participation	(339)	(87)
Dépréciation Titres de participation CFE	(300)	(77)
Dépréciation Prêt CFE	(3 101)	(801)
Q/P dépréciation stocks non déductible	(366)	(95)
Produits constatés d'avance	(115)	(30)
	TOTAL	(1 434)
	(5 551)	(1 434)
Variation nette de la dette future d'impôt	(4 940)	(1 276)

14 - Effectifs

Au 31 décembre	2021	2020
Cadres et représentants	57	53
Agents de maîtrise et techniciens	24	21
Employés et ouvriers	145	138
Total effectifs rémunérés (a)	226	212
Total effectifs pondérés des temps partiels	221	208
(a) Effectifs hors intérimaires, hors longue maladie et congés spéciaux.		
Intérimaires (ETP)	6	8

15 - Filiales et participations

Montants exprimés en milliers

	Capital social	Situation nette	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat net	Dividendes reçus au cours de l'exercice	
				brute	nette						
				en devises	en %						en euros
TIVOLY INC	USD	3 000	8 548	100,00	2 264	2 264	0	0	12 812	966	0
COMPANIA FILIAL DE ERMUA (a) (c)	EUR	8 106	10 251	100,00	11 062	10 762	3 101	0	1	(15)	0
ELITE TOOLING LTD	GBP	16	406	100,00	1 055	1 055	0	0	284	(77)	0
FFDM TIVOLY	EUR	1 148	2 615	98,81	6 919	6 919	0	0	11 345	(365)	0
TIVELON HK (b)	HKD	3 540	6 921	89,00	2 446	2 446	2 334	0	0	(8)	0

- (a) Holding qui détient les titres de la société Neco
 (b) Holding qui détient les titres des sociétés Tivelon Trading, Tivelon Packaging, Tivelon Tools Packaging Manufacturing et Tivoly Tool Manufacturing.
 (c) Les prêts de 3101K€ sont dépréciés à 100% depuis le 31/12/2021.

16 - Organes de direction

Montant global des rémunérations allouées en 2021 au titre de leur mandat aux membres du :

- **Conseil d'administration** : 87.5 milliers d'euros.

17 - Engagements hors bilan

17.1 - Engagements financiers relatifs à des opérations de couverture

Opérations de change à terme et terme activant 10805 milliers d'euros

EUR/USD ont des maturités allant de janvier à décembre 2022 avec un taux de couverture moyen de 1,1792.

EUR/CNY ont des maturités allant de janvier à décembre 2022 avec un taux de couverture moyen de 7.7543.

La juste valeur nette de ces couvertures au 31 décembre 2021 est de +236 milliers d'euros.

17.2 - Autres engagements financiers

17.2.1 - Engagements en matière de retraite

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite.

Toutefois, le montant de l'engagement est calculé chaque année. Conformément à la dernière mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 du 07/13/2013 modifiée le 05/11/2021, la Société a décidé d'adopter la nouvelle méthode de répartition des droits à prestation de ses régimes à prestations

définies en vertu desquels une indemnité n'est due que si le salarié est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonnée à un certain nombre d'années de services consécutives.

Le montant de l'engagement s'élève à 2 233 milliers d'euros au 31 décembre 2021 par rapport à 2 414 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Le montant de l'engagement au 31 décembre 2020, recalculé selon la nouvelle méthode est de 2308 milliers d'euros, soit un impact de -106 milliers d'euro.

Table de rotation du personnel : déterminée en interne en fonction de l'historique des mouvements de personnel	
Taux d'actualisation (inflation comprise)	1,00%
Taux d'augmentation des salaires (au-delà de l'inflation)	0,00%

17.2.2 - Dettes garanties par des sûretés réelles

Le montant des emprunts à moyen, long terme garantis par des sûretés réelles est de 2410 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

17.2.3 - Engagements en matière de crédit-bail

Au 31 décembre 2021	Mobilier	Immobilier
Valeur d'origine	403	0
Total amortissements	403	0
- Cumul exercices antérieurs	351	0
- Dotation de l'exercice	52	0
Total redevances payées	427	0
- Cumul exercices antérieurs	371	0
- Exercice	56	0
Total redevances restant à payer	0	0
- A moins d'un an	0	0
- A plus d'un an et moins de cinq ans	0	0
- A plus de cinq ans	0	0
Valeur résiduelle	0	0



KPMG Audit
51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France



BBM & Associés
65B, Boulevard des Alpes
38240 Meylan
France

Tivoly S.A.
***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2021
Tivoly S.A.
266, route Portes de Tarentaise - 73790 Tours-en-Savoie
Ce rapport contient 21 pages
Référence : xxx-xxx



KPMG Audit
51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France



BBM & Associés
65B, Boulevard des Alpes
38240 Meylan
France

Tivoly S.A.

Siège social : 266, route Portes de Tarentaise - 73790 Tours-en-Savoie
Capital social : €.11 079 900

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de la société Tivoly S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Tivoly S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2 .7 et 17.2.1 de l'annexe des comptes annuels qui exposent le changement de méthode comptable relatif aux règles d'évaluation des engagements de retraite qui figurent en engagement hors bilan.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2021 s'établit à 23.446.000 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.3 - Immobilisations financières de la partie III - Principes et méthodes comptables de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

Tivoly S.A.

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
15 avril 2022*

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Lyon et Meylan, le 15 avril 2022

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

BBM & Associés

Rémi Vinit-Dunand
Associé

Antoine Sirand
Associé

Vincent Bouvier
Associé



Tivoly S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
15 avril 2022

RAPPORT DE GESTION 2021



C - Rapport de gestion

Evènements et faits marquants

Faits significatifs de l'exercice

Le 25 janvier 2021, le titre TIVOLY a été transféré du marché réglementé Euronext à Euronext Growth. Euronext Growth propose un fonctionnement simplifié, plus adapté à la taille et aux besoins du Groupe, tout en lui permettant de continuer à bénéficier de l'attrait des marchés financiers.

A partir du 3 septembre 2021, la société Tivoly a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2018, 2019 et 2020 qui a donné lieu en date du 24 février 2022 à une procédure de régularisation pour un montant total d'impôts sur les sociétés de 99 milliers d'euros incluant 3 milliers d'euros d'intérêts de retard, entièrement comptabilisés dans les comptes de la société Tivoly au 31 décembre 2021. Cette régularisation fiscale donne lieu à un complément de participation bénéficiaire pour les exercices 2019 et 2020 à hauteur de respectivement 44 milliers d'euros et -2 milliers d'euros, entièrement provisionné au titre de l'exercice 2021.

S'agissant du PGE (« Prêt Garanti par l'Etat »), la société Tivoly a décidé début 2021 de rembourser 5 000 milliers d'euros à échéance (avril 2021) et de rembourser les 6 000 milliers d'euros restants sur une durée de 5 ans à compter d'avril 2021. La filiale FFDM-Tivoly a quant à elle décidé de conserver 100% de son PGE de 3600 milliers d'euros, de faire appel au moratoire supplémentaire de 12 mois et de le rembourser à partir de 2022 sur une période de 4 ans.

La filiale FFDM-Tivoly a enregistré une charge de 545 milliers d'euros a été enregistrée au 30 juin 2021 liée à un changement d'estimation de la valorisation des stocks. Ce changement a été opéré dans le cadre d'une harmonisation des règles de valorisation de la filiale FFDM-Tivoly avec les règles du groupe.

Le 22 janvier 2021 la filiale Tivoly Inc. a obtenu un second prêt de 1708 milliers de dollars US au titre du Paycheck Protection Program Loan (PPP). Ce prêt, qui courait sur 5 ans et portait un taux d'intérêt annuel de 1% faisait suite à un premier prêt obtenu en 2020, entièrement abandonné en 2020. Le 27 septembre 2021 ce second prêt de 1708 milliers de dollars US ainsi que les intérêts courus y afférents de 11 milliers de dollars US ont été entièrement abandonnés au profit de la société Tivoly Inc.

Les mesures prises par les gouvernements à travers le monde afin de lutter contre l'épidémie de Covid-19 avaient perturbé les activités du Groupe Tivoly en 2020 - en particulier son activité Industrie – avec des impacts sur les états financiers consolidés de l'exercice 2020. Malgré la persistance de certains effets de la crise sanitaire, l'exercice 2021 s'avère en nette amélioration par rapport à l'exercice précédent, même si le niveau d'activité dans l'Industrie n'est pas encore revenu à un niveau « pré-crise ». La résilience du business model de Tivoly basé sur les activités complémentaires *Consumer* et *Industry* joue ainsi pleinement son rôle.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 3 février 2022, Peugeot Frères Industrie et la famille Tivoly ont annoncé entrer en négociations exclusives en vue de l'acquisition par Peugeot Frères Industrie d'une participation majoritaire dans Holding Tivoly, actionnaire majoritaire de Tivoly, ainsi que l'acquisition en direct auprès de certains membres de la famille Tivoly d'actions TIVOLY. En cas de réalisation de l'acquisition, Holding Tivoly déposera une offre publique d'achat simplifiée sur la totalité des actions Tivoly.

Le 15 mars 2022, conformément aux accords préliminaires du 3 février 2022, les opérations suivantes ont donc été réalisées sur la base d'un prix de 42,05 euros par action Tivoly S.A :

- i. Acquisition par Peugeot Frères Industrie de 8 401 actions ordinaires de Holding Tivoly auprès des membres de la Famille Tivoly, correspondant à 78,08 % du capital et des droits de vote de Holding Tivoly, qui elle-même détient 777 307 actions ordinaires de Tivoly S.A. (représentant à ce jour environ 70,15 % de son capital social et 77,78% de ses droits de

- vote théoriques), le solde des actions de Holding Tivoly restant détenues par Monsieur Jean-François Tivoly ; et
- ii. Acquisition hors marché par Holding Tivoly de 32.806 actions ordinaires Tivoly S.A. détenues en direct par certains membres de la famille Tivoly, correspondant à 2,96% de son capital social et 1,67% de ses droits de vote théoriques.

Peugeot Frères Industrie, qui détient donc à présent indirectement 73,12% du capital de Tivoly S.A., déposera courant avril 2022 via Holding Tivoly un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant le solde du capital de Tivoly S.A. au même prix de 42,05 euros par action (l'« **Offre** »).

Le prix de l'Offre de 42,05 euros par action extériorise une prime de +106,1% par rapport au dernier cours de clôture avant l'annonce de l'entrée en négociations exclusives (3 février 2022), de +111,5% par rapport au cours de clôture sur la moyenne pondérée par les volumes des trois derniers mois précédant cette annonce, et de +105,6% par rapport au cours de clôture sur la moyenne pondérée par les volumes des six derniers mois précédant cette annonce. Le prix final de l'Offre a été ajusté à la hausse par rapport à l'estimation donnée dans le communiqué de presse en date du 3 février 2022 en fonction de certains éléments de dette nette et de BFR de Tivoly S.A. au 31 décembre 2021, désormais disponibles.

Si les conditions réglementaires sont remplies à l'issue de l'Offre, Holding Tivoly a l'intention de demander la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire des titres de Tivoly S.A. aux mêmes conditions financières que celles de l'Offre.

Préalablement à l'acquisition de ce bloc, le conseil d'administration de Tivoly S.A. a, lors de sa réunion du 15 mars 2022, désigné le cabinet CROWE HAF représenté par Monsieur Olivier Grivillers en qualité d'expert indépendant (l'« **Expert Indépendant** »), en application de l'article 261-1 I et II du règlement général de l'AMF, étant précisé que l'AMF a confirmé sa non-opposition à cette nomination.

Lors de cette même séance, le conseil d'administration a apporté à l'unanimité son soutien au principe de l'Offre, étant précisé qu'il sera amené à rendre un avis motivé après l'émission de son rapport par l'Expert Indépendant. Le rapport de l'Expert Indépendant et l'avis motivé du conseil d'administration de Tivoly S.A. figureront dans le projet de note en réponse qui sera établi par Tivoly S.A. et soumis au visa de l'AMF selon les modalités prévues par la réglementation applicable.

En conséquence de la réalisation de l'acquisition de ce bloc, la composition du conseil d'administration de Tivoly S.A. a par ailleurs été modifiée afin de tenir compte de la nouvelle configuration de son actionnariat. Ce dernier est désormais composé de sept (7) membres au total, à savoir : Monsieur Jean-François Tivoly, Madame Isabelle Duranthon, Holding Tivoly, représentée par Monsieur Thibault Martin-Dondo, Monsieur Edouard Tivoly, Monsieur Frédéric Villain, Madame Camille Volant et Madame Sophie Vernier-Reiffers. Jean-François Tivoly reste Président Directeur Général de Tivoly S.A. le temps qu'une dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général soit mise en place, conformément aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Il restera ensuite durablement impliqué dans la conduite de la société comme Président du conseil d'administration.

Le conflit en Ukraine survenu à la fin du mois de février 2022 constitue un événement postérieur au 31 décembre 2021 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2021, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2021 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences. Il n'est toutefois pas envisagé d'impact significatif pour la société au regard de son activité.

Aucun autre fait marquant ou événement post-clôture utile à la compréhension des comptes n'a été identifié.

Principes comptables

Tivoly ayant son siège social en France, doit préparer ses états financiers consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (International Financial Reporting Standards, IFRS) ou aux normes comptables nationales Française (libre choix octroyé par Euronext Growth).

Suite au passage sur le marché Euronext Growth, la Société a choisi de maintenir l'établissement de ses états financiers consolidés en normes IFRS comme elle le fait depuis plusieurs années. Les comptes sociaux de Tivoly SA restent quant à eux établis aux normes françaises.

I - Données relatives aux comptes consolidés

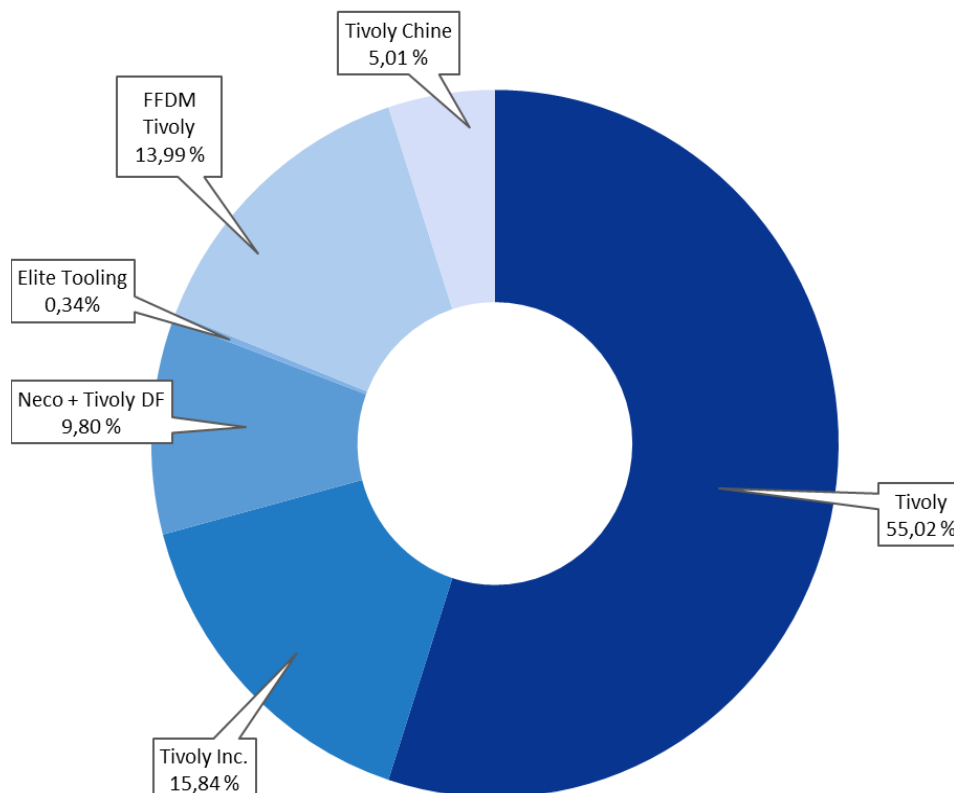
1 - Activité

Le groupe TIVOLY a réalisé sur l'exercice 2021, un revenu consolidé de 80,7 M€, contre 68,9 M€ en 2020 soit une hausse de 17,1%. A taux de change constant, la hausse de revenu sur l'exercice serait de 17,6%. En France et en Europe, la demande dans le « Consumer » reste soutenue. L'activité « Industry » reprend progressivement en Europe, et de manière plus marquée en Amérique du Nord. En Asie, l'activité se maintient dans un contexte qui reste touché par les difficultés d'approvisionnement et l'inflation.

2 - Evolution du revenu consolidé

	2021		2020	
	En milliers d'euros	En % du Revenu	En milliers d'euros	En % du Revenu
France	42 158	52,22%	35 983	52,19%
Hors France	38 575	47,78%	32 961	47,81%
Total	80 734	100,00%	68 944	100,00%

3 - Contribution au revenu consolidé



4 - Chiffres clés

4.1 - Résultat consolidé

	31/12/2021 En milliers d'€	31/12/2020 En milliers d'€	2021/2020
Revenu	80 734	68 944	+17%
Autres produits	340	242	+40%
Achats consommés	(30 256)	(27 509)	+10%
Autres charges externes	(11 616)	(10 417)	+12%
Impôts et taxes	(857)	(959)	-11%
Charges de personnel	(31 841)	(29 006)	+10%
Dotations aux amortissements	(4 702)	(4 840)	-3%
Subventions d'exploitation	2 099	3 704	-43%
Autres charges et produits de gestion courante	(474)	(722)	-34%
Résultat opérationnel courant	3 426	(563)	-709%
Autres charges et produits opérationnels			
Résultat opérationnel	3 426	(563)	-709%
Résultat financier	103	(1 161)	-109%
Résultat avant impôt	3 529	(1 724)	-305%
Impôt sur les bénéfices	(542)	31	-1860%
Résultat consolidé	2 986	(1 693)	-276%
Part du Groupe	2 966	(1 637)	-281%
Part des minoritaires	20	(56)	-136%

Le revenu de l'exercice 2021 s'élève à 80 734 milliers d'euros, en augmentation de 17% par rapport à l'exercice précédent. En France et en Europe, la demande dans le « *Consumer* » reste soutenue. L'activité « *Industry* » reprend progressivement en Europe, et de manière plus marquée en Amérique du Nord. En Asie, l'activité se maintient dans un contexte qui reste touché par les difficultés d'approvisionnement et l'inflation.

Les achats consommés et variation de stocks de produits finis s'élèvent à 30 256 milliers d'euros en augmentation de 10% par rapport à 2020.

Les autres charges externes s'élèvent à 11 616 milliers d'euros en augmentation de 12% par rapport à 2020. Le compte de personnel intérimaire comptabilisé jusqu'en 2020 en autres charges externes a été reclassé en 2021 en charges de personnel pour un montant de 651 milliers d'euros. Pro-forma 2020, l'augmentation serait de 18% par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par l'effet Covid en 2020.

Les charges d'impôts et de taxes s'élèvent à 857 milliers d'euros. Elles sont en retrait de 11% par rapport à l'exercice précédent.

Les charges de personnel s'élèvent à 31 841 milliers d'euros en augmentation de 10% par rapport à 2020. Pro-forma 2020, hors personnel intérimaire les charges de personnel seraient en augmentation de 8% par rapport à l'exercice précédent.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 4 702 milliers d'euros. Elles sont en diminution de 3% par rapport à l'exercice précédent.

Les subventions d'exploitation s'élèvent à 2 099 milliers d'euros, contre 3 704 milliers d'euros en 2020.

Les autres charges nettes de produits de gestion courante s'élèvent à 474 milliers d'euros, contre 722 milliers d'euros en 2020 en diminution de 34%.

Le résultat opérationnel courant de l'exercice est un bénéfice 3426 milliers d'euros, à comparer à une perte de 563 milliers d'euros en 2020.

Le résultat financier de l'exercice est un gain de 103 milliers d'euros, à comparer à une perte de 1161 milliers d'euros en 2020.

Le résultat avant impôt de l'exercice est un bénéfice de 3529 milliers d'euros, à comparer à une perte de 1724 milliers d'euros en 2020.

L'exercice 2021 génère une charge d'impôts de 542 milliers d'euros comparé à un produit d'impôt de 31 milliers d'euros en 2020.

Le résultat après impôt de l'exercice est un bénéfice de 2 986 milliers d'euros, à comparer à une perte de 1 693 milliers d'euros en 2020.

4.2 - Bilan consolidé

4.2.1 - Actif consolidé

Montants en milliers d'euros

ACTIF	31/12/2021 Montants nets	31/12/2020 Montants nets	2021/2020
Ecart d'acquisition	5 243	5 232	0%
Immobilisations incorporelles	2 320	2 752	-16%
Immobilisations corporelles	15 728	17 549	-10%
Immobilisations financières	1 078	1 039	4%
Impôt différé actif	2 733	2 662	3%
Total actif non courant	27 102	29 233	-7%
Stocks	27 634	23 950	15%
Clients et autres créances	18 356	18 204	1%
Disponibilités & Dérivés	15 201	22 188	-31%
Total actif courant	61 192	64 342	-5%
TOTAL ACTIF	88 293	93 575	-6%

Les écarts d'acquisition s'élèvent à 5 243 milliers d'euros, en ligne avec l'exercice précédent à 5 232 milliers d'euros.

Les immobilisations incorporelles nettes s'élèvent à 2 320 milliers d'euros, contre 2 752 milliers d'euros au 31 décembre 2020, soit une diminution de 16%.

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent à 15 728 milliers d'euros, contre 17 549 milliers d'euros au 31 décembre 2020, soit une diminution de 10%.

Des acquisitions d'immobilisations à hauteur de 1 915 milliers d'euros ont été enregistrées sur l'exercice. En outre, de nouvelles immobilisations à hauteur de 169 milliers d'euros ont été enregistrées au titre des droits d'utilisation IFRS 16.

Les immobilisations financières s'élèvent à 1 078 milliers d'euros, contre 1 039 milliers d'euros au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 4 %.

L'actif non courant s'élève à 27 102 milliers d'euros, contre 29 233 milliers d'euros au 31 décembre 2020, soit une baisse de 7%.

Les stocks s'élèvent à 27 634 milliers d'euros, contre 23 950 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

4.2.2 - Passif consolidé

Montants en milliers d'euros

PASSIF	31/12/2021 Montants nets	31/12/2020 Montants nets	2021/2020
Capitaux propres, part du groupe	35 009	31 246	12%
Intérêts Minoritaires	355	296	20%
Capitaux propres avant répartition	35 365	31 542	12%
Provisions pour risques et charges non courant et passifs d'impôts différés	3 270	4 193	-22%
Dettes financières à long terme	17 385	23 866	-27%
Total Passif non courant	20 654	28 059	-26%
Provisions pour risques et charges courant	6	20	0%
Dettes financières Partie à court terme	7 520	11 986	-37%
Mobilisation de créances commerciales	0	0	0%
Fournisseurs et autres créditeurs	24 749	21 970	13%
Total Passif courant	32 275	33 975	-5%
TOTAL PASSIF	88 293	93 575	-6%

Les capitaux propres avant répartition s'élèvent à 35 365 milliers d'euros en augmentation de 12% par rapport à 2020.

Les provisions pour risques et charges non courantes et passifs d'impôts différés s'élèvent à 3 270 milliers d'euros contre 4 193 milliers d'euros à fin 2020, soit une diminution de 22%.

Ceci est essentiellement lié :

- à la baisse des provisions pour indemnités de départ suite à la nouvelle méthode de calcul imposée par l'IFRIC (Comité d'interprétation des normes IFRS) et validée fin mai 2021 par l'IAS Board impactant l'IAS19 sur la nouvelle méthode de répartition des droits à prestation de ses régimes à prestations.
- au reclassement de la provision de Tivoly Inc en autres immobilisations financières, la valeur actuelle des actifs du régime étant supérieure à la valeur actuelle de l'engagement au 31-12-2021.
- à la réduction de la base d'impôts différés passifs de l'une des filiales du groupe, déficitaire en 2021.

Les dettes financières à long terme s'élèvent à 17 385 milliers d'euros en baisse de 27% par rapport à fin 2020. Cette variation s'explique essentiellement par le remboursement des prêts obtenus dans le cadre de la crise sanitaire (cf. faits marquants et événements post-clôture en début de rapport).

Les dettes financières à court terme s'élèvent à 7 520 milliers d'euros contre 11 986 milliers d'euros à fin 2020, soit une diminution de 37% liée au remboursement des prêts obtenus dans le cadre de la crise sanitaire (cf. faits marquants en début de rapport).

Le poste fournisseurs et autres créditeurs s'élève à 24 749 milliers d'euros contre 21 970 milliers d'euros à fin 2020, soit une augmentation de 13%.

4.2.3 - Structure financière du groupe

La situation nette consolidée s'établit à 35 365 milliers d'euros, à comparer à 31 542 milliers d'euros en 2020. La part du groupe est portée de 31 246 milliers d'euros au 31 décembre 2020, à 35 009 milliers d'euros en 2021.

L'augmentation de la situation nette consolidée, part du groupe, de 3 763 milliers d'euros, est principalement constituée du résultat net (part du groupe) de + 2 966 milliers d'euros, de la variation des écarts de conversion pour + 871 milliers d'euros, de la variation des avantages au personnel de +493 milliers d'euros et de la distribution de dividendes pour 607 milliers d'euros.

En milliers d'euros	2021	2020	Variation	Variation
Emprunts et dettes financière - Part à plus d'un an	17 385	23 866	-27,16%	-6 481
Emprunts et dettes financière - Part à moins d'un an	7 520	11 986	-37,26%	-4 466
Dettes financières moyen et long terme	24 904	35 852	-30,54%	-10 947
Mobilisation de créances commerciales	0	0	0,00%	0
Dettes financières court terme	0	0	0,00%	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 924	22 157	-32,65%	-7 233
Dettes financières nettes	9 981	13 695	-27,12%	-3 714

La diminution des dettes financières est liée au remboursement des PGE et d'autres prêts de soutien par les sociétés du Groupe (cf. faits marquants en début de rapport).

5 - Effectif groupe

Au 31 décembre	Tivoly	FFDM Tivoly	Tivoly Inc	Neco	Tivoly DF	Elite Tooling	Tivoly Tools / Tivelon	Total 2021	Total 2020
Cadres et représentants	57	24	14	5	1	2	9	112	112
Agents de maîtrise et technicien	23	39	18	0	0	0	0	80	80
Employés et ouvriers	146	66	83	78	5	2	37	417	413
Total effectifs rémunérés (a)	226	129	115	83	6	4	46	609	605
(a) effectifs hors intérimaires, hors longue maladie et congés spéciaux.									
Intérimaires	6	0	0	3	0	0	56	65	72

6 - Données relatives aux filiales détenues directement

Neco

Neco est l'un des principaux fabricants d'outils coupants en Espagne. Neco commercialise ses produits sur les marchés Professionnel et Industriel. La participation indirecte de Tivoly dans Neco par l'intermédiaire de CFE est de 99,73 %. Neco détient une société de distribution au Mexique (Tivoly DF).

Résultats 2021

Le chiffre d'affaires de Neco s'est élevé à 9 480 milliers d'euros, contre 7 576 milliers d'euros en 2020, en augmentation de 25,1 %.

Le résultat courant avant impôt est de -50 milliers d'euros en 2021 contre -2000 milliers d'euros en 2020. Le résultat net s'établit à -50 milliers d'euros en 2021 contre -2 244 milliers d'euros en 2020.

Tivoly Inc.

Tivoly Inc. est l'un des principaux fabricants de tarauds HSS en Amérique du Nord. La société distribue ses produits sur le marché industriel. Elle est détenue à 100 % par Tivoly.

Résultats 2021

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 15 050 milliers de dollars US en 2021 contre 12 676 milliers de dollars US en 2020 soit une hausse de 18,7 %.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 865 milliers de dollars US contre 1072 milliers de dollars US en 2020.

Le résultat net de 2021 s'établit à 1142 milliers de dollars US, contre 1247 milliers de dollars US en 2020.

Elite Tooling Ltd

Tivoly détient 100 % de la société Elite Tooling Ltd, fabricant anglais d'outils coupants haute performance.

Résultats 2021

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2021 s'établit à 244 milliers de livres contre 263 milliers de livres en 2020, soit une diminution de 7.1 %. Le résultat net s'élève à -66 milliers de livres contre -79 milliers de livres en 2020.

Tivoly Chine

Tivoly détient 88,9956 % de Tivelon Hong Kong, société Holding détenant depuis décembre 2012 : Tivelon Trading et Tivelon Packaging basées à Shanghai, puis, les sociétés créées fin 2017 Tivelon Tools Packaging Manufacturing et Tivoly Tool Manufacturing basées à Changshu. Ces sociétés détenues par Tivelon Hong Kong fabriquent et commercialisent des outils coupants.

Résultats 2021

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2021 hors Groupe réalisé par les sociétés chinoises s'est élevé à 4 046 milliers d'euros contre 4 037 milliers d'euros en 2020.

La contribution des sociétés chinoises au résultat consolidé 2021 part du groupe s'élève à +250 milliers d'euros, contre -235 milliers d'euros en 2020.

FFDM Tivoly

FFDM Tivoly est spécialisé dans la conception, la fabrication et la commercialisation de fraises et outils coupants carbure monobloc, d'outils pneumatiques et électriques, de forets d'implantologie et de fraises dentaires et d'instruments endodontiques. Elle est détenue à 98.81% par Tivoly.

Résultats 2021

FFDM Tivoly a réalisé un chiffre d'affaires de 11 345 milliers d'euros en 2021 contre 8 373 milliers d'euros pour 2020 soit une augmentation de 35,5 %.

Le résultat net de l'exercice 2021 s'élève à -365 milliers d'euros contre -1 595 milliers d'euros en 2020.

II - Données relatives à la société mère

Tivoly (France) est la société mère au niveau de laquelle le Groupe est consolidé. Elle conçoit, fabrique et commercialise des outils coupants, produits et services associés pour les marchés Consumer et Industrie.

1 - Présentation des comptes annuels

Aucune modification significative n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d'évaluation par rapport à l'exercice précédent, susceptible d'avoir une influence sur la lecture des états financiers. Les écarts de change sur règlements des créances et dettes commerciales ont été reclassés en charges et produits d'exploitation ; ils apparaissaient auparavant en résultat financier.

2 - Résultat de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société Tivoly a réalisé un chiffre d'affaires (selon les normes françaises) de 50 530 milliers d'euros, en hausse par rapport à celui de 2020 (44 358 milliers d'euros). Le revenu 2021 (chiffre d'affaires diminué des coopérations commerciales et des escomptes) est de 45 689 milliers d'euros, contre 39 852 milliers d'euros en 2020.

Le résultat d'exploitation s'élève à 4 168 milliers d'euros, contre 2 987 milliers d'euros en 2020.

Le résultat financier passe de -235 milliers d'euros en 2020 à -3 209 milliers d'euros en 2021 (compte tenu d'une dépréciation de 100% des prêts accordés à CFE et représentant 3 149 milliers d'euros).

Compte tenu de ces éléments, le résultat net comptable de Tivoly est négatif de 545 milliers d'euros, en 2021, il était positif de 1 705 milliers d'euros en 2020.

Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a engagé et donc réintégré aucune charge visée aux articles 39-4, 39-5, 54 quater et 223 quinquies du code général des impôts, autres que les loyers réputés excédentaires calculés sur les véhicules de tourisme utilisés par la Société soit 47 milliers d'euros.

3 - Informations sur les délais de paiement

	Article D. 441 - II : Factures reçues non réglées à la date de clôture dont le terme est échu						Article D. 441 - II : Factures émises non réglées à la date de clôture dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0					109	529					3503
Montant total des factures concernées (TTC)	0	639 846	17 106	121 507	778 459	463 603	207 393	93 077	-13 614	149 376	436 232	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,00%	1,85%	0,05%	0,35%	2,25%							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)						0,80%	0,26%	0,14%	0,02%	-0,09%	0,33%	
(B) Factures du (A) relatives à des dettes ou des créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	71					82						
Montant total des factures exclues (TTC)	365 287 €					116 919,80						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuels ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) Calcul à la facture selon date d'échéance propre. Respect de la LME. <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) France : 30 jours fin de mois le 15 Hors de France : jusqu'à 90 jours fin de mois le 15 <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						

4 - Perspectives

Fort d'un business model résilient porté par ses deux marchés complémentaires «Industry» et «Consumer» TIVOLY reste confiant dans sa capacité à dérouler son plan de développement.

En France et en Europe, la demande dans le « Consumer » reste soutenue. L'activité « Industry » reprend progressivement en Europe, et de manière plus marquée en Amérique du Nord. En Asie, l'activité se maintient dans un contexte qui reste touché par les difficultés d'approvisionnement et l'inflation.

Le Groupe poursuit sa trajectoire de croissance dynamique axée autour de deux activités complémentaires « Industry » et « Consumer », tout en accentuant sa politique d'innovation et la digitalisation de son offre.

5 - Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2021

Il sera proposé par le conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2022, d'affecter le résultat de l'exercice 2021, soit une perte de (544.541,44) €, de la manière suivante :

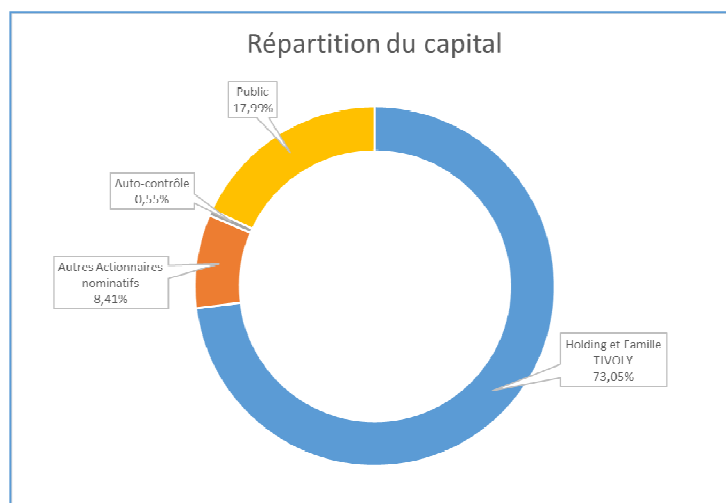
Résultat de l'exercice N.....	-	544 541,44
Report à nouveau N-1.....		2 405,15
TOTAL A AFFECTER	-	542 136,29
Réserve légale.....		-
Dividendes.....		-
Affectation "Autres réserves".....	-	542 136,29
Affectation au Report à nouveau.....		-
TOTAL AFFECTE	-	542 136,29

6 - Résultats et dividendes au cours des cinq derniers exercices

En milliers d'euros	2017	2018	2019	2020	2021
Situation financière en fin d'exercice					
A.Capital social	11 080	11 080	11 080	11 080	11 080
B.Nombre d'actions émises	1 107 990	1 107 990	1 107 990	1 107 990	1 107 990
Résultat global des opérations effectives					
A.Chiffre d'affaires hors taxes	45 706	44 107	44 885	44 358	50 530
B.Résultat avant impôts, amortissements & provisions	4 746	4 317	4 112	4 182	5 101
C.Impôt sur les bénéfices	1 039	639	536	737	1 055
D.Résultat après impôts, amortissements, provisions et participation des salariés	2 751	2 878	2 817	1 705	(545)
E.Montant des bénéfices distribués (a)	665	665	665	609	0
Résultat des opérations réduit à une seule action					
A.Résultat après impôts et participation, mais avant amortissements et provisions	3,16	3,26	3,22	2,98	3,35
B.Résultat après impôts, amortissements, provisions et participation des salariés	2,48	2,60	2,54	1,54	(0,49)
C.Dividende versé à chaque action (a)	0,60	0,60	0,60	0,55	0,00

(a) Montant de la distribution proposée

7 - Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2021



7.1- En pourcentage

	Capital			Droits de vote		
	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Holding Tivoly & Famille Tivoly	73,05	73,05	73,05	84,09	80,99	81,03
Autres actionnaires nominatifs	8,44	8,39	8,41	5,51	8,92	8,99
Public	18,06	18,18	17,99	10,40	10,09	9,98
Auto-contrôle	0,44	0,37	0,55	0,00	0,00	0,00
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

7-2 En droits de vote

	Capital			Droits de vote		
	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Holding Tivoly & Famille Tivoly	809 419	809 419	809 419	1 618 333	1 618 838	1 618 838
Autres actionnaires nominatifs	93 549	92 988	93 146	106 016	178 374	179 532
Public	200 131	201 485	199 357	200 131	201 485	199 357
Auto-contrôle	4 891	4 098	6 068	0	0	0
Total	1 107 990	1 107 990	1 107 990	1 923 876	1 924 480	1 997 727

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de franchissement de seuil de 5% de la part d'un actionnaire.

8 - Acquisitions et cessions par la Société de ses propres actions

La Société dispose d'un contrat de liquidité.

Au cours de l'année 2021, la société a acheté 26718 actions pour un montant de 538 145.41€, soit 833 transactions et a vendu 24748 actions, soit 662 transactions pour une valeur globale de 502 623.69€.

La société Gilbert DUPONT assure la gestion de ce contrat pour un coût global annuel de 30000€.

A la clôture de l'exercice, la Société possède 6 068 actions propres dans le cadre du contrat de liquidité en cours avec la société de bourse Gilbert Dupont pour un montant de 120 milliers d'euros. Au 31 décembre 2020, 4 098 actions figuraient dans les comptes de la Société au titre de ce contrat.

9 - Actionnariat salarié

A la clôture de l'exercice, il n'y a pas de participation des salariés, telle que définie à l'article L.225-102 du Code de Commerce, dans le capital social de la Société.

10 - Conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce

Les commissaires aux comptes ont été dûment avisés des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, dont ils rendent compte dans leur rapport spécial.

11 - Recherche et développement

La Société concentre ses efforts sur des bureaux d'études internes qui travaillent sur des créations de nouveaux produits et sur des améliorations de produits existants. Pour la partie industrie, la R&D est concentrée sur les usinages des matériaux aéronautiques et sur la qualité géométrique des trous percés. Les frais de recherche et développement sont inscrits directement en compte de charges opérationnelles, en fonction de leur nature.

12 – Succursale existante

La succursale établie en Pologne n'est plus en activité au 31/12/2021. Elle n'a plus d'effectif. La clôture administrative de la succursale doit être effectuée courant 2022.

13 – Prise de Participation significative

Aucune prise de participation en 2021

14 – Aliénation de Participation croisée

Néant.

15 – Montant des prêts interentreprises consentis et déclaration du commissaire aux comptes

Néant.

III - Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

1 - Dispositif général du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de Tivoly et de ses filiales (le Groupe) qui s'appuie sur le cadre de référence concernant les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites, publié par l'AMF le 22 juillet 2010, vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements, aux valeurs, normes et règles internes à l'entreprise, de tous les actes de gestion, réalisations d'opérations ou comportements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par le conseil d'administration,
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité des entreprises du Groupe,
- l'efficacité de ses opérations et l'utilisation efficiente de ses ressources.

Le contrôle interne ne se limite donc pas à un ensemble de procédures ni aux seuls processus comptables et financiers.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés et ne procure qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation de ses objectifs.

Chaque société du Groupe est autonome pour la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs définis par le groupe. Chaque société possède ses propres organes de gestion et de contrôle.

Parallèlement, des missions d'audit ou revue limitée sont réalisées tous les ans dans le cadre de la certification des comptes consolidés de Tivoly.

Les informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place décrites dans le présent rapport se focalisent sur les éléments significatifs susceptibles d'avoir un impact sur les informations financières et comptables publiées par le groupe.

2 - Organisation et acteurs

Le groupe Tivoly est organisé autour de la société mère Tivoly située en France et de filiales situées en France, en Espagne, aux Etats-Unis, au Royaume Uni, en Chine et au Mexique (par l'intermédiaire de Neco). Chaque entité assure la distribution de sa propre production. A la tête de chaque filiale, une direction générale autonome est responsable de la mise en œuvre des décisions prises par la direction générale de Tivoly. La direction générale de chaque filiale organise et pilote le contrôle à l'intérieur de son périmètre de délégation en liaison avec la direction financière de Tivoly.

3 - Activités de contrôle

3.1 - Contrôles juridiques et opérationnels exercés par la société mère sur ses filiales

Le contrôle juridique (respect des réglementations et respect des règles internes de pouvoirs et de responsabilités) est assuré par la présence d'au moins un des administrateurs de Tivoly aux conseils d'administration des filiales.

Le conseil d'administration est ainsi partie prenante dans les décisions stratégiques locales (investissements, plans de développement). Cette présence garantit l'adéquation des actions locales avec la stratégie du Groupe.

3.2 - Principales procédures de contrôle interne

Les procédures et leurs documents de support tels qu'organigrammes, processus, formulaires sont accessibles par tout le personnel de la Société sur le site intranet de Tivoly. Les procédures concernent les principales règles de fonctionnement des activités de l'entreprise. Elles sont régulièrement mises à jour.

4 - Surveillance du dispositif de contrôle interne

La surveillance du dispositif de contrôle interne est assurée par le comité exécutif Groupe lors de ses revues mensuelles.

5 - Processus relatifs à l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière vise à assurer le respect des normes et principes comptables en application, le contrôle de la production des éléments financiers, la fiabilité des remontées d'information financière élaborée par les filiales et son traitement centralisé par le Groupe.

6 - Organisation comptable et financière

Les principaux acteurs du système de contrôle interne comptable et financier sont la direction financière du Groupe et la Commission Stratégie et Finances. Pour rappel, la Commission Stratégie et Finances est venu remplacer en 2021 le comité d'audit et des risques, encore actif en 2020, qui cesse d'exister suite au transfert de la cotation de TIVOLY d'Euronext Paris vers Euronext Growth. La comptabilité de chaque filiale est tenue localement par un ou des comptables dédiés. Cette organisation s'appuie sur des outils, pratiques ou systèmes tels que les processus budgétaire, de reporting et système d'information intégré (ERP).

7 - Système d'information comptable et financier

Au sein du Groupe Tivoly, les systèmes informatiques sont centralisés pour Tivoly, Neco, les sociétés chinoises et Elite Tooling Ltd dans un outil intégré. A terme, toutes les sociétés du Groupe seront intégrées dans cet outil informatique.

La consolidation des comptes est centralisée sur un logiciel dédié à partir de la société mère.

8 - Identification et analyse des risques affectant l'information comptable et financière

Des dispositifs sont mis en place pour prévenir les risques et les limiter au niveau opérationnel (procédures de revues notamment) et sont complétés par une analyse des résultats mensuels au niveau de la direction.

Les analyses mensuelles sont par ailleurs affinées par des analyses trimestrielles plus détaillées issues de la consolidation des comptes.

9 - Activité de contrôle de l'information comptable et financière

Les contrôles existants s'appuient sur des contrôles informatiques, hiérarchiques et des actions de revues internes.

Depuis l'exercice 2021, suite au transfert de la cotation de Tivoly sur Euronext Growth, les comptes des sociétés du Groupe les plus importantes, seront vérifiés qu'une seule fois par an par des auditeurs locaux.

Les cabinets Kpmg Audit et BBM Groupe assurent le commissariat aux comptes de Tivoly. Dans le cadre de leur mission de certification des comptes, ils prennent connaissance des systèmes

comptables et de contrôle interne afin d'évaluer le risque d'audit. A cette occasion, ils font part de leurs recommandations sur les procédures et les systèmes de contrôle interne.

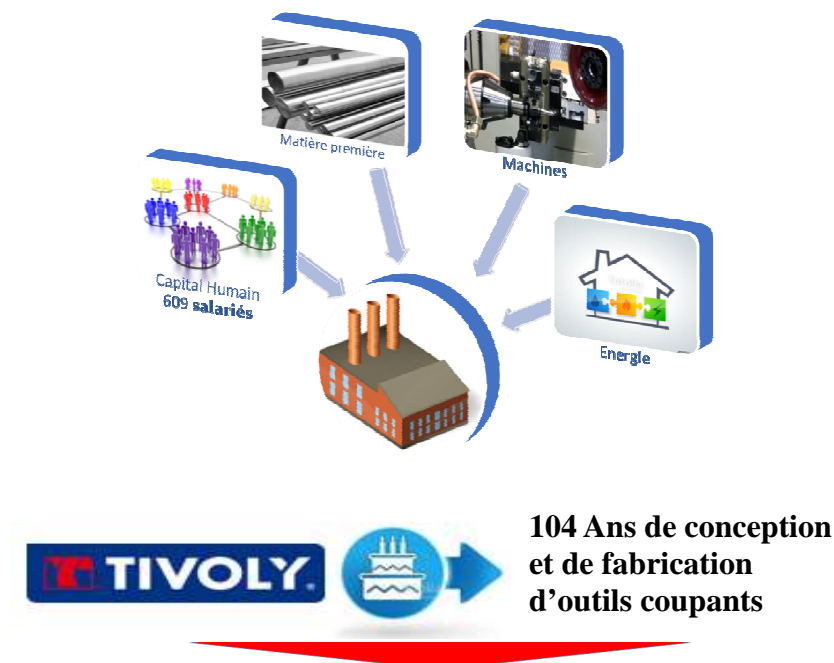
10 - Communication financière et comptable

Tivoly applique les réglementations et recommandations de l'AMF. La direction financière du Groupe établit un planning diffusé à l'ensemble des filiales en vue de la collecte des informations financières nécessaires aux divers reporting internes. Les données destinées à être publiées sont contrôlées par la direction financière du Groupe. La direction générale est tenue informée de ces travaux et analyse toutes les données avant leur publication.

IV - Informations extra-financières

Les informations qui suivent ne sont pas une Déclaration de Performance Extra-Financière et n'ont par conséquent pas fait l'objet d'une certification par un organisme indépendant.

1 - Modèle d'affaires



80.7 Millions d'euros de Chiffre d'affaires consolidé en 2021



2 - Facteurs de risques

Dans le cadre de la gestion des risques, le groupe a mis en place une cartographie des risques au niveau de Tivoly, Neco et Tivoly Inc. Grâce à cette cartographie, chaque société du Groupe a pu identifier et classer ses risques, quelle qu'en soit la nature, en fonction de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel sur les comptes de chaque société. La probabilité et l'impact sur les comptes ont été évalués à 3 niveaux : faible, modéré, élevé. Le groupe entend garder cette cartographie des risques comme confidentielle pour des raisons évidentes d'efficacité et de sécurité.

La revue en 2021 de cette cartographie, pour les sociétés ci-dessus, n'a pas relevé de risque classé dans la catégorie « Elevé ».

2.1 - Risques juridiques

Toutes les sociétés du Groupe sont assurées indépendamment. Au niveau de Tivoly, un dispositif de maîtrise combinant, une politique d'assurance couvrant les dommages aux biens, aux personnes, les pertes d'exploitation et sa responsabilité civile ainsi que des processus et procédures de contrôle visant à limiter leurs impacts potentiels (système anti-incendie, anti-intrusion, de détection et de protection) ont été mis en œuvre. Les couvertures et les montants garantis sont conformes à la pratique du secteur.

Les marques, logos et modèles sont déposés et protégés régulièrement par des inscriptions communautaires ou internationales. Des brevets sont également déposés.

Il n'existe pas au 31 décembre 2021, à la connaissance du Groupe, de fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, les résultats ou le patrimoine du Groupe.

2.2 - Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité

Sur l'ensemble des sites français du Groupe, des contrôles et vérifications périodiques réglementaires sont assurés par des organismes agréés. Cela concerne les appareils de levage, de manutention, les installations électriques et les équipements sous pression. D'autres entreprises avec lesquelles ont été signés des contrats de maintenance interviennent pour le contrôle et l'entretien des groupe-froids, des chaudières, des engins de manutention, des extincteurs mobiles et RIA (robinets d'incendie armés).

Après chaque visite, un rapport est établi par l'organisme ou la société qui effectue le contrôle. Toutes les actions de maintenance préventives ou correctives sont traitées, en interne ou en externe, dans les délais préconisés.

2.3 - Risques de crédit/contrepartie

Comme toute société commerciale, Tivoly est confrontée aux risques clients qui portent principalement sur un risque toujours possible d'impayés de sa clientèle, et sur un risque plus conjoncturel de concentration des clients. Tivoly dispose d'une clientèle grand-comptes sur laquelle le risque d'irrecouvrabilité est faible.

Le risque sur les clients de Tivoly, FFDM Tivoly et Neco, est couvert par un assureur crédit. Concernant Tivoly, au cas où la Société serait amenée à dépasser l'en-cours autorisé par l'assureur, et s'il n'était pas possible d'obtenir un paiement comptant, la décision d'octroyer un délai de règlement au client appartient à la direction financière, soit individuellement, soit en comité de crédit. Les retards de règlement clients font l'objet d'un reporting hebdomadaire à la direction générale. A fin décembre 2021, le pourcentage des en-cours clients non couverts par l'assurance-crédit n'est pas significatif par rapport à l'en-cours global.

Le Groupe s'appuie sur des procédures d'audit interne pour limiter ses risques lors du choix de nouveaux fournisseurs et sur des procédures de suivi des fournisseurs stratégiques.

2.4 - Risques opérationnels

2.4.1 - Risque lié à l'activité

Le large positionnement du Groupe Tivoly sur le marché de l'outil coupant et son savoir-faire de fabricant le préservent du risque de perte rapide de son chiffre d'affaires. Le Groupe s'appuie sur ses bases industrielles internationales pour développer ses marchés dans le monde. La stratégie commerciale consiste à mettre en avant une offre la plus complète possible (produits et services).

2.4.2 - Risque sur les matières premières

Compte tenu de la nature de ses activités, le Groupe est un consommateur important d'aciers dont le prix est indexé sur le prix des alliages. Le supplément d'alliage VEA est ajouté au prix de base et reflète le coût réel d'achat de matière première inclus dans les différents aciers. Cette indexation est révisée trimestriellement par les fournisseurs.

Il n'existe pas de marché organisé pour se couvrir contre ces variations de cours. La direction générale de Tivoly suit régulièrement l'évolution du prix de l'acier sur la base des informations fournies par le service achats. Des décisions de stockage peuvent être prises pour se prémunir contre une pénurie temporaire ou une hausse des prix.

2.4.3 - Risque informatique

Tivoly dispose d'un ERP commun aux sociétés Tivoly, Neco, Tivelon, Tivoly Tools et Elite Tooling. Cet outil devrait concerner, à terme, les autres sociétés du Groupe. Les données informatiques du Groupe intégrées dans ce process sont protégées et sauvegardées par l'intermédiaire d'une société d'infogérance reconnue.

Tivoly utilise pour d'autres besoins des matériels informatiques hébergés dans une salle sécurisée, qui sont aussi couverts par des procédures de sauvegarde de données.

2.5 - Risques de marché

Les risques de change, de taux, de liquidité sur instruments financiers sont décrits en note 10.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

2.6 - Risque d'évasion fiscale

Le risque d'évasion fiscale n'est pas significatif pour le groupe, compte tenu de son organisation juridique avec des filiales qui sont autonomes fiscalement et comptablement.

Tivoly ne fait aucune transaction avec les pays figurant sur la "liste noire" des territoires non coopératifs, mentionnés dans le tableau de l'article 1 (2°) de l'arrêté du 8 avril 2016 modifiant l'arrêté du 12 février 2010 pris en application du deuxième alinéa du 1 de l'article 238-0 A du code général des impôts, et ne détient pas de filiale située dans l'un de ces paradis fiscaux. De plus, le risque de fraude à TVA est également faible compte tenu des flux qui existent entre le groupe et du contrôle interne effectué sur ces flux.

2.7 - Risques sociaux et environnementaux

Les risques sociaux tels que :

- risques liés à la sécurité au travail,
- risques de discrimination et/ou de non-respect de la parité homme-femme,

sont détaillés dans les informations sociales.

Les risques environnementaux tels que :

- risques liés au changement climatique,
- risque de non-respect du cadre législatif en matière d'environnement,

sont, quant à eux, détaillés dans le paragraphe information environnementale.

Des indicateurs de performance pertinents vont être mis à l'étude dans la perspective de pouvoir mesurer, sur une durée significative, les résultats de ces différentes politiques extra-financières.

3 - Informations sociales

3.1 - Emploi

Au 31 décembre 2021, le Groupe Tivoly comptait 609 collaborateurs (hors intérimaires).

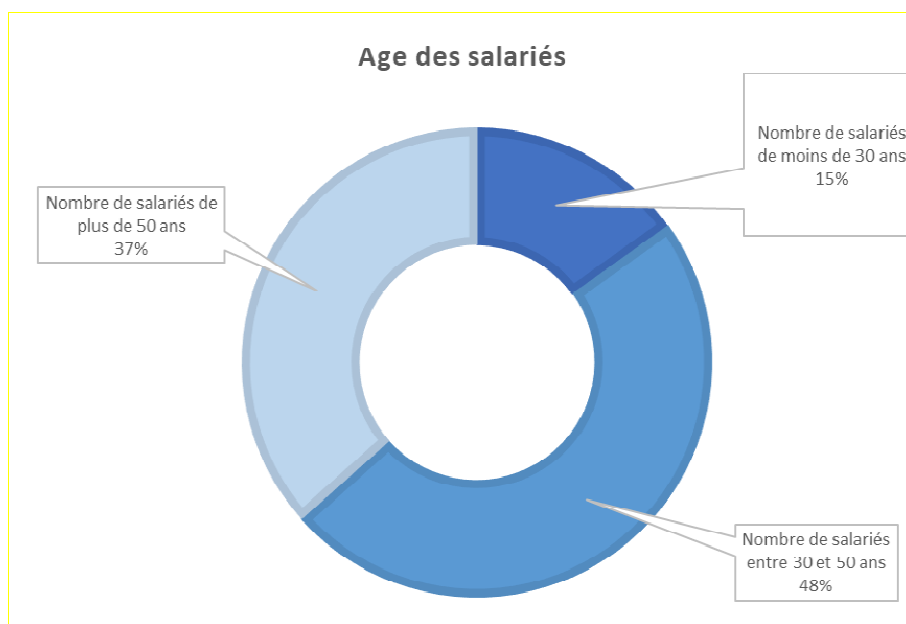
3.1.1 - Répartition de l'effectif par genre

	2021	2020
Nombre de salariés homme	72%	73%
Nombre de salariés femme	28%	27%

3.1.2 - Répartition de l'effectif par zone géographique

	2021	2020
Nombre de salariés en Europe	72,6%	72,1%
Nombre de salariés aux Etats-Unis, Mexique	19,9%	19,5%
Nombre de salariés en Asie	7,6%	8,4%

3.1.3 - Répartition de l'effectif par âge



3.1.4 - Embauches et licenciements

	2021	2020
Nombre de recrutements CDI	52	8
Nombre de recrutements CDD	39	24
Nombre de départs (hors licenciements)	86	76
Nombre de licenciements	7	18

3.1.5 Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

La réalisation et l'analyse du rapport annuel de situation comparée ont été effectuées chez Tivoly en 2021. Le suivi sur trois années permet de mesurer les évolutions des indicateurs et de prendre

des actions correctives. Suivi de l'index et publication de l'égalité femme/homme qui est satisfaisant à 91/100 (pour 57 en 2020).

Chez FFDM : Suivi de l'index et publication de l'égalité femme/homme. Evolution d'1 point entre l'index de 2020 et celui de 2021 valeur de l'index 85/100.

3.1.6 Accord d'intéressement

Au niveau de Tivoly, un accord d'intéressement portant sur des objectifs d'EBE, d'amélioration du taux d'accidents de travail, du taux de service et de productivité, a été renégocié en 2021. Afin de faire bénéficier chaque salarié de la performance de l'entreprise, il prévoit une distribution égalitaire des sommes dégagées avec pondération du présentisme.

Chez FFDM TIVOLY, un accord d'intéressement portant sur des objectifs d'EBE, d'arrêts de travail consécutifs à un accident de travail, de polyvalence et de productivité a été renégocié en 2021. Il prévoit une distribution par moitié au prorata du salaire de base brut de l'exercice considéré, et pour moitié proportionnelle au temps de présence au cours de l'exercice considéré.

3.2 - Organisation du travail

Le Groupe Tivoly s'engage à respecter les obligations légales et contractuelles en matière d'horaires de travail dans chacune de ses filiales. Le temps de travail est fonction du contexte local et de l'activité. Le nombre de salariés à temps partiel est de 19 au 31 décembre 2021, il était de 19 également en 2020.

3.2.1 Absentéisme

	2021	2020
Nombre de jours d'absence	9 165	7 816
dont absences dues à des accidents de travail ou trajets	485	911

Dus à tous types d'absence hors CP, RTT et maternité.

3.3 - Relations sociales

3.3.1 - Représentation du personnel

En Espagne, des élections professionnelles ont été organisées en 2019 (tous les 4 ans) et ont renouvelé les instances représentatives du personnel.

Les lois espagnoles s'appliquent chez Neco.

En plus Neco est obligé d'appliquer la Convention Départemental de l'Industrie Métallurgique de Bizkaia.

En France, le Comité Social Economique est composé, de par la loi, de 10 membres titulaires et 10 membres suppléants. 6 réunions plénières (dont 4 incluant les points HSE) et 4 réunions extraordinaires ont été tenues en 2021 sur les sujets relatifs à la marche et l'organisation de l'entreprise. Le Comité de Groupe, sur le périmètre Tivoly et FFDM, se réunit une fois par an et il est aussi informé de la marche des entreprises du territoire France. L'entreprise Tivoly compte 2 syndicats représentatifs : CGT 70% et CFDT 30 % qui ont mandat pour les NAO. Nous avons négocié, avec le CSE en 2021, un accord triennal d'intéressement pour les années 2021-2023 afin d'associer les salariés aux résultats et indicateurs de productivité de l'entreprise.

Aux Etats-Unis, les employés de production sont représentés par l'International Association of Machinists and Aerospace Workers (Lodge Border 1829 District n°4). En Février 2021, Tivoly Inc a renouvelé son contrat avec IAM pour une durée de 3 ans.

Le reste de l'entreprise est managé dans le cadre légal des salariés non syndiqués avec une relation directe avec le management.

Les lois fédérales et de l'Etat du Vermont ainsi que les « Executive Order » du gouverneur du Vermont s'appliquent à l'ensemble du personnel et couvrent, comme en France les droits et devoirs des employés et employeur, la non-discrimination, le salaire minimum et la responsabilité des salariés.

En Chine, toutes les entreprises de plus de 25 salariés sont tenues de disposer d'instances de représentation ou unions syndicales. Cette union syndicale existe au sein des entreprises chinoises du Groupe.

3.3.2 Santé et sécurité

Des comités de santé et sécurité existent en France, Espagne et Etats-Unis. Ils se réunissent selon un rythme et des règles propres à chaque pays. Pour Tivoly, un plan d'action a été mis en place visant à la diminution des risques et des accidents du travail au travers du CSE.

3.3.3 Accidents du travail

	2021	2020
Nombre total d'accidents de travail avec arrêt *	19	17

* Concerne les sociétés européennes du groupe

Des procédures sont en place au niveau du Groupe afin de fiabiliser les informations collectées auprès de toutes les filiales.

3.3.4 Travailleurs handicapés

Le groupe reste attentif à promouvoir la diversité et à toute mesure favorable aux personnes handicapées, en France comme à l'étranger.

Un certain nombre de mesures en faveur des personnes handicapées sont prises telles que :

- emploi de personnel handicapé (5.73% en 2021 chez Tivoly, en baisse par rapport à 2020, et légèrement en dessous des 6% recommandés),
- aménagements extérieur et intérieur spécifiques afin de permettre une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite tel qu'un siège ascenseur pour escalier ou une rampe d'accès mobile,
- des places de parking sont réservées aux personnes à mobilité réduite,
- nous faisons également travailler régulièrement des ESAT et des GEDHIF pour des travaux de conditionnement et d'entretien des espaces verts.
- Tivoly Inc dispose d'un ascenseur/monte-charges réservé à la maintenance des machines. Une exception a été faite pour les personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, les employés bénéficient de « Family & Medical Leave of absence » qui permettent, sous certains critères, de s'absenter entre 12 et 26 semaines pour s'occuper d'un proche ou pour des raisons de sante personnelles. En 2021, travaux de remise en service d'un deuxième ascenseur (hors service depuis plus de 20 ans) afin de sécuriser et d'améliorer les accès entre le premier et deuxième étage. Le projet est toujours en cours, retardé à cause des restrictions lies au covid.
- Chez Neco, la loi Espagnole oblige les entreprises qui ont plus de 50 employés de réserver des postes de travail pour des personnes handicapés (2% du total des employés). Tous les ans, Neco informe le Gouvernement Basque du nom de personnes handicapées. De plus, la société collabore avec des sociétés d'insertion professionnelle pour les personnes handicapées (nettoyage locaux, entretien espaces verts).

	2021	2020
Nombre de salariés handicapés	18	23
Montant payé aux E.S.A.T (en milliers d'euros)	48	39

3.4 - Formation

La gestion des formations au sein du Groupe Tivoly est le fruit de bonnes pratiques à l'initiative de chaque filiale.

Un référentiel de compétences visant à renforcer la gestion des ressources humaines a été élaboré au niveau de Tivoly et de Neco afin d'explicitier les compétences techniques et transversales nécessaires dans les différents métiers de la société.

La formation et la stabilité de l'effectif sont des éléments centraux de la politique RH des entreprises chinoises du Groupe. Un plan de formation très détaillé a été mis en place par le département RH aidé de consultants européens.

	2021	2020
Stagiaires	38	23
Apprentis des écoles	14	5

4 - Informations environnementales

4.1 - Politique générale en matière environnementale

De par la nature de ses activités, l'exposition du Groupe Tivoly aux risques environnementaux est limitée et le Groupe n'a pas connu à ce jour d'incident majeur de pollution.

Tivoly est certifié ISO 9001 – 2015 depuis février 2018.

Le site du Nant Varin (France), qui dispose d'un réseau d'eau industrielle, est concerné par la campagne nationale de Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE). Par ailleurs, l'ensemble des émissions dans l'air et dans l'eau fait l'objet d'une auto surveillance prescrite par l'administration et est inférieur aux seuils fixés par l'obligation de déclaration des émissions polluantes. Par ailleurs, une démarche qualité afin d'obtenir la certification ISO 14001-2015, est amorcée depuis 2020 avec un objectif de certification courant 2022.

FFDM Tivoly est certifiée ISO 9001 – 2015, NF ISO 13485 version 2016 et ISO 13485 version 2016. Ce site industriel maîtrise ses émissions dans l'air et dans l'eau en faisant appel à un prestataire de récupération des eaux qui sont traitées pour destruction et en ayant équipé le site de systèmes de filtration des poussières et de système de condensation des huiles.

Tivoly Inc, est certifiée ISO 9001- 2015 et ISO 14001 - 2015. Elle respecte la réglementation fédérale et de l'Etat du Vermont.

Neco, société espagnole, est certifiée ISO 9001 – 2015. Un audit de renouvellement a été effectué en Juillet 2021.

Le système de gestion environnementale de Neco respecte également les procédures de certification ISO 14000. La société passera un audit de certification en juin 2022.

Le site d'Elorrio est un site à risque environnemental faible.

Sur les sites chinois, tous les rejets d'huile ou d'air sont filtrés et contrôlés. Les sociétés pratiquent la règle des 5S dans les ateliers. Plus généralement, elles se conforment aux règles du Groupe en matière d'environnement. Les sociétés chinoises Tivelon Tool Packaging Manufacturing, Tivoly Tool et Tivelon Trading sont certifiées ISO 9001 :2015. Il est prévu d'obtenir courant 2022, la certification ISO 14001.

4.1.1 - Gestion des déchets

Les sociétés françaises et espagnoles poursuivent leurs actions de réduction et de revalorisation des déchets (Tri et revalorisation des plastiques et des cartons, réutilisation des caisses supprimant ainsi la production des déchets de bois de la plateforme logistique, collecte et revalorisation des boues d'usinage).

Neco est un adhérent d'ECOEMBES, organisation qui s'occupe de la récupération des emballages au niveau Espagne.

Tivoly Inc traite ses boues d'usinage. La société travaille avec Global Metal (Canada) pour recycler la matière première non utilisée (copeaux, tronçons, scrap).

Tivoly Tool, Tivelon Pack, Tivelon trading : tous les déchets sont traités par des sociétés officielles qui recyclent les boues d'usinages, ainsi que la matière première non utilisées (copeaux, produit obsolète).

4.1.2 Utilisation des ressources**Eau**

	2021	2020
Consommation d'eau (en m3)	31 963	20 873

Energie

	2021	2020
Consommation d'électricité (en mégawatt heure)	15 720	13 636
Consommation de gaz (en mégawatt heure)	4 451	2 883

5 - Informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité**5.1 - Conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens qu'elle produit**

Le Groupe s'appuie, pour limiter les impacts liés aux effets du changement climatique, sur un processus de mise en œuvre d'une stratégie bas carbone s'articulant dans un premier temps autour des axes transports et énergie (limitations des transports de marchandises par avions, choix de véhicules de fonction moins polluants).

Tivoly s'inscrit également dans une démarche d'éco-conception pour ses produits fabriqués avec un souci systématique de réduction des packagings à la source et en utilisant, quand cela est possible, des matériaux recyclés et recyclables pour les produits et les conditionnements.

Dans ce cadre, la Société poursuit ses recherches de solutions pour réduire la consommation énergétique.

La qualité et la résistance des produits du groupe participent également à la préservation des ressources : certains outils techniques conçus et fabriqués par le groupe permettent de consommer à l'usage beaucoup moins d'énergie électrique que des produits standards.

Les sites industriels du groupe sont tous à risque environnemental faible. Chaque société du groupe est autonome dans la gestion de sa politique environnementale tout en respectant les règles légales en vigueur dans chaque état.

Le responsable environnement / sécurité de Tivoly gère la politique environnementale de la Société. A ce titre, il initie les projets ayant un impact environnemental, comme la réduction et la revalorisation des déchets d'industrie et l'analyse permanente des rejets industriels par des organismes compétents.

5.2 - Engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités

Tivoly a souscrit aux exigences SEDEX (Supplier Ethical Data Exchange), organisme de certification lié aux questions éthiques et environnementales.

La sélection des fournisseurs s'effectue sur la base de critères éthiques et de respect de l'environnement.

Les indicateurs suivis dans le cadre du rapport annuel égalité hommes/femmes et du plan de formation annuel présentés au CSE montrent que, tant sur le point des promotions que des formations, il n'apparaît pas de discriminations dans les carrières par rapport au genre ou à l'origine ethnique de nos salariés. Quant aux recrutements, le service RH mène ses recherches de candidatures sur la base des compétences, du savoir être et de la motivation des candidats au poste à pourvoir sans tenir compte du genre ou des origines ethniques de ceux-ci.

5.3 Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

Le groupe contribue aux emplois directs et indirects dans les régions françaises et dans les pays où il est implanté. Il participe ainsi au développement de ces régions et est intégré dans ces territoires.

5.4 Loyauté des pratiques

Notre Société met un point d'honneur à exercer son activité en toute intégrité en s'attachant à respecter ces valeurs. Les pratiques de corruption ou toutes autres pratiques illicites sont considérées comme contraires aux valeurs du groupe. Bien que la loi SAPIN II ne soit pas applicable au groupe Tivoly, le groupe a entamé un certain nombre de démarches visant à mettre en place un dispositif de lutte anticorruption (signature avec nos principaux fournisseurs d'un code de conduite, adresse mail créée pour que d'éventuels lanceurs d'alerte puissent s'exprimer).

Au niveau de la protection de la santé et de la sécurité des consommateurs, le Groupe respecte les normes fixées pour les produits qu'elle fabrique ou qu'elle commercialise.

Le présent rapport a été rédigé en collaboration avec les différentes directions des sociétés du Groupe en vue d'être soumis à l'approbation des actionnaires.

Fait à Tours en Savoie, le 13 avril 2022
Le Président du Conseil d'Administration

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 2021



D - Rapport sur le gouvernement d'entreprise

En préambule, nous faisons référence au communiqué de presse publié le 3 février 2022, annonçant les négociations exclusives en vue de l'acquisition par Peugeot Frères Industrie d'une participation majoritaire dans Holding Tivoly, actionnaire majoritaire de Tivoly, ainsi que l'acquisition en direct auprès de certains membres de la famille Tivoly d'actions TIVOLY. En cas de réalisation de l'acquisition, Holding Tivoly déposera une offre publique d'achat simplifiée sur la totalité des actions Tivoly.

Le communiqué de presse précise que Jean-François Tivoly restera Président Directeur-Général de Tivoly S.A. le temps qu'une dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général soit mise en place, conformément aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Il restera ensuite durablement impliqué dans la conduite de la société comme Président du Conseil d'administration.

I - Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

1 - Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé depuis l'assemblée générale du 21 mai 2021 de neuf membres nommés pour une durée de trois ans, renouvelables sans limitation, qui doivent posséder au moins 50 actions de la Société pendant la durée de leur mandat.

Le fonctionnement du conseil d'administration est régi par un règlement intérieur adopté par le conseil d'administration du 18 décembre 2020. La direction générale du Groupe est assurée par Monsieur Jean-François Tivoly, Président Directeur Général. La fonction de Directeur Général Délégué est assurée par Monsieur Ignacio Esnaola Bercibar jusqu'au 28 février 2022.

Nom	Fonction	Date de nomination	Date de renouvellement	Date d'échéance du mandat
Jean-François Tivoly	Président Directeur Général	20/05/2015	21/05/2021	2024 (statuant sur les comptes 2023)
Martine Clément	Administrateur	19/05/2017	15/05/2020	2023 (statuant sur les comptes 2022)
Isabelle Duranthon	Administrateur	18/05/2018	21/05/2021	2024 (statuant sur les comptes 2023)
Erick Fouque	Administrateur	17/05/2019	-	2022 (statuant sur les comptes 2021)
Dorothée Gallois-Cochet	Administrateur	20/05/2015	21/05/2021	2024 (statuant sur les comptes 2023)
Michelle Lain	Administrateur	19/05/2017	15/05/2020	2023 (statuant sur les comptes 2022)
Daniel Magyar	Administrateur	20/05/2015	21/05/2021	2024 (statuant sur les comptes 2023)
Marc Tivoly	Administrateur	20/05/2015	21/05/2021	2024 (statuant sur les comptes 2023)
Holding Tivoly (représentée par Edouard Tivoly)	Administrateur	20/05/2015	21/05/2021	2024 (statuant sur les comptes 2023)

2 – Choix du Conseil relatif aux modalités de conservation par les mandataires des actions attribuées gratuitement ou issues de l'exercice de stock-options.

Non applicable.

II - Gouvernance

1 - Mandats et fonctions exercés par les membres du conseil d'administration et autres mandataires sociaux

1.1 - Administrateurs personnes physiques membres au 31 décembre 2021

Président du conseil d'administration	Date de nomination	Date de renouvellement	Date d'échéance du mandat
Jean-François Tivoly	20/05/2015	21/05/2021	2024 (statuant sur les comptes 2023)
Autres mandats et fonctions en cours			Noms des sociétés
Directeur général			Tivoly
Membre du comité de direction et directeur général			Holding Tivoly
Membre du board			Tivoly Inc. (Etats-Unis)
Sole director			Tivelon Company Limited (Hong Kong)
Director			Elite Tooling Ltd (Royaume-Uni)
Président			Tivelon Trading Shanghai (Chine)
Président			Tivoly Tool Changshu (Chine)
Président			Tivelon Tool Packaging Changshu (Chine)
Président et directeur général			FFDM Tivoly
Gérant			Gaya
Administrateur			Ul Savoie
Administrateur	Date de nomination	Date de renouvellement	Date d'échéance du mandat
Martine Clément	19/05/2017	15/05/2020	2023 (statuant sur les comptes 2022)
Autres mandats et fonctions en cours			Noms des sociétés
Président directeur général			CMGM/SOFITECH
Gérant			VIC (société de conseil)
Administrateur honoraire			Crédit Coopératif SA
Administrateur	Date de nomination	Date de renouvellement	Date d'échéance du mandat
Isabelle Duranthon	18/05/2018	21/05/2021	2024 (statuant sur les comptes 2023)
Administrateur	Date de nomination	Date de renouvellement	Date d'échéance du mandat
Erick Fouque	17/05/2019	-	2022 (statuant sur les comptes 2021)
Autres mandats et fonctions en cours			Noms des sociétés
Président			Beauval
Administrateur			Espace Phi
Administrateur	Date de nomination	Date de renouvellement	Date d'échéance du mandat
Dorothee Gallois-Cochet	20/05/2015	21/05/2021	2024 (statuant sur les comptes 2023)
Autres mandats et fonctions en cours			Noms des sociétés
Board Member			Paris Dauphine International (UK)
Administrateur	Date de nomination	Date de renouvellement	Date d'échéance du mandat
Michelle Lain	19/05/2017	15/05/2020	2023 (statuant sur les comptes 2022)
Administrateur	Date de nomination	Date de renouvellement	Date d'échéance du mandat
Daniel Magyar	20/05/2015	21/05/2021	2024 (statuant sur les comptes 2023)
Autres mandats et fonctions en cours			Noms des sociétés
Président directeur général			G. Magyar SA
Gérant			G. Magyar Gmbh (Allemagne)
Gérant			abo Magyar Gmbh (Allemagne)
Administrateur	Date de nomination	Date de renouvellement	Date d'échéance du mandat
Marc Tivoly	20/05/2015	21/05/2021	2024 (statuant sur les comptes 2023)
Autres mandats et fonctions en cours			Noms des sociétés
Membre du comité de direction et directeur général			Holding Tivoly
CEO et Chairman of the board			Tivoly Inc. (Etats-Unis)
Membre du conseil d'administration			Neco (Espagne)
Gérant			Cléopâtre

1.2 - Administrateur personne morale membre au 31 décembre 2021

Administrateur	Date de nomination	Date de renouvellement	Date d'échéance du mandat
Holding Tivoly représentée par Edouard Tivoly	20/05/2015	21/05/2021	2024 (statuant sur les comptes 2023)

Autres mandats et fonctions en cours du représentant permanent	Noms des sociétés
Membre du comité de direction et président	Holding Tivoly
Administrateur	FFDM Tivoly
Director	Elite Tooling Ltd (Royaume-Uni)
Administrateur	Neco (Espagne)
Membre du board	Tivoly Inc. (Etats-Unis)
Membre du conseil de surveillance	Tivoly Tool Changshu (Chine)
Membre du conseil de surveillance	Tivelon Tool Packaging Changshu (Chine)
Membre du conseil de surveillance	Tivelon Trading Shanghai (Chine)
Membre du conseil de surveillance	Banque Laydernier
Président	Immotiv
Représentant permanent d'Immotiv	Nec-Immo
Administrateur	SavoieExpo
Co-gérant	SCI du Prieuré
Gérant	Stoechades
Représentant permanent de Stoechades	Minautore
Représentant permanent de Stoechades	Triceratops

1.3 - Directeur Général Délégué jusqu'au 28 février 2022

	Date de nomination	Date de renouvellement	Date d'échéance du mandat
Ignacio Esnaola Berecibar	14/12/2018	21/05/2021	Démission du mandat en date du 28/02/2022

Autres mandats et fonctions en cours	Noms des sociétés
Directeur général délégué	Tivoly
Président du conseil d'administration et directeur général	Neco (Espagne)
Membre du conseil d'administration et directeur général	Compañía Filial de Ermua (Espagne)
Membre du conseil d'administration	Elkargi, S.G.R. (Espagne)
Administrateur unique	Tivoly DF (Mexique)
Administrateur	Tivoly Tool Changshu (Chine)
Administrateur	Tivelon Tool Packaging Changshu (Chine)
Administrateur	Tivelon Trading Shanghai (Chine)

2 - Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale en matière d'augmentations de capital

Aucune délégation n'a été accordée par l'assemblée générale en matière d'augmentation de capital.

3 – Conventions visées à l'article L.225-37-4 2° du Code de commerce

L'article L.225-37-4 2° dispose que le rapport sur le gouvernement d'entreprise doit mentionner l'ensemble des conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L.225-37-4 2° du Code de commerce n'a été conclue notamment par un administrateur et/ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la Société, d'une part, avec une filiale contrôlée par la Société au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, d'autre part.

Aucune nouvelle convention règlementée n'a été conclue au cours de l'exercice 2021.



TIVOLY FRANCE



TIVOLY FFDM



TIVOLY NECO
ESPAGNE



TIVOLY MEXIQUE



TIVOLY DERBYLINE
ETATS-UNIS



TIVOLY
ELITE TOOLING-ROTHERHAM



TIVOLY
TIVELON-CHINE

CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS 2021



E - Consolidated financial statements 2021

The consolidated financial statements of the Tivoly group have been prepared in accordance with the standards issued by the International Accounting Standards Board as applicable in the European Union on December 31, 2021. These standards are collectively referred to as International Financial Reporting Standards (IFRS).

The Tivoly group consolidated financial statements as of December 31, 2021 include the financial statements of Tivoly and its subsidiaries and investments in associates. They are presented in thousand of euros. They include the following statements:

- Income Statement
- Balance Sheet

I - Consolidated income statement

At december 31st (In thousand of euros)	Notes	2021	2020
Net sales	I / 11.1	80 734	68 944
Other revenues from operations		340	242
Purchases used in production		(29 467)	(26 569)
Changes in inventory of finished goods		(788)	(940)
External charges		(11 616)	(10 417)
Taxes other than income tax		(857)	(959)
Personnel costs		(31 841)	(29 006)
Subsidies from operations		2 099	3 704
Net depreciation and amortisation expense		(4 702)	(4 840)
Other current operating expenses		(502)	(818)
Other current operating income		28	97
Current operating profit		3 426	(563)
Other operating income and expenses		0	0
Operating profit		3 426	(563)
Interests on cash and cash equivalents	II / 7	0	0
Cost of net debt	II / 7	(364)	(274)
Other financial expenses	II / 7	(405)	(1 338)
Other financial income	II / 7	871	450
Income tax expense	II / 8	(542)	31
NET PROFIT		2 986	(1 693)
Attributable to the group		2 966	(1 637)
Minority interests		20	(56)
Basic earning per share (in euros)	I / 14	2,69	-1,48
Diluted earning par share (in euros)	I / 14	2,69	-1,48

II - Consolidated Balance Sheet

Assets

At december 31st (In thousand of euros)	Notes	2021	2020
Goodwill	II / 1.1	5 243	5 232
Other Intangible assets	II / 1.1	2 320	2 752
Intangible assets		7 563	7 983
Land	II / 1.2	1 012	1 004
Buildings	II / 1.2	3 116	3 892
Machinery and Equipment	II / 1.2	8 761	9 739
Other tangible assets	II / 1.2	2 840	2 914
Tangible assets		15 728	17 549
Financial assets	II / 1.3	1 078	1 039
Deferred tax assets	II / 8	2 733	2 662
Non-current assets		27 102	29 233
Inventories	II / 2.1	27 634	23 950
Trade receivables	II / 2.2	13 602	13 331
Other receivables and prepaid expenses	II / 2.2	4 754	4 873
Current derivatives assets	II / 2.2	278	31
Cash and cash equivalents	II / 2.3	14 924	22 157
Current assets		61 192	64 342
TOTAL ASSETS		88 293	93 575

Liabilities and Equity

At december 31st (In thousand of euros)	Notes	2021	2020
Share capital	II / 3.1	11 080	11 080
Share premium and reserves	II / 3.1	6 051	6 051
Consolidated reserves	II / 3.1	14 287	16 094
Translation reserve	II / 3.2	565	(306)
Cash Flow Hedge	II / 10	60	(36)
Net profit		2 966	(1 637)
Share-holder's equity		35 009	31 246
Minority interests - reserves		335	352
Minority interests -profit		20	(56)
Minority interests		355	296
Total shareholder's equity		35 365	31 542
Non current provisions	II / 4	3 204	3 767
Deferred tax liabilities	II / 8	66	425
Non-current portion of financial debts	II / 5.1	17 385	23 866
Non-current liabilities		20 654	28 059
Current provisions	II / 4	6	20
Current portion of financial debts	II / 5.1	7 520	11 986
Discount of trade receivables	II / 5.1	0	0
Trade payables and other liabilities	II / 5.2	24 749	21 970
Current liabilities		32 275	33 975
TOTAL LIABILITIES AND EQUITY		88 293	93 575



KPMG Audit
51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France

BBM & Associés

Tivoly S.A.
**Statutory auditors' report on the consolidated
financial statements**

This is a translation into English of the statutory auditors' report on the financial statements of the Company issued in French and it is provided solely for the convenience of English speaking users.

This statutory auditors' report includes information required by European regulation and French law, such as information about the appointment of the statutory auditors or verification of the management report and other documents provided to shareholders.

This report should be read in conjunction with, and construed in accordance with, French law and professional auditing standards applicable in France.

For the year ended December, 31 2021

Tivoly S.A.

266, route Portes de Tarentaise - 73790 Tours-en-Savoie

This report contains 5 pages

Reference : xxx-xxx

Tivoly S.A.

Registered office: 266, route Portes de Tarentaise - 73790 Tours-en-Savoie
Share capital: €11 079 900

Statutory auditors' report on the consolidated financial statements

For the year ended December, 31 2021

To the annual shareholders general meeting of Tivoly S.A.,

Opinion

In compliance with the engagement entrusted to us by your annual shareholders' general meetings, we have audited the accompanying consolidated financial statements of Tivoly S.A. for the year ended 31 December 2021.

In our opinion, the consolidated financial statements give a true and fair view of the assets and liabilities and of the financial position of the Group as at 31 December 2021 and of the results of its operations for the year then ended in accordance with French accounting principles.

Basis for Opinion

Audit Framework

We conducted our audit in accordance with professional standards applicable in France. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Our responsibilities under those standards are further described in the *Statutory Auditors' Responsibilities for the Audit of the Consolidated Financial Statements* section of our report.

Independence

We conducted our audit engagement in compliance with independence requirements of the french Commercial Code (code de commerce) and the French Code of Ethics (code de déontologie) for statutory auditors' rules applicable to us, for the period from 1 January 2021 to the date of our report.

Justification of Assessments

Due to the global crisis related to the Covid-19 pandemic, the financial statements of this period have been prepared and audited under specific conditions. Indeed, this crisis and the exceptional measures taken in the context of the state of sanitary emergency have had numerous

consequences for companies, particularly on their operations and their financing, and have led to greater uncertainties on their future prospects. Those measures, such as travel restrictions and remote working, have also had an impact on the companies' internal organization and the performance of the audits.

It is in this complex and evolving context that, in accordance with the requirements of Articles L.823-9 and R.823-7 of the French Commercial Code (code de commerce) relating to the justification of our assessments, we inform you of the matters that, in our professional judgment, were of most significance in our audit of the consolidated financial statements of the current period.

These matters were addressed in the context of our audit of the consolidated financial statements as a whole, and in forming our opinion thereon, and we do not provide a separate opinion on specific items of the consolidated financial statements.

Goodwill

At each year end the Company performs impairment tests of goodwill, as set out in paragraph 4.4 "Depreciation of fixed assets" ("*Dépréciation des actifs immobilisés*") of the section "I – Accounting rules and methods" ("*Règles et méthodes comptables*") of the notes to the consolidated financial statements. We have examined the methodology that has been used when performing such testing, the estimates related to the future cash flows and the assumptions made, and we ensured that paragraph 1.1 "Intangible assets" ("*Immobilisations incorporelles*") of the section "II – Notes to the financial statements" ("*Notes sur le bilan et le compte de résultat*") of the notes to the consolidated financial statements gives an appropriate information.

Differed tax assets

Section 12 "Tax" ("*Impôt*") of the section "I – Accounting rules and methods" ("*Règles et méthodes comptables*") of the notes to the consolidated financial statements describes the methods used to value and recognize deferred tax assets. Our work consisted in assessing the data and assumptions used in the estimate, and in verifying that section 8 "Income tax" ("*Impôt sur les bénéfices*") of the section "II – Notes to the financial statements" ("*Notes sur le bilan et le compte de résultat*") of the notes to the consolidated financial statements gives an appropriate information.

Specific Verifications

We have also performed, in accordance with professional standards applicable in France, the specific verifications required by laws and regulations of the Group information given in the management report of the Board of Directors.

We have no matters to report as to its fair presentation and its consistency with the consolidated financial statements.

We attest that the consolidated non-financial statement required by Article L. 225-102-1 of the French Commercial Code (Code de commerce), is included in the Group's information given in the management report, it being specified that, in accordance with Article L. 823-10 of this Code, we have verified neither the fair presentation nor the consistency with the consolidated financial statements of the information contained therein.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Consolidated Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the consolidated financial statements in accordance with International Financial Reporting Standards as adopted by the European Union accounting principles and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of consolidated financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the consolidated financial statements, management is responsible for assessing the Company's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless it is expected to liquidate the Company or to cease operations.

The consolidated financial statements were approved by the Board of Directors.

Statutory Auditors' Responsibilities for the Audit of the Consolidated Financial Statements

Our role is to issue a report on the consolidated financial statements. Our objective is to obtain reasonable assurance about whether the consolidated financial statements as a whole are free from material misstatement. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with professional standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these consolidated financial statements.

As specified in Article L.823-10-1 of the French Commercial Code (code de commerce), our statutory audit does not include assurance on the viability of the Company or the quality of management of the affairs of the Company.

As part of an audit conducted in accordance with professional standards applicable in France, the statutory auditor exercises professional judgment throughout the audit and furthermore:

- Identifies and assesses the risks of material misstatement of the consolidated financial statements, whether due to fraud or error, designs and performs audit procedures responsive to those risks, and obtains audit evidence considered to be sufficient and appropriate to provide a basis for his opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.

- Obtains an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the internal control.
- Evaluates the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management in the consolidated financial statements.
- Assesses the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Company's ability to continue as a going concern. This assessment is based on the audit evidence obtained up to the date of his audit report. However, future events or conditions may cause the Company to cease to continue as a going concern. If the statutory auditor concludes that a material uncertainty exists, there is a requirement to draw attention in the audit report to the related disclosures in the consolidated financial statements or, if such disclosures are not provided or inadequate, to modify the opinion expressed therein.
- Evaluates the overall presentation of the consolidated financial statements and assesses whether these statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.
- Obtains sufficient appropriate audit evidence regarding the financial information of the entities or business activities within the Group to express an opinion on the consolidated financial statements. The statutory auditor is responsible for the direction, supervision and performance of the audit of the consolidated financial statements and for the opinion expressed on these consolidated financial statements.

Lyon and Meylan, on the 15 April 2022

The Statutory Auditors

The Statutory Auditors

French original signed by

French original signed by



BBM & Associés

Tivoly S.A.
Statutory auditors' report on the consolidated financial statements
15 April 2022

TIVOLY est un groupe industriel qui a pour vocation la conception, la production et la commercialisation d'outils de coupe et de produits et services associés destinés aux professionnels de la fabrication et de la maintenance, aux artisans et aux particuliers, au secteur aéronautique, et aux secteurs médical et dentaire.

TIVOLY est coté sur Euronext Growth (FR0000060949 - ALTIV) et éligible au PEA PME.



Evelyne FRANIAU
Directrice Financière Groupe
evelyne.franiau@tivoly.com
+33 (0)4 79 89 59 59



Aelium Finance et Communication
J.GACOIN / V. BOIVIN
tivoly@aelium.fr
+33 (0)1 75 77 54 65



◀ www.tivoly.com

